Recensement Census



GUIDE DE CONSULTATION DU RECENSEMENT DE 1996

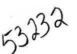
RECENSEMENT
96
CENSUS

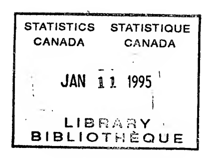



Statistique Canada Statistics Canada

Canada







GUIDE DE CONSULTATION DU RECENSEMENT DE 1996

* English version available upon request *

Octobre 1992

PRÉFACE

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez manifesté à l'égard du contenu du recensement du Canada de 1996. Le présent *Guide* a été élaboré pour vous permettre de faire part à Statistique Canada de vos idées ou suggestions relativement au questionnaire du recensement de 1996.

Que devez-vous faire pour faire connaître votre point de vue? Si après avoir lu le présent *Guide* vous souhaitez formuler un commentaire ou une proposition concernant le contenu du recensement de 1996, veuillez soumettre une lettre ou un résumé écrit à :

Pamela White
Chef
PROJET DE LA DÉTERMINATION DU CONTENU DU RECENSEMENT DE 1996
Statistique Canada
4-B7, immeuble Jean-Talon
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-6994
Télécopieur : (613) 951-9300

Les lecteurs du bulletin d'information de Statistique Canada, Pleins feux sur l'avenir, seront mis au courant régulièrement du progrès des consultations. Si vous désirez obtenir ces renseignements, veuillez envoyer votre demande d'abonnement gratuit à Pleins feux sur l'avenir, à la même adresse en indiquant vos nom, adresse et langue de préférence.

Le Projet sur la détermination du contenu du recensement de 1996 tient à remercier le Groupe de travail interministériel des données sur l'équité en matière d'emploi de sa contribution au financement de l'impression du présent *Guide*.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

La planification du recensement débute longtemps avant le jour du recensement. Pour être utile, le recensement du Canada se doit de répondre aux besoins précis des clients, tout en conservant les principes de confidentialité les plus stricts. Afin de rendre possible l'atteinte de cet objectif, Statistique Canada sollicite, avant chaque recensement, l'opinion et les commentaires des utilisateurs de données et des autres individus intéressés partout au Canada quant au genre et à la portée des renseignements devant être rendus accessibles par l'intermédiaire de la base de données du recensement.

Le recensement de 1996 sera le dernier dénombrement national de la population à avoir lieu avant le tournant du siècle : à ce titre, il est essentiel qu'il reflète les besoins en données des Canadiens d'ici l'an 2001. À cette fin, Statistique Canada a rassemblé dans le présent *Guide* les renseignements de base nécessaires pour vous aider à contribuer à l'élaboration du contenu du recensement.

Le *Guide* examine, pour chacun des grands domaines spécialisés étudiés par le recensement, quelles sont les questions posées et quelles sont les raisons pour lesquelles on les pose. De même, il fait état de variables sur lesquelles portaient précédemment certaines questions et qui ne sont plus incluses dans le questionnaire du recensement, et il indique pourquoi ces variables ont été abandonnées. Afin de stimuler la réflexion et d'alimenter la discussion, Statistique Canada a résumé les débats soulevés par la collecte de certains genres de données à l'occasion des recensements de 1986 et de 1991. Ces résumés, qui figurent dans l'introduction de chacune des sections, devraient vous permettre de saisir quelles implications la collecte des données peut avoir sur le plan des délais d'exécution, des coûts et de l'acceptabilité pour le grand public.

1. **Pourquoi tenir un recensement?** - Au Canada, la Loi sur la statistique exige la tenue d'un recensement de la population tous les cinq ans non seulement en vue de déterminer les limites des circonscriptions électorales fédérales, mais aussi parce que diverses lois fédérales importantes ont une incidence directe et indirecte sur le recensement. De fait, les résultats des recensements quinquennaux sont nécessaires à l'application de lois aussi diverses que la Loi sur les langues officielles, la Loi sur les allocations aux anciens combattants, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et la Loi sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé ainsi que de nombreuses autres lois.

2. **Modification limitée du contenu en vue de 1996** - Statistique Canada a procédé avant le recensement de 1991 à une consultation approfondie du grand public et à une mise à l'essai complète des questions. Ces travaux se sont entre autres soldés par un remaniement du questionnaire destiné à le rendre plus facile à remplir ainsi que par une révision du contenu visant à en assurer la pertinence. On estime que le recensement de 1996 tablera sur les progrès réalisés en 1991 et que son contenu ne sera que légèrement modifié.

3. **Le dilemme du recenseur - continuité historique et pertinence du contenu** - Alors que la mesure des phénomènes économiques et sociaux nécessite une certaine continuité historique, il faut aussi que le contenu du recensement soit pertinent. Autant l'étude des tendances dans le temps exige le maintien de la continuité historique, autant est-il nécessaire de revoir et de

modifier le contenu thématique et spatial pour être en mesure de fournir des données courantes sur les nouvelles questions d'actualité.

4. **Statistique Canada a besoin de vos commentaires** - Le recensement de 1996 sera le dernier recensement du siècle. Nous avons besoin de savoir ce que vous pensez des questions suivantes :

   a. Est-il nécessaire de modifier le contenu actuel du recensement?

   b. Y a-t-il lieu d'étudier de nouvelles questions dans le cadre du recensement?

   c. Quelles questions pouvons-nous éliminer en vue du recensement de 1996?

   d. Comment le recensement de 1996 peut-il paver la voie au recensement de 2001?

Au cours de l'histoire du recensement, il est arrivé à maintes reprises qu'on nous apporte des arguments valides à l'appui de l'inclusion de certaines questions. Toutefois, la présentation de tels arguments ne constitue pas en soi une garantie d'inclusion de la question dans le questionnaire. Une telle décision nécessite la prise en considération de nombreux autres éléments.

5. **Réticence à répondre** - La valeur des données du recensement est fonction de la collecte, auprès des particuliers, de renseignements que la plupart d'entre eux hésiteraient à transmettre à quiconque ne faisant pas partie de leur famille immédiate. Le succès de la collecte est donc fonction de la mesure dans laquelle les répondants sont prêts à fournir ce genre de renseignements. Lorsque le questionnaire du recensement s'allonge ou se complexifie, ou que les questions semblent importunes, indiscrètes ou blessantes, les personnes hésitent à participer au recensement ou refusent carrément de le faire, ce qui entraîne la mise en oeuvre de procédures de suivi plus coûteuses. En conséquence, il faut éliminer une des questions existantes chaque fois qu'une nouvelle question est ajoutée.

6. **Limitations d'ordre technique et contraintes liées au coût** - De nombreux facteurs contribuent à l'escalade des coûts de la collecte, et Statistique Canada est au fait de la nécessité de restreindre les dépenses. L'espace sur le questionnaire est limité, ce qui restreint le nombre et la longueur des questions qui peuvent être posées en fin de compte. En effet, au-delà d'une certaine longueur de document, les coûts d'impression s'accumulent à un rythme accéléré, sans compter les coûts de livraison, de manutention et d'affranchissement supplémentaires. Un changement dans les méthodes de dépouillement des questions a aussi des implications sur le plan des coûts. Certaines variables doivent faire l'objet d'un dépouillement spécial ou doivent être codées manuellement, ce qui peut faire monter considérablement le coût du dépouillement.

   Par exemple, le questionnaire du recensement de 1991 comprenait une question sur le lieu de travail. Les données recueillies au moyen de cette question sont importantes aux fins de la planification du transport en commun, de la construction résidentielle, de la construction des routes et des prévisions municipales. Toutefois, pour compiler les résultats, un préposé à l'entrée des données doit convertir l'adresse écrite sur chaque questionnaire en un code géographique. Afin de réduire les coûts pour le recensement de 1996, nous élaborons des procédures de codage automatisé. Mais, avant d'ajouter une autre question codée

manuellement au contenu du recensement, le rapport avantages-coûts devra faire l'objet d'un examen approfondi.

7. **Recensement ou enquêtes** - Une des raisons importantes pour laquelle nous recueillons des données auprès de tous les Canadiens est la production de données régionales, par exemple des données sur les municipalités, les villages, les réserves indiennes, ou des données sur de petites populations comme les personnes âgées de 90 ans et plus ou sur les personnes parlant salishan ou kurde. Mais toutes les questions ne conviennent pas à un recensement, parce qu'elles augmenteraient le fardeau du répondant et qu'il n'est pas nécessaire que les régions géographiques soient si précises. Par exemple, les enquêtes postcensitaires permettent de recueillir des données sur des populations précises, comme les personnes handicapées ou les autochtones. Il ne serait pas opportun de demander à tous les Canadiens de participer à ces enquêtes.

8. **Approbation par le Cabinet** - Le Cabinet fédéral doit approuver toutes les questions qu'il est approprié de poser dans le cadre du recensement conformément à la Loi sur la statistique. Avant qu'une question soit approuvée, Statistique Canada doit avoir démontré :

   - qu'on a constaté un besoin pour ces données;
   - qu'une question a été élaborée et mise à l'essai.

Statistique Canada passe en revue ces étapes dans un rapport soumis à l'approbation du Cabinet. Le Cabinet évalue chaque nouvelle question eu égard à son urgence, à l'importance relative de chaque nouvelle question, aux coûts, aux avantages et aux bénéficiaires (c'est-à-dire comment et pourquoi les données seront utilisées). Une fois que les questions ont été approuvées, elles sont consignées et publiées dans la Gazette du Canada.

OBJET DU PRÉSENT GUIDE

Afin que le recensement de 1996 puisse vous être utile, Statistique Canada veut savoir ce que vous pensez du contenu du recensement de 1991. Le présent *Guide* vous présente les renseignements dont vous avez besoin pour faire connaître vos opinions sur le contenu du recensement de 1996. Comme le processus de l'élaboration du contenu peut être complexe, les auteurs du présent *Guide* ont simplifié les explications et inclus tous les renseignements nécessaires afin d'inciter le plus de personnes possibles à participer aux consultations.

Si vous vous intéressez à l'historique du recensement, aux produits et services du recensement ou que vous voulez obtenir plus de renseignements sur les variables du recensement, nous vous recommandons de consulter le produit de référence approprié du recensement de 1991.

Le recensement de 1991 en bref : contient une vue d'ensemble de l'historique et des opérations du recensement.

Le Dictionnaire du recensement de 1991 : renferme les définitions officielles de tous les termes du recensement et des explications sur les niveaux géographiques du recensement.

Le Catalogue des produits et services du recensement de 1991 : contient un sommaire des produits et services disponibles par l'entremise de la base de données du recensement. Si vous voulez obtenir des renseignements sur la gamme complète des produits et services de Statistique Canada, vous pouvez vous procurer le *Catalogue de Statistique Canada, 1992.*

Si la lecture d'une explication contenue dans le présent *Guide* suscite des questions, le contenu de ces produits de référence du recensement doit être considéré comme la source de renseignements qui fait autorité.

Vous pouvez trouver toutes ces publications dans une bibliothèque de dépôt ou si vous le désirez, vous pouvez les commander à l'aide du bon de commande des produits de référence du recensement à la fin du *Guide*. Vous pouvez également les acheter au centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près. Une liste des adresses et numéros de téléphone est fournie à la fin du présent *Guide.*

AVANT-PROPOS

Il est possible que de nombreux utilisateurs de données du recensement ne connaissent pas bien certains concepts et questions qui sont d'une importance particulière pour les spécialistes en élaboration du contenu du recensement de Statistique Canada. La présente section donne un aperçu des éléments qui auront une incidence sur l'élaboration du questionnaire.

1. **Confidentialité : À Statistique Canada, la protection du caractère confidentiel des réponses individuelles est considérée comme la plus importante priorité** - La Loi sur la statistique garantit qu'aucune information permettant d'identifier un particulier ne sera diffusée sans son consentement écrit, à l'extérieur de Statistique Canada. Aucun renseignement confidentiel provenant de Statistique Canada ne peut faire l'objet d'une assignation dans le cadre d'une poursuite judiciaire, même en ce qui a trait aux causes portées devant la Cour suprême, une commission royale d'enquête, un comité parlementaire ou un groupe d'étude. Même le Service canadien du renseignement de sécurité ne peut avoir accès aux renseignements confidentiels recueillis par Statistique Canada. Selon la Loi, Statistique Canada ne peut utiliser les réponses sur les questionnaires du recensement qu'à des fins statistiques et seulement après qu'elles ont été agrégées aux données similaires obtenues d'autres répondants. À l'exception des chiffres de population de base, les données présentant les particularités démographiques de la population sont arrondies de sorte qu'on ne puisse reconnaître des particuliers, même à l'aide de caractéristiques comme le nombre extrêmement élevé de membres du ménage.

   Le point ayant soulevé le plus d'objections au cours de la collecte des données du recensement de 1991 avait trait à la perception du public selon laquelle on portait atteinte au droit à la vie privée par le genre de questions posées et la manière dont les données du recensement étaient recueillies. Les répondants sont de plus en plus méfiants à l'égard de la façon dont les gouvernements traitent les renseignements personnels. À cette fin, Statistique Canada examinera des moyens pour recueillir les données de façon moins indiscrète sans compromettre l'intégrité statistique des données.

   Malgré l'exigence légale selon laquelle tous les résidents du Canada doivent participer au recensement, la valeur réelle des données du recensement est fonction de la capacité de recueillir des renseignements détaillés. Les recenseurs reconnaissent que le succès des efforts déployés dans le cadre de la collecte est fonction de la mesure dans laquelle les répondants sont prêts à répondre au questionnaire. Nous ne pourrons maintenir des taux élevés de participation volontaire que si le projet du recensement demeure sensible aux préoccupations légitimes des répondants. Et puisqu'en fin de compte des changements de cette nature auront une incidence sur les données recueillies, les utilisateurs de données doivent eux aussi faire preuve de souplesse dans leurs demandes en matière de nouvelles données ou de données plus détaillées.

2. **Questionnaires abrégé (2A) et complet (2B)** - En 1991, 80 % des Canadiens ont répondu aux questions portant sur les caractéristiques démographiques de base, à une question ayant trait à la langue maternelle et à deux questions sur le logement. Vingt pour cent des Canadiens ont reçu le questionnaire complet (2B). Le questionnaire 2B renfermait le contenu du questionnaire abrégé et contenait en outre des questions supplémentaires portant sur la langue, la population active, le logement, le revenu, la scolarité et sur des caractéristiques

ethniques et culturelles. En posant ces questions à certains Canadiens seulement, nous réduisons le fardeau de déclaration de l'ensemble des répondants.

Faudrait-il distribuer le questionnaire complet à plus ou à moins de Canadiens ou est-ce que 20 % de la population représente l'échantillon idéal? Devrait-on poser certaines questions du questionnaire 2B dans le questionnaire abrégé? Pourrait-on justifier l'augmentation du fardeau de déclaration qui en découlerait?

3. **Données recueillies directement ou données dérivées** - Le genre de renseignements qu'on obtiendra à partir d'une question du recensement est habituellement évident. Une question sur le sexe nous permettra de répartir la population selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes; une question de ce genre produit des données directes. Souvent, afin de réduire au minimum le nombre de questions et de simplifier la tâche du répondant, on dérive des renseignements subsidiaires à partir des réponses à une question. La question sur la *date de naissance* en est l'exemple le plus simple; elle permet de calculer l'âge d'un répondant tout en évitant toute confusion qui pourrait découler du fait qu'on ne sait pas exactement à quel moment au cours de l'année du recensement tombe l'anniversaire du répondant. Auparavant, on dérivait les renseignements sur les couples vivant en union libre à partir des réponses aux questions portant sur l'*état matrimonial* et sur le *lien avec la Personne 1.* Maintenant, en raison de l'évolution des valeurs sociales et de la demande pour des données plus explicites sur ce type de familles, on a posé en 1991 une question distincte sur l'union libre. Dans le présent *Guide*, les auteurs font la distinction entre les renseignements recueillis directement au moyen de questions et les renseignements dérivés à partir des données sur une ou plusieurs variables. Les variables directes des tableaux sont indiquées par un astérisque.

4. **Produits et services** - Un des objectifs des consultations auprès des utilisateurs de données du recensement de 1996 est de déterminer comment présenter les résultats pour mieux répondre à leurs besoins. Nous vous incitons à inclure le niveau de détail géographique et le niveau de détail des variables que vous recherchez, ainsi que les présentations qui conviendraient le mieux à vos besoins, lorsque vous présentez vos recommandations sur les éléments à inclure au contenu du recensement de 1996. Parmi les présentations offertes, notons les cartes et autres produits de référence, les tableaux de données sur support papier ou électronique, les publications et articles analytiques, les profils de secteurs, les disques compacts-ROM, les disquettes et les bandes sommaires de données.

5. **Sujets des enquêtes postcensitaires de 1996** - On demande, sur certains sujets, des données trop détaillées pour qu'on puisse les recueillir dans le cadre du recensement; dans ces cas, le recensement sert de méthode de sélection en vue du choix d'un échantillon qui servira à une enquête plus longue et plus spécialisée. Depuis 1986, on a mené deux enquêtes postcensitaires sur les Canadiens ayant des incapacités et une enquête sur les peuples autochtones. On a également proposé de mener des enquêtes similaires sur les personnes âgées au Canada. Nous continuerons de restreindre le contenu du recensement et d'élaborer des sujets précis pour les enquêtes postcensitaires pour le recensement de 1996 et les suivants. Si vous désirez formuler des commentaires ou des propositions particulièrement sur les sujets ou le contenu des enquêtes postcensitaires, veuillez envoyer une lettre ou présenter un résumé écrit à :

Adele Furrie
Directrice, Programme des enquêtes postcensitaires
9e étage, immeuble Jean-Talon
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6 Téléphone : (613) 951-4531 Télécopieur : (613) 951-2906

6. **L'ajout de nouvelles questions signifie la suppression de questions existantes** - Actuellement, 54 questions sont posées dans le cadre du recensement du Canada. Si nous voulons ajouter une question, il faut en supprimer une autre. C'est le choix difficile que nous devons faire.

7. **Le nouveau contenu doit être mis à l'essai** - Toute nouvelle question ou question modifiée doit être mise à l'essai.

8. **Il faut tabler sur les consultations et les mises à l'essai menées dans le cadre du recensement de 1991** - Avant le recensement du Canada de 1991, Statistique Canada a entrepris un vaste programme de consultations et de mises à l'essai du contenu du questionnaire. Ce programme a donné lieu à des modifications apportées au contenu et à la conception du questionnaire. Ces modifications ont rendu les questions plus faciles à lire et à comprendre et ont permis d'augmenter considérablement la pertinence des données du recensement. Toutefois, nous n'avons pu répondre à tous les besoins des utilisateurs ni mettre en application toutes les modifications aux questions pour le recensement de 1991. Le tableau ci-après donne un aperçu des modifications recommandées. Ces suggestions ont été mises à l'essai mais n'ont pu être mises en application ou n'ont été que partiellement mises en oeuvre dans le cadre du recensement de 1991.

RECOMMANDATIONS QUI ONT ÉTÉ MISES À L'ESSAI MAIS QUI N'ONT PAS ÉTÉ ACCEPTÉES OU QUI NE L'ONT ÉTÉ QU'EN PARTIE SUITE AUX CONSULTATIONS DU RECENSEMENT DE 1991			
SUJET	**RECOMMANDATION**	**MISE(S) À L'ESSAI**	**RÉSULTATS POUR 1991**
Appartenance à la population autochtone	Supprimer la question séparée (1986 Q.7) La placer sous l'origine ethnique Inclure le nom de la bande, tribu ou nation	MT-2[1] NCT-1[1] NCT-2[1]	Question séparée comprise dans le recensement de 1991 Question changée de 2A à 2B (échantillon) Question sur le statut d'Indien inscrit ainsi que sur la bande indienne en particulier ou la première nation
Durée d'occupation du logement	Conserver la question pour 1991	NCT-1	N'y figure pas L'information est disponible par l'entremise de la question modifiée sur la mobilité
Lieu de naissance des parents	Inclure et/ou remplacer les questions sur l'origine ethnique	MT-2 NCT-1 NCT-2	N'y figure pas Soutien limité de la part des ministères décideurs et des autres utilisateurs
Origine ethnique			
a) Appartenance ancestrale/auto-identification	Diviser en deux questions : appartenance ancestrale et identité	MT-2 NCT-1 NCT-2	Ne figurent pas en tant que questions séparées Demande restreinte pour l'identité de la part des utilisateurs
b) Origine noire	Réévaluer l'inclusion de la case à cocher «noire» en tant que réponse	MT-2 NCT-1	La case à cocher «noire» figurait à la question sur l'origine ethnique puisqu'aucune question séparée sur la race n'y figurait

RECOMMANDATIONS QUI ONT ÉTÉ MISES À L'ESSAI MAIS QUI N'ONT PAS ÉTÉ ACCEPTÉES OU QUI NE L'ONT ÉTÉ QU'EN PARTIE SUITE AUX CONSULTATIONS DU RECENSEMENT DE 1991			
SUJET	**RECOMMANDATION**	**MISE(S) À L'ESSAI**	**RÉSULTATS POUR 1991**
c) Origine canadienne	«Canadienne» devrait figurer à la catégorie déjà imprimée de réponse	MT-2 NCT-1 NCT-2	N'y figure pas Eu un impact sur la qualité des données et sur l'uniformité historique des données Des notes explicatives ont été ajoutées à la question
d) Race/Couleur	Ajouter une nouvelle question visant à identifier les personnes appartenant à une minorité visible	MT-2 NCT-1 NCT-2	N'y figure pas Question épineuse et potentiellement controversée
Langue maternelle	Diviser en deux parties (la première étant celle qui a été apprise et la deuxième étant celle qui est toujours comprise)	MT-2 NCT-1 NCT-2	N'a pas été divisée en deux parties Problèmes conceptuels avec les réponses multiples Puisque la définition de la langue maternelle officielle dans la législation canadienne est basée sur la définition de la langue, le fait de la changer pourrait poser un certain problème Figure au questionnaire 2A (par elle-même) Figure après les questions sur les autres langues au questionnaire complet (2B) puisque la mise à l'essai a démontré que la qualité des données serait meilleure
Nuptialité	À conserver Aborder l'historique matrimonial	MT-1[1] NCT-1	N'y figure pas Soutien plutôt restreint de la part des utilisateurs en comparaison avec les autres questions démographiques

RECOMMANDATIONS QUI ONT ÉTÉ MISES À L'ESSAI MAIS QUI N'ONT PAS ÉTÉ ACCEPTÉES OU QUI NE L'ONT ÉTÉ QU'EN PARTIE SUITE AUX CONSULTATIONS DU RECENSEMENT DE 1991			
SUJET	**RECOMMANDATION**	**MISE(S) À L'ESSAI**	**RÉSULTATS POUR 1991**
Fécondité	Abandonner les restrictions ayant trait à l'âge et à l'état matrimonial	MT-1 NCT-1	Les restrictions ayant trait à l'âge ont été conservées pour des raisons d'uniformité avec les autres variables Les restrictions ayant trait à l'état matrimonial ont été abandonnées Certains répondants ont considéré qu'il était offusquant de se faire demander des renseignements ayant trait à la «Fécondité» de la population ayant moins de 15 ans Renseignements disponibles par l'entremise du Centre canadien d'information sur la santé
Date à laquelle l'emploi actuel a débuté	Soutien	MT-1 NCT-1	N'y figure pas Priorité moindre
Durée de l'expérience de travail	Soutien	MT-1 NCT-1	N'y figure pas Problèmes quant à la qualité des données Soutien restreint
Revenu provenant de sources publiques selon la source détaillée	Soutien	MT-1	Ne figurent pas en tant que sources séparées
Impôt à payer sur le revenu	Soutien limité	MT-1	N'y figure pas Qualité des données douteuse

RECOMMANDATIONS QUI ONT ÉTÉ MISES À L'ESSAI MAIS QUI N'ONT PAS ÉTÉ ACCEPTÉES OU QUI NE L'ONT ÉTÉ QU'EN PARTIE SUITE AUX CONSULTATIONS DU RECENSEMENT DE 1991			
SUJET	**RECOMMANDATION**	**MISE(S) À L'ESSAI**	**RÉSULTATS POUR 1991**
Gain/Perte en capital	Soutien limité	MT-1	N'y figure pas Qualité des données douteuse
Taux des salaires	Inclure	MT-1 NCT-1	N'y figure pas Soutien limité
Travail non rémunéré a) Bénévolat b) Travaux ménagers non rémunérés c) Soins d'un enfant non rémunérés d) Travail non rémunéré au sein d'une ferme ou d'une entreprise	Soutien prononcé	MT-1	N'y figure pas Qualité des données douteuse Ces données ne sont pas appropriées dans le cadre du recensement à cause de leur complexité et du fardeau qu'elles imposent au répondant Plus d'une question est nécessaire Des renseignements sont disponibles au sujet du bénévolat à partir de l'enquête nationale sur le bénévolat (Division des enquêtes des ménages) Enquête sociale générale (2[e] cycle - 1986, 7[e] cycle - 1992) sert à identifier l'utilisation du temps selon le genre d'activités

[1] MT-1 a trait à l'essai modulaire - 1 (1987).
MT-2 a trait à l'essai modulaire - 2 (1988).
NCT-1 a trait à l'essai du recensement national - 1 (1988).
NCT-2 a trait à l'essai du recensement national - 2 (1989).

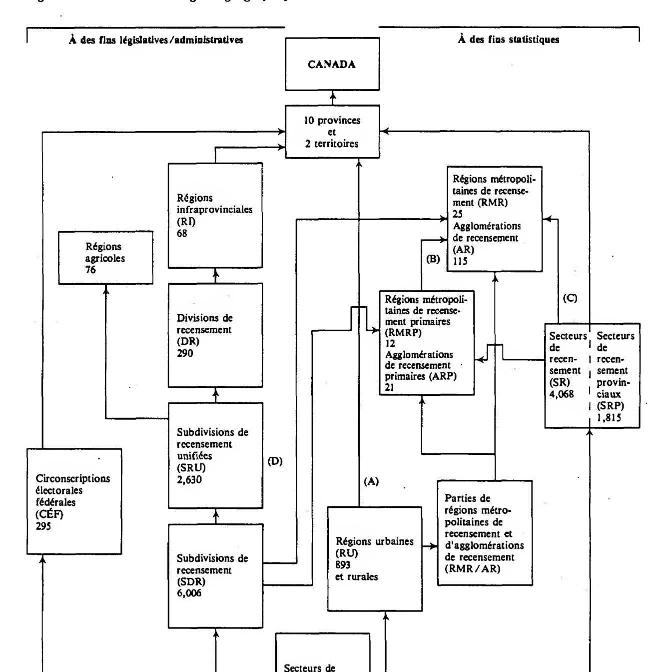
A. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Agglomération de recensement (AR)	x	x	x	x	x
Circonscription électorale fédérale (CÉF)	x	x	x	x	x
Code postal	x	x			
Côté d'îlot	x	x	x	x	x
Date de référence géographique	x	x	x	x	x
Division de recensement (DR)	x	x	x	x	x
Écoumène					
National	x	x	x	x	
Urbain	x	x			
Genre de subdivision de recensement	x	x	x	x	x
Localité non constituée (LNC)	x	x	x	x	x
Point représentatif (centroïde)					
Côté d'îlot	x	x	x	x	x
Secteur de dénombrement (SD)	x	x	x	x	x
Province/Territoire	x	x	x	x	x
Région infraprovinciale (RI)	x	x	x	x	x
Région métropolitaine de recensement (RMR)	x	x	x	x	x
Région métropolitaine de recensement/ Composante d'agglomération de recensement	x	x	x	x	x
Région métropolitaine de recensement/ Partie d'agglomération de recensement	x	x	x	x	x
Région métropolitaine de recensement primaire/ Agglomération de recensement primaire	x	x			

A. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES - fin

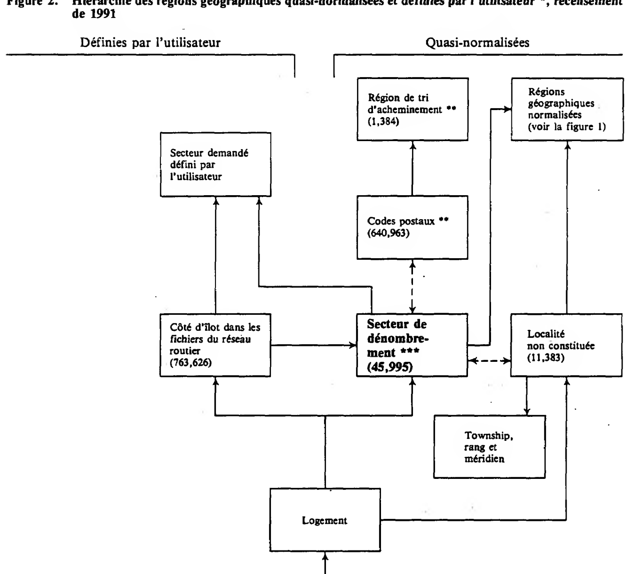
RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Région rurale	x	x	x	x	x
Région urbaine (RU)	x	x	x	x	x
Secteur de dénombrement (SD)	x	x	x	x	x
Secteur de recensement (SR)	x	x	x	x	x
Secteur de recensement provincial (SRP)	x	x	x	x	x
Subdivision de recensement (SDR)	x	x	x	x	x
Subdivision de recensement unifiée (SRU)	x	x	x	x	x
Superficie (brute)	x				
Superficie (nette)	x	x	x	x	x
Township, rang et méridien	x	x	x	x	x

Figure 1. Hiérarchie des régions géographiques normalisées



(A) Cinq des régions urbaines chevauchent les limites des provinces.
(B) Sont réparties en RMRP et en ARP 12 des 25 RMR et 2 des 115 AR.
(C) Toutes les RMR (25), mais seulement 14 des 115 AR, sont visées par un programme de secteurs de recensement.
(D) Défini par Statistique Canada, conjointement avec les autorités provinciales, comme secteur statistique.

Figure 2. Hiérarchie des régions géographiques quasi-normalisées et définies par l'utilisateur *, recensement de 1991



* Tous les chiffres sont finals.
** Voir la définition de code postal pour de plus amples renseignements.
*** Un secteur de dénombrement est une région normalisée du recensement (voir la figure 1).
◄--► Il y a correspondance multivoque.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET POINTS À DISCUTER

Renseignements généraux

L'accessibilité des données obtenues grâce au recensement repose dans une large mesure sur les unités géographiques pour lesquelles elles sont recueillies et diffusées. Les utilisateurs ont besoin de types précis de données pour des régions géographiques fort variées. Les données du recensement peuvent être diffusées selon des régions normalisées et non normalisées.

Il existe deux types de régions géographiques normalisées. Les régions législatives/administratives comprennent notamment les circonscriptions électorales fédérales et les subdivisions de recensement. Les régions statistiques comprennent entre autres les secteurs de recensement et les régions métropolitaines de recensement.

La structure des régions géographiques du recensement offre également une certaine souplesse car il est possible de définir des régions non normalisées à l'aide du géocodage et des fichiers des réseaux routiers. On demande souvent des données pour les secteurs définis selon le code postal.

Points à discuter

a. *La pertinence des régions géographiques normalisées existantes* - La série de régions actuelles permet-elle de répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs ou y a-t-il des manques dans la structure? Certaines régions géographiques définies sont-elles de peu d'utilité? Quelles autres régions pourraient être ajoutées au modèle actuel? Doit-on établir de nouvelles régions géographiques en raison de l'évolution des conditions (p. ex., le libre échange, la conurbation) aux fins de la présentation et de l'analyse des données du recensement?

b. *Améliorations apportées aux régions géographiques normalisées existantes* - Devrait-on apporter des améliorations aux régions existantes dans la structure actuelle? Quelles sont ces régions et quels critères ou attributs devrait-on modifier?

c. *Transformations des régions géographiques dans le temps* - Statistique Canada utilise diverses méthodes pour documenter les modifications, faisant ressortir les changements de limites entre les recensements et redressant les chiffres de population du recensement pour qu'ils correspondent aux nouvelles limites. Ces méthodes suffisent-elles ou faut-il envisager d'autres approches (p. ex., les tableaux ou fichiers de concordance)?

d. *Harmonisation avec les définitions internationales* - Statistique Canada, comme les bureaux de la statistique d'autres pays, se sert des recommandations des Nations Unies comme guide aux fins de l'élaboration des concepts géographiques. Devrait-on harmoniser les régions géographiques du recensement du Canada avec celles utilisées par le United States Bureau of the Census ou par d'autres pays? Par exemple, la définition canadienne d'une région métropolitaine de recensement devrait-elle correspondre à celle de la région métropolitaine statistique normalisée des États-Unis?

e. *Codes postaux* - En 1991 et en 1986, les renseignements sur les codes postaux étaient contenus dans la base de données-échantillon (questionnaire complet). En 1996, Statistique Canada devrait-il saisir tous les codes postaux (indiqués sur les questionnaires abrégés et complets)?

DÉFINITIONS

AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT (AR)

La concept général d'agglomération de recensement (AR) s'applique à un grand **noyau urbain** ainsi qu'aux **régions urbaines** et **rurales** adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une AR est délimitée à partir d'une région urbaine (appelée noyau urbanisé et comptant au moins **10,000 habitants**, d'après les résultats du dernier recensement). Lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR atteint 100,000 habitants, selon le dernier recensement, cette AR devient une **région métropolitaine de recensement** (RMR).

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE (CÉF)

Une circonscription électorale fédérale est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes (source : Loi électorale du Canada, 1990). Selon l'Ordonnance de représentation de 1987, il y a 295 CÉF au Canada.

CODE POSTAL

Le code postal est un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le traitement (tri et distribution) du courrier. Le code postal représente un système de référence spatial qui permet la manipulation, l'extraction et l'analyse d'un grand nombre de données géographiques à un niveau très détaillé.

CÔTÉ D'ÎLOT

Le concept général de côté d'îlot désigne une petite unité géographique reconnaissable à laquelle des données du recensement peuvent être associées. Le côté d'îlot correspond à un côté de rue, normalement situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues ou d'autres traits physiques (comme un ruisseau ou une voie de chemin de fer).

DATE DE RÉFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE

La date de référence géographique est la date établie par Statistique Canada aux fins de l'établissement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le recensement de 1991, la date de référence géographique est le 1er janvier 1991.

DIVISION DE RECENSEMENT (DR)

Terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui constituent les régions intermédiaires entre la **subdivision de recensement** et la **province** (par exemple, divisions, comtés, districts régionaux, municipalités régionales et sept autres genres de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement). Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

ÉCOUMÈNE

Le terme écoumène, d'origine grecque, est utilisé par les géographes pour désigner la «surface habitée». Le concept d'écoumène est employé en cartographie thématique pour faire en sorte que la représentation spatiale des données du recensement soit limitée aux surfaces habitées. On a défini deux écoumènes : un écoumène national et un écoumène urbain.

GENRE DE SUBDIVISION DE RECENSEMENT

Le genre correspond au statut municipal de la **subdivision de recensement**. Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées en divers genres, selon les appellations adoptées par les autorités provinciales ou fédérales.

LOCALITÉ NON CONSTITUÉE (LNC)

Le concept de localité non constituée (LNC) désigne un groupe de **logements** (par exemple un établissement) n'ayant pas de limites légales ni d'administration locale.

POINT REPRÉSENTATIF (CENTROÏDE)

Un point représentatif (appelé auparavant centroïde) est défini par une paire de coordonnées (x, y) qui représente une unité géographique aux fins de l'aggrégation de données à l'échelle de ce point.

Pour le recensement de 1991, on a défini des points représentatifs pour les secteurs de dénombrement (SD) et pour les côtés d'îlot. Les <u>points représentatifs de secteur de dénombrement</u> sont situés soit près des grappes de logements et/ou des rues, soit au centre visuel du SD. Les <u>points représentatifs de côté d'îlot</u> sont situés à mi-chemin du côté d'îlot, en retrait à une distance perpendiculaire de 22 mètres du centre de la rue.

PROVINCE/TERRITOIRE

Il s'agit des principales divisions politiques du Canada. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest équivalent à province, i.e. une unité de base pour laquelle les données sont totalisées et recoupées.

RÉGION INFRAPROVINCIALE (RI)

Il s'agit d'une unité géographique plus petite qu'une **province** (sauf pour l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires) constituée de groupes de **divisions de recensement** complètes.

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT (RMR)

Le concept général de région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un grand **noyau urbain** ainsi qu'aux **régions urbaines** et **rurales** adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une RMR est délimitée à partir d'une région urbaine (appelée <u>noyau urbanisé</u> et comptant au moins **100,000 habitants**, <u>d'après les résultats du dernier recensement</u>). Lorsqu'une région devient une RMR, elle continue de faire partie du programme même si, ultérieurement, elle subit une baisse de population.

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT/COMPOSANTE D'AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT

Il s'agit des **subdivisions de recensement** (SDR) qui constituent les unités de base d'une **région métropolitaine de recensement** (RMR), d'une **agglomération de recensement** (AR), d'une **région métropolitaine de recensement primaire** (RMRP) ou d'une **agglomération de recensement primaire** (ARP).

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT/PARTIE D'AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT

Le concept de parties de RMR/AR permet de faire la distinction entre les **régions urbaines** et **rurales** centrales et périphériques à l'intérieur d'une **région métropolitaine de recensement** (RMR) ou d'une **agglomération de recensement** (AR). Il y a trois genres de parties de RMR/AR : le noyau urbanisé, la banlieue urbaine et la banlieue rurale.

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT PRIMAIRE/AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT PRIMAIRE

Le concept de région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et celui d'agglomération de recensement primaire (ARP) tient compte du fait que les **régions métropolitaines de recensement** (RMR) et les **agglomérations de recensement** (AR) adjacentes sont intégrées, sur le plan social et économique, au sein d'une RMR ou d'une AR unifiée de plus grande taille. Les RMR et les AR adjacentes peuvent être regroupées de manière à ne constituer qu'une seule RMR ou AR si, d'après les résultats du recensement précédent, le nombre de navetteurs qui se déplacent entre elles représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans la plus petite RMR ou AR. Les RMR ou AR d'origine deviennent des sous-régions appelées RMRP ou ARP au sein de la RMR ou AR.

RÉGION RURALE

Le concept général de région rurale s'applique à une région qui a une population clairsemée. Statistique Canada définit les régions rurales comme les régions du Canada se trouvant en dehors des **régions urbaines**.

RÉGION URBAINE (RU)

Le concept général de région urbaine (RU) s'applique à une région dont la concentration démographique est élevée. Statistique Canada définit une région urbaine comme une région ayant atteint une concentration démographique d'au moins 1,000 habitants et dont la densité de population est d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les résultats du recensement précédent.

SECTEUR DE DÉNOMBREMENT (SD)

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur.

SECTEUR DE RECENSEMENT (SR)

Le concept général de secteur de recensement (SR) désigne un petit quartier urbain permanent ou encore une petite collectivité rurale permanente au sein d'une grande région comportant un centre urbain; ce territoire est déterminé avec l'aide de spécialistes locaux qui s'intéressent à la recherche en sciences sociales et en urbanisme.

SECTEUR DE RECENSEMENT PROVINCIAL (SRP)

Le concept général de secteur de recensement provincial (SRP) désigne un petit quartier urbain permanent ou encore une petite collectivité rurale permanente qui se trouve à l'extérieur des **régions métropolitaines de recensement** (RMR) et des **agglomérations de recensement** (AR) faisant partie du programme de **secteurs de recensement** (SR). Ensemble, les SR et les SRP représentent toute la superficie du Canada. Les secteurs de recensement provinciaux sont délimités de façon à comprendre une population variant entre 3,000 et 8,000 habitants, la moyenne se situant de préférence à 5,000. Les limites, dans la mesure du possible, correspondent à des traits physiques permanents.

SUBDIVISION DE RECENSEMENT (SDR)

Terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leur équivalent, par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés. À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités.

SUBDIVISION DE RECENSEMENT UNIFIÉE (SRU)

Le concept de subdivision de recensement unifiée désigne un groupe de petites **subdivisions de recensement** incluses dans une plus grande subdivision de recensement, créées par souci de commodité, afin de faciliter la référence géographique.

SUPERFICIE (brute)

Surface en kilomètres carrés, y compris les nappes d'eau. Les superficies des unités géographiques sont toutes calculées d'après les limites en vigueur le **1er janvier 1991**, soit la date de référence géographique pour le recensement du Canada de 1991.

SUPERFICIE (nette)

Surface en kilomètres carrés excluant les nappes d'eau visibles figurant sur les cartes servant à calculer la superficie. Les superficies sont toutes calculées d'après les limites en vigueur le **1er janvier 1991**, soit la date de référence géographique pour le recensement du Canada de 1991.

TOWNSHIP, RANG ET MÉRIDIEN

Le township, rang et méridien permet de situer un endroit, conformément à un système de morcellement régulier et systématique des provinces des Prairies en terrains rectangulaires faciles à distinguer.

AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS À STATISTIQUE CANADA SUR LES CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

(1) Nadwodny, Richard et Puderer, Henry (1990) - «Délimitation de régions métropolitaines : comparaison entre le concept américain et le concept canadien» - **La géographie appliquée**, Vol. 8, N° 3, p. 40-42.

(2) Mitchell, Rick (1988) - «Un nouveau concept géographique de Statistique Canada - les sous-régions métropolitaines» - **La géographie appliquée**, Vol. 6, N° 3, p. 34-35.

(3) Singh, Françoise R. (1982) - La structure municipale au Canada. Les problèmes qu'elle cause aux utilisateurs de données (série de la géographie), document de travail, N° 1 - GEO 82, Division de la géographie, Statistique Canada.

(4) **Guide d'accès aux programmes et produits de Statistique Canada 1991 (1992)**, 12-575F.

B. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

VARIABLES DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Âge	x	x	x	x	x
Date de naissance*	x	x	x	x	x
Sexe*	x	x	x	x	x
État matrimonial*	x	x	x	x	x
Union libre*	x	x (1)	x (1)		
Fécondité*	x		x		x

VARIABLE NON DISPONIBLE EN 1991 MAIS DISPONIBLE POUR DES ANNÉES ANTÉRIEURES	Années du recensement			
	1986	1981	1976	1971
Nuptialité (date du premier mariage)		x		x

(1) Avant 1991, aucune question directe traitant de l'union libre n'était posée. Toutefois, le lieu de l'union libre peut être dérivé à partir de l'état final de la famille et des réponses à la question ayant trait au lien avec la Personne 1.

* Les variables qui sont présentées avec un astérisque sont des variables directes. Toutes les autres variables sont des variables dérivées.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET POINTS À DISCUTER

Renseignements généraux

L'étude des caractéristiques de la population du pays (sa taille, sa croissance, sa densité, sa répartition et la statistique de l'état civil) est essentielle à la compréhension de la société canadienne.

Points à discuter

a. *Incidence continue de la génération du «baby boom»* - Depuis son apparition, la génération du «baby boom» exerce une influence déterminante sur toutes les questions ayant trait à la population du seul fait de l'importance de son effectif. Maintenant que ce groupe de population vieillit, il aura une incidence croissante sur la façon dont nous percevons certaines questions comme la retraite obligatoire, la suffisance des pensions et la prestation des services de soins de santé. Les questions existantes du recensement permettent-elles de cerner ces tendances de façon adéquate?

b. *Incidence de la diminution et du vieillissement de la population active* - La génération située dans le sillage des «Boomers» présente d'autres implications en raison du nombre moins élevé de ses membres. Y aura-t-il assez de travailleurs qualifiés pour répondre aux besoins des industries du Canada et pour payer les pensions des personnes qui seront à la retraite d'ici les deux prochaines décennies? Comment les écoles et les universités réagiront-elles à la baisse des effectifs? Quelles seront les conséquences pour les magasins de détail de la baisse de la clientèle et pour les organismes charitables de la baisse de bénévoles et de donateurs? Les questions existantes du recensement permettent-elles de répondre à ces besoins en données?

c. *Mesure des taux de fécondité et de natalité* - Jusqu'à maintenant, les recensements quinquennaux ne comportaient pas de question sur la fécondité. Il s'agit toutefois d'une question importante pour certains segments de la population au pays. Pour les francophones, la baisse de la natalité est un sujet de préoccupation important. L'évolution des taux de fécondité chez les femmes célibataires et les couples vivant en union libre modifie notre façon de voir la famille traditionnelle. En effet, lorsqu'un nombre considérable d'enfants sont élevés dans des situations familiales autres que la famille nucléaire traditionnelle, nous devons élaborer des politiques sociales et financières en conséquence. Les femmes considèrent souvent les questions portant sur la fécondité comme une atteinte à la vie privée, particulièrement lorsqu'elles visent à obtenir des renseignements sur les grossesses hors mariage ou les enfants morts en bas âge. Devrait-on de nouveau poser la question sur la fécondité en 1996, ou devrait-on maintenir la pratique de ne la poser que tous les dix ans?

d. *Collecte de données sur l'âge et la date de naissance* - Est-il nécessaire de poser ces deux questions puisque de nombreuses personnes âgées et les nouveaux immigrants peuvent ignorer la date de naissance exacte de certains membres du ménage?

e. *Analyse des couples vivant en union libre* - Une question distincte portant sur l'union libre a été introduite pour la première fois dans le cadre du recensement de 1991. Faudrait-il répéter cette question en 1996? Serait-il utile de recueillir d'autres renseignements sur les unions libres, par exemple sur leur durée?

QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DU RECENSEMENT DE 1991

3. DATE DE NAISSANCE **Inscrivez le jour, le mois et l'année.** *Exemple: Si cette personne est née le 10 février 1945, inscrivez* Jour Mois Année [ ][ ] [ ][ ] [1][ ][ ][ ] *Si la date exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation.*	Jour Mois Année 17 [ ][ ] [ ][ ] [1][ ][ ][ ]	Jour Mois Année 17 [ ][ ] [ ][ ] [1][ ][ ][ ]
4. SEXE	18 ◯ Masculin 19 ◯ Féminin	18 ◯ Masculin 19 ◯ Féminin
5. ÉTAT MATRIMONIAL LÉGAL *Cochez un seul cercle.*	20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e)) 21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e) 22 ◯ Divorcé(e) 23 ◯ Veuf(ve) 24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))	20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e)) 21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e) 22 ◯ Divorcé(e) 23 ◯ Veuf(ve) 24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))
6. Cette personne vit-elle actuellement avec un partenaire en union libre?	25 ◯ Oui 26 ◯ Non	25 ◯ Oui 26 ◯ Non

23. Pour les FEMMES seulement: **Combien d'enfants cette personne a-t-elle mis au monde?** *Comptez tous les enfants, y compris ceux qui sont morts depuis leur naissance et ceux qui vivent ailleurs. Ne comptez pas les mort-nés.*	08 ◯ Aucun OU 09 [ ] ◄ Nombre d'enfants	08 ◯ Aucun OU 09 [ ] ◄ Nombre d'enfants

DÉFINITIONS

ÂGE

Âge au dernier anniversaire de naissance (à la date de référence du recensement, soit le 4 juin 1991). Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès de la population totale.

DATE DE NAISSANCE

Jour, mois et année de naissance aux fins de l'établissement de l'âge du recensé au jour du recensement. Les personnes qui ne connaissaient pas la date exacte de leur naissance devaient donner la meilleure estimation possible. Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès de la population totale.

Utilité :

Les données sur l'âge servent à établir les programmes nécessaires pour répondre aux besoins de la collectivité comme les garderies, les écoles et les logements pour personnes âgées.

SEXE

Qualité d'homme ou de femme. Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès de la population totale.

Utilité :

Les données classées selon le sexe aident à comprendre l'évolution des rôles de l'homme et de la femme au sein de la famille, de la collectivité et de la main-d'oeuvre.

ÉTAT MATRIMONIAL

Situation conjugale légale d'une personne. Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès de la population totale. Toute personne âgée de moins de 15 ans est automatiquement considérée comme «célibataire (jamais mariée)». En 1991, les personnes vivant en union libre n'étaient pas incluses dans la catégorie «actuellement mariées», comme elles l'étaient lors des recensements antérieurs. On peut comparer les données du recensement de 1991 avec les données des recensements antérieurs en utilisant une variable dérivée stockée en permanence dans la base de données du recensement.

Utilité :

Une fois combinées avec d'autres données du recensement, les données sur l'état matrimonial légal peuvent servir à l'étude des changements dans la formation des familles, notamment l'accroissement du nombre des familles ayant deux revenus et la structure de ces familles, ainsi que des familles monoparentales et des personnes âgées vivant seules.

UNION LIBRE
Nouvelle variable en 1991

Situation de deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme, mais qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre. Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès de la population totale.

Utilité :

On pose cette question pour mieux comprendre l'évolution et la structure de ce changement important dans la situation des particuliers dans le ménage.

FÉCONDITÉ

Nombre d'enfants nés vivants de femmes âgées de 15 ans ou plus. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population des femmes de 15 ans ou plus. Avant le recensement de 1991, on posait la question seulement aux femmes qui étaient mariées ou qui l'avaient déjà été. Les utilisateurs devraient tenir compte de ce facteur au moment de comparer les données avec celles de recensements antérieurs.

Utilité :

Les données sur le nombre d'enfants mis au monde par chaque femme servent à estimer la croissance à long terme de la population. Elles permettent également de comprendre les différences entre les divers groupes économiques et sociaux en matière de procréation.

AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS À STATISTIQUE CANADA SUR LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

(1) Estimations et projections annuelles de la population, ménages et familles selon les caractéristiques démographiques - Division de la démographie.

(2) Enquête sur la famille - occasionnelle (dernière enquête en 1984) - Division des statistiques sociales, du logement et des familles.

(3) Enquête sur la statistique de l'état civil : données administratives - Centre canadien d'information sur la santé.

(4) Enquête sociale générale (Cycle 5 - 1990) - Changements au sein de la structure familiale canadienne - Division des statistiques sociales, du logement et des familles.

(5) Enquête sur la population active - mensuelle - Division des enquêtes des ménages.

C. CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE

VARIABLES DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Famille de recensement	x	x	x	x	x
Composition de la famille de recensement	x	x	x	x	x
Composition du ménage avec famille de recensement	x	x	x		
Situation des particuliers dans le ménage	x	x	x		
Situation des particuliers dans la famille de recensement	x	x	x	x	x
Structure de la famille de recensement	x	x	x	x	x
Genre de famille de recensement	x	x	x	x	x
Famille économique	x	x	x	x	x
Situation des particuliers dans la famille économique	x	x	x	x	x
Structure de la famille économique	x	x	x		
Genre de famille économique	x	x	x	x	x
Lien avec la personne repère (Personne 1)*	x	x	x	x	x

* Les variables qui sont présentées avec un astérisque sont des variables directes. Toutes les autres variables sont des variables dérivées.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET POINTS À DISCUTER

Renseignements généraux

La question portant sur le «Lien avec la Personne 1» nous permet de cerner les modes de vie économiques et sociaux de base de la population tels qu'ils sont définis par les termes «famille de recensement» et «famille économique». La question permet de montrer quels sont les liens qui existent entre les membres du ménage, qu'il s'agisse de liens conjugaux, de parenté ou de liens établis par d'autres ententes contractuelles non familiales. Alors que les concepts de famille de recensement et de famille économique peuvent englober de nombreuses combinaisons de groupements familiaux, le recensement ne tient pas compte de tous les genres d'unions consensuelles. Il est important de noter que la reconnaissance d'une forme de famille par le projet du recensement donne un fondement légal à cette unité familiale particulière.

Points à discuter

a. *Distinction entre les genres de relations parents-enfants* - Les questions du recensement ne permettent pas encore de différencier les enfants adoptés, les enfants d'un autre lit, les enfants vivant en foyer nourricier, les enfants que le conjoint a eus d'un autre mariage ou les enfants vivant dans deux ménages en vertu d'une entente de garde partagée. Est-il nécessaire de compiler des données sur les enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents afin de pouvoir retracer l'évolution des tendances sociales dans le temps?

b. *Informations sur la rupture des mariages et sur le remariage* - Avant le recensement de 1991, on a mis à l'essai une question sur la raison de la rupture du mariage; on ne l'a pas incluse en raison du peu d'intérêt manifesté par les utilisateurs. Est-il encore nécessaire de comprendre les raisons de la dissolution des mariages? Est-il utile de mesurer le taux de divorce des mariages subséquents? Le recensement représente-t-il le meilleur moyen pour recueillir ces renseignements ou serait-il préférable de les obtenir dans le cadre d'une enquête sur la famille?

c. *Modes de vie non traditionnels* - Actuellement, si deux personnes du même sexe déclarent vivre une relation homosexuelle (gais/lesbiennes), on conserve l'information mais on ne la publie pas. Toutefois, de nombreuses personnes demandent qu'on légitimise les unions entre deux personnes du même sexe en incluant ce choix dans les cercles à cocher de la question portant sur le lien avec la Personne 1 et en publiant les renseignements sur ce genre de relations. Une certaine partie du public s'oppose à ce que le recensement recueille des renseignements sur les unions entre personnes du même sexe. Certains couples homosexuels (gais/lesbiennes) qui n'ont pas reconnu publiquement leur orientation sexuelle et qui considèrent que l'inclusion de ce choix pourrait constituer une atteinte à la vie privée s'y opposent également. A-t-on besoin de données sur les couples homosexuels? Est-ce que Statistique Canada devrait recueillir ce genre de renseignements? Dans l'affirmative, quelles responsabilités devrons-nous assumer en ce qui a trait à la diffusion des données?

d. *Familles reconstituées* - Un nombre croissant d'enfants d'un autre lit font partie de familles où l'un des parents ou les deux se sont remariés. Recueille-t-on des renseignements adéquats sur ce groupe important?

e. *Date du mariage ou de la première cohabitation* - Il ne semble plus pertinent de recueillir des données sur l'âge au moment du premier mariage dans le cas de nombreux couples; il est plus important de déterminer à quel âge les couples ont commencé à vivre ensemble. Devrait-on poser cette question?

f. *Enfants adultes vivant à la maison* - Il y a eu évolution dans la composition de la famille et il n'est pas rare maintenant que des familles comprennent des enfants adultes. La situation économique des jeunes adultes peut expliquer cette tendance à demeurer plus longtemps chez les parents. Y a-t-il suffisamment de renseignements sur ce mode de vie?

QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE DU RECENSEMENT DE 1991

2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1 Pour chaque membre du ménage, indiquez le lien avec la Personne 1. *Cochez un seul cercle.* Si vous cochez le cercle «Autre», utilisez la case fournie pour indiquer le lien de cette personne avec la Personne 1. *Exemples d'«autres» personnes apparentées à la Personne 1:* • *cousin/cousine* • *grand-père/grand-mère* • *partenaire en union libre du fils* • *neveu/nièce* *Exemples d'«autres» personnes non apparentées à la Personne 1:* • *époux/épouse ou partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse* • *fils/fille du chambreur ou de la chambreuse* • *fils/fille du compagnon ou de la compagne d'appartement* • *employé(e)*	01. 01 ⊗ PERSONNE 1 14 ☐ PI 16 ☐ EI 16 ☐ A	02. 02 ○ Époux/épouse de la Personne 1 03 ○ Partenaire en union libre de la Personne 1 04 ○ Fils/fille de la Personne 1 05 ○ Gendre/bru de la Personne 1 06 ○ Petit-enfant de la Personne 1 07 ○ Père/mère de la Personne 1 08 ○ Beau-père/belle-mère de la Personne 1 09 ○ Frère/soeur de la Personne 1 10 ○ Beau-frère/belle-soeur de la Personne 1 11 ○ Chambreur/chambreuse 12 ○ Compagnon/compagne d'appartement ○ Autre — *Précisez* ☐ 13 ☐ 16 ☐ A
3. DATE DE NAISSANCE Inscrivez le jour, le mois et l'année. *Exemple:* *Si cette personne est née le 10 février 1945, inscrivez* Jour ☐☐ Mois ☐☐ Année 1☐☐☐ *Si la date exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation.*	17 Jour ☐☐ Mois ☐☐ Année 1☐☐☐	17 Jour ☐☐ Mois ☐☐ Année 1☐☐☐
4. SEXE	18 ○ Masculin 19 ○ Féminin	18 ○ Masculin 19 ○ Féminin
5. ÉTAT MATRIMONIAL LÉGAL *Cochez un seul cercle.*	20 ○ Légalement marié(e) (et non séparé(e)) 21 ○ Légalement marié(e) et séparé(e) 22 ○ Divorcé(e) 23 ○ Veuf(ve) 24 ○ Célibataire (jamais marié(e))	20 ○ Légalement marié(e) (et non séparé(e)) 21 ○ Légalement marié(e) et séparé(e) 22 ○ Divorcé(e) 23 ○ Veuf(ve) 24 ○ Célibataire (jamais marié(e))
6. Cette personne vit-elle actuellement avec un partenaire en union libre?	25 ○ Oui 26 ○ Non	25 ○ Oui 26 ○ Non

DÉFINITIONS

FAMILLE DE RECENSEMENT

Couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un fils ou une fille jamais marié. Cette variable a été recueillie auprès des personnes vivant dans les ménages privés et dans les logements collectifs huttérites.

Avant le recensement de 1991, les familles comptant un couple actuellement marié et celles comptant un couple en union libre constituaient les «familles époux-épouse» et étaient présentées comme telles dans la plupart des tableaux de données portant sur les familles de recensement.

COMPOSITION DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Les familles de recensement sont classées selon le nombre et/ou le groupe d'âge des fils et/ou des filles jamais mariés vivant à la maison. Cette variable a été recueillie auprès des familles de recensement dans les ménages privés.

Lors des recensements antérieurs, la composition de la famille de recensement était déterminée selon le nombre et/ou le groupe d'âge des enfants à la maison. Lors du recensement de 1991, il s'agit des fils et/ou des filles jamais mariés, peu importe leur âge. Ce changement de terminologie ne compromet en rien la comparabilité historique.

Au recensement de 1971, on a publié les chiffres selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans seulement.

<u>Utilité</u> :

Les liens entre les membres du ménage permettent de dénombrer les ménages familiaux, les ménages non familiaux et les ménages d'une seule personne du Canada. Ces données servent à la planification des programmes sociaux, comme ceux des prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales. Elles permettent également de déterminer les besoins futurs en matière de logement et de services communautaires dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, les loisirs et les transports.

COMPOSITION DU MÉNAGE AVEC FAMILLE DE RECENSEMENT

Les familles de recensement sont classées selon la présence et le nombre d'«autres personnes» dans le ménage.

L'expression «autres personnes» désigne les membres du ménage qui ne font pas partie de la famille de recensement prise en considération. Il peut s'agir de membres d'une autre famille de recensement ou de personnes hors famille de recensement. Cette variable a été recueillie auprès des familles de recensement dans les ménages privés.

Cette variable permet de produire des données sur la composition du ménage selon la famille de recensement.

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LE MÉNAGE

Classification des personnes selon qu'elles font partie d'un ménage familial ou non familial et selon qu'elles sont des membres d'une famille de recensement ou des personnes hors famille de recensement.

Cette variable vise à obtenir des données sur la situation des particuliers dans le ménage.

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille de recensement.

Membres d'une famille de recensement - Membres d'un ménage qui appartiennent à une famille de recensement. Ces personnes se répartissent dans les catégories suivantes :

Époux et épouse - Personnes de sexe opposé qui sont légalement mariées l'une à l'autre et qui habitent le même logement.

Partenaires en union libre - Personnes de sexe opposé qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre, mais qui vivent comme mari et femme dans le même logement.

Parent seul - Mère ou père, sans conjoint ni partenaire en union libre, qui habite un logement avec au moins un de ses fils ou une de ses filles n'ayant jamais été marié.

Fils et/ou filles jamais mariés - Fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, et qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s). Les fils et les filles qui sont mariés ou qui l'ont déjà été, ou qui vivent en union libre, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement. En outre, les fils et les filles jamais mariés qui n'habitent pas dans le même logement que leur(s) parent(s) ne sont pas considérés comme des membres de la famille de ce(s) dernier(s).

Personnes hors famille de recensement - Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille de recensement. Ils peuvent être apparentés à la Personne 1, personne repère du ménage (par exemple, frère divorcé, beau-frère, cousine ou grand-parent de la Personne 1) ou non apparentés (par exemple, chambreur, compagne d'appartement ou employé). Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.

Cette variable a été recueillie auprès des personnes dans les ménages privés.

L'état matrimonial des partenaires en union libre ne doit pas être «légalement mariés et non séparés».

Lors des recensements antérieurs, le terme «enfant(s)» était utilisé pour désigner les fils et/ou filles jamais mariés, peu importe leur âge. Depuis le recensement de 1976, les pupilles non apparentés, les enfants en foyer nourricier et les enfants en tutelle, peu importe si une rémunération a été versée ou non pour leur garde, sont considérés comme des chambreurs et non comme des enfants de la famille (comme c'était le cas aux recensements précédents) afin de respecter davantage la définition et le sens littéral du terme enfant (c'est-à-dire fils ou fille) dans la famille de recensement.

STRUCTURE DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Classement des familles de recensement en familles comptant un couple actuellement marié (avec ou sans fils ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), en familles comptant un couple en union libre (avec ou sans fils ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) et en familles monoparentales selon le sexe du parent. Cette variable a été recueillie auprès des familles de recensement dans les ménages privés.

Lors des recensements antérieurs, le terme «familles époux-épouse» désignait tant les familles comptant un couple actuellement marié que celles comptant un couple en union libre.

GENRE DE FAMILLE DE RECENSEMENT

Les familles de recensement sont classées selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité.

Famille de soutien principal - Famille de recensement dont fait partie le principal soutien du ménage (c'est-à-dire la première personne identifiée comme étant la personne responsable des paiements du ménage).

Autre famille avec soutien - Famille de recensement comptant un soutien du ménage autre que le principal soutien du ménage.

Famille sans soutien - Famille de recensement ne comptant aucune personne responsable des paiements du ménage.

Cette variable a été recueillie auprès des familles de recensement dans les ménages privés.

FAMILLE ÉCONOMIQUE

Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Cette variable a été recueillie auprès des personnes vivant dans des ménages privés et dans les logements collectifs huttérites.

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille économique.

Membres d'une famille économique - Deux ou plusieurs membres d'un ménage qui sont apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption et qui, de ce fait, constituent une famille économique.

Personnes hors famille économique - Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille économique. Une personne vivant seule est toujours considérée comme une personne hors famille économique.

Cette variable a été recueillie auprès des personnes dans les ménages privés.

STRUCTURE DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Classement des familles économiques en familles comptant un couple actuellement marié, en familles comptant un couple en union libre et en autres familles économiques.

Familles économiques comptant un couple actuellement marié - Familles dont un des conjoints, soit l'époux, soit l'épouse, est la personne repère de la famille économique.

Familles économiques comptant un couple en union libre - Familles dont un des partenaires en union libre est la personne repère de la famille économique.

Autres familles économiques - Familles monoparentales dont le père ou la mère, selon le cas, est la personne repère de la famille économique, ou familles dont une personne hors famille de recensement est la personne repère de la famille économique.

Cette variable a été recueillie auprès des familles économiques dans les ménages privés. Bien qu'il n'y ait qu'une personne repère par ménage, il peut y avoir plusieurs familles économiques dans un même ménage et chacune de ces familles compte une personne repère.

Lors des recensements de 1986 et de 1981, les familles économiques comptant un couple actuellement marié et les familles économiques comptant un couple en union libre constituaient les familles économiques époux-épouse.

GENRE DE FAMILLE ÉCONOMIQUE

Les familles économiques sont classées selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité.

Famille économique principale - Famille économique dont fait partie la personne responsable des paiements du ménage.

Famille économique secondaire - Famille économique dont la personne responsable des paiements du ménage ne fait pas partie.

Cette variable a été recueillie auprès des familles économiques dans les ménages privés.

LIEN AVEC LA PERSONNE REPÈRE (PERSONNE 1)

Lien qu'ont les membres du ménage avec la personne repère (Personne 1). Une personne peut être apparentée à la Personne 1 par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption (par exemple, époux ou épouse, partenaire en union libre, fils ou fille, père ou mère) ou non apparentée (par exemple, chambreur, compagne d'appartement, employé). Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès de la population totale.

Au recensement de 1981, le terme «Chef de ménage» a été remplacé par «Personne 1» pour identifier la personne repère.

Utilité :

Les liens entre les membres du ménage révèlent combien de ménages familiaux, de ménages non familiaux et de ménages d'une personne seulement il y a au Canada. Ces données servent à la planification des programmes sociaux comme ceux des prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales. Elles permettent également de déterminer les besoins futurs en matière de logement et de services communautaires dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, les loisirs et les transports.

AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS À STATISTIQUE CANADA SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE

(1) Estimations et projections de la population, ménages et familles selon les caractéristiques de la famille - Division de la démographie.

(2) Enquête sociale générale (Cycle 5 - 1990) - Changements au sein de la structure familiale canadienne - Division des statistiques sociales, du logement et des familles.

(3) Enquête sur la famille - occasionnelle - Division des statistiques sociales, du logement et des familles.

(4) Enquête sur les dépenses des familles - biennale - Division des enquêtes des ménages.

(5) Enquête sur la statistique de l'état civil : données sur les mariages, remariages et divorces - Centre canadien d'information sur la santé.

D. CARACTÉRISTIQUES DE LA MOBILITÉ

VARIABLES DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Mobilité 1					
Lieu de résidence 1 an auparavant	x				
Province ou territoire de résidence 1 an auparavant*	x				
Pays de résidence 1 an auparavant*	x				
Mobilité 5					
Lieu de résidence 5 ans auparavant	x	x	x	x	x
Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant*	x	x	x	x	x
Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant	x				
Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant	x	x	x	x	x
Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle	x	x	x	x	x
Division de recensement de résidence 5 ans auparavant*	x	x	x	x	x
Région métropolitaine de recensement ou agglomération de résidence 5 ans auparavant	x	x	x	x	x
Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant*	x	x	x	x	x
Pays de résidence 5 ans auparavant*	x				
Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant	x	x	x	x	x

* Les variables qui sont présentées avec un astérisque sont des variables directes. Toutes les autres variables sont des variables dérivées.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET POINTS À DISCUTER

Renseignements généraux

La mobilité de la population est également une question d'intérêt démographique sur laquelle le recensement recueille des renseignements pour des périodes de un an (à partir de 1991) et de cinq ans. L'étude des tendances relatives à la mobilité a révélé un courant migratoire de la population allant d'est en ouest au cours des années 1970 et par la suite un retour vers l'est au cours des années de récession au début des années 1980. Ces renseignements peuvent être essentiels pour les régions dont la population s'accroît ou diminue considérablement.

Points à discuter

a. *Le déplacement de la population canadienne entraîne des changements dans les besoins en services* - L'examen de la mobilité des nouveaux immigrants nous permet de prévoir les besoins en services dans des langues non officielles de la même façon que les mesures de la mobilité des francophones peuvent révéler une augmentation de la demande pour des services en français hors Québec. Selon quel niveau de détail géographique devrait-on diffuser ces données?

b. *Mobilité - 1 an* - Cette question a été posée pour la première fois en 1991. Faudrait-il la poser de nouveau en 1996? Les données devraient être présentées selon quel découpage géographique? En 1991, les données sur la mobilité - 1 an ont été codées à l'échelon provincial. Les données devraient-elles être présentées pour les régions infraprovinciales comme les RMR ou les SDR?

QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE LA MOBILITÉ DU RECENSEMENT DE 1991

Question		
MOBILITÉ 20. Où cette personne habitait-elle **il y a 1 an**, c'est-à-dire le 4 juin 1990? *Cochez un seul cercle.*	12 ○ Habitait à l'adresse actuelle 13 ○ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse 14 ○ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.* 15 [ ] 16 ○ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 17 [ ]	12 ○ Habitait à l'adresse actuelle 13 ○ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse 14 ○ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.* 15 [ ] 16 ○ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 17 [ ]

Question	25.	26.
21. Cette personne habitait-elle à l'adresse actuelle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire le 4 juin 1986?	01 ○ Oui, habitait à l'adresse actuelle **Passez à la question 23** 02 ○ Non, habitait à une autre adresse	01 ○ Oui, habitait à l'adresse actuelle **Passez à la question 23** 02 ○ Non, habitait à une autre adresse
22. Où cette personne habitait-elle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire le 4 juin 1986? *Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, faites la distinction entre la municipalité et la grande ville, par exemple, Anjou et Montréal, Scarborough et Toronto, Burnaby et Vancouver, Saanich et Victoria.* *Cochez un seul cercle.*	03 ○ Habitait **le ou la même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **OU** 04 ○ Habitait **un ou une autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 05 [ ] Comté (si vous le connaissez) [ ] *Province ou territoire* [ ] **OU** 06 ○ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 07 [ ]	03 ○ Habitait **le ou la même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **OU** 04 ○ Habitait **un ou une autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 05 [ ] Comté (si vous le connaissez) [ ] *Province ou territoire* [ ] **OU** 06 ○ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 07 [ ]

DÉFINITIONS

MOBILITÉ 1 AN

Les trois variables suivantes portent sur le lieu de résidence 1 an auparavant. Il s'agit de variables 2B, et elles ont été recueillies auprès des personnes âgées de 1 an ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada.

LIEU DE RÉSIDENCE 1 AN AUPARAVANT
Nouvelle variable en 1991

Lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel un an plus tôt. Il s'agit d'une personne n'ayant pas déménagé si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une personne ayant déménagé. Cette distinction correspond au sous-univers Mobilité (1 an auparavant). Dans la catégorie des personnes ayant déménagé, on peut également distinguer les migrants infraprovinciaux, les migrants interprovinciaux et les migrants externes.

PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE 1 AN AUPARAVANT

Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 4 juin 1990, soit un an avant le jour du recensement.

PAYS DE RÉSIDENCE 1 AN AUPARAVANT

Pays dans lequel se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 4 juin 1990, soit un an avant le jour du recensement.

MOBILITÉ 5 ANS

Les 10 variables suivantes portent sur le lieu de résidence 5 ans auparavant. Il s'agit de variables 2B et elles ont été recueillies auprès des personnes âgées de 5 ans ou plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada.

LIEU DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel cinq ans plus tôt. Il s'agit d'une personne n'ayant pas déménagé si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une personne ayant déménagé. Cette distinction correspond au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant). Dans la catégorie des personnes ayant déménagé, on peut également distinguer les non-migrants et les migrants; cette distinction correspond au statut migratoire.

SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Municipalité ou subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement.

GENRE DE SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Classification du genre de subdivision de recensement (SDR) de la SDR (réserve indienne, village, ville, canton ou municipalité) où la personne avait son domicile habituel le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. Il s'agissait d'une nouvelle variable en 1991.

TAILLE DE LA POPULATION DE LA SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Population actuelle de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement.

TAILLE DE LA POPULATION DE LA SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE ACTUELLE

Population actuelle (1991) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement.

DIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Division de recensement (DR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement.

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT OU AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR) ou région autre qu'une RMR ou AR dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé cinq ans avant le jour du recensement, c'est-à-dire le 4 juin 1986.

PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement.

PAYS DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Pays dans lequel se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. Il s'agissait d'une nouvelle variable en 1991.

CLASSIFICATION DU LIEU DE RÉSIDENCE (MILIEU RURAL OU URBAIN) 5 ANS AUPARAVANT

Classification (en milieu rural ou urbain) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait sa résidence habituelle le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le recensement.

<u>Utilité</u> :

Les données sur la mobilité servent à déterminer l'origine et la destination des Canadiens qui changent de logement, ainsi que certaines de leurs caractéristiques telles que l'âge, le sexe, la scolarité et la profession. Ces données sont importantes pour tous les échelons de gouvernement, pour les urbanistes ainsi que pour diverses entreprises du secteur privé. Par ailleurs, on les utilise pour évaluer les besoins futurs tels que ceux reliés au logement, à l'enseignement et aux services sociaux.

AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS À STATISTIQUE CANADA SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE LA MOBILITÉ

(1) Estimations trimestrielles et annuelles de la population - Division de la démographie.

(2) Profil de la population actuelle - 1987, 1990 - Division des enquêtes des ménages.

(3) Estimations annuelles de migration par division de recensement - Division des données régionales et administratives.

E. CARACTÉRISTIQUES ETHNIQUES ET CULTURELLES ET APPARTENANCE À LA POPULATION AUTOCHTONE

VARIABLES DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Religion*	x		x		x
Origine ethnique*	x	x	x		x
Minorités visibles	x	x	x		
Autochtones (1)					
Population autochtone	x				
Personne appartenant à une bande indienne ou à une première nation*	x				
Indien(ne) inscrit(e)*	x				
Immigration et citoyenneté					
Lieu de naissance*	x	x	x		x
Citoyenneté*	x	x	x		x
Immigrant reçu*	x				
Population des résidents non permanents	x				
Population des non-immigrants	x	x	x		
Population des immigrants*	x	x	x		
Année d'immigration*	x	x	x		
Période d'immigration	x	x	x		x
Âge à l'immigration	x	x	x		

(1) Lors des années de recensement précédentes, les données ayant trait à la population autochtone ont été recueillies à partir de la question sur l'origine ethnique.

* Les variables qui sont présentées avec un astérisque sont des variables directes. Toutes les autres variables sont des variables dérivées.

E. CARACTÉRISTIQUES ETHNIQUES ET CULTURELLES ET APPARTENANCE À LA POPULATION AUTOCHTONE - fin

VARIABLE NON DISPONIBLE EN 1991 MAIS DISPONIBLE POUR DES ANNÉES ANTÉRIEURES	Années du recensement			
	1986	1981	1976	1971
Lieu de naissance du père				x

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET POINTS À DISCUTER

Renseignements généraux

Le concept d'ethnicité est complexe. La question du recensement sur l'origine ethnique ne vise pas à mesurer la fierté nationale ou le patriotisme. Elle permet de mesurer les influences culturelles en constante évolution qui contribuent à notre héritage collectif. Un des principaux objectifs de la question sur l'origine ethnique est de fournir les données nécessaires aux fins de l'application des programmes d'équité en matière d'emploi et de programmes sur le multiculturalisme. La collecte de données sur l'origine ethnique a soulevé certaines controverses lors des recensements précédents, en partie parce que ces programmes n'ont pas été appuyés dans une même mesure dans les diverses régions du Canada.

Les données peuvent être utilisées à diverses fins. Les mêmes statistiques qui révèlent qu'il est nécessaire de construire plus de maisons de retraite peuvent être utilisées afin de justifier la fermeture d'une école de quartier. De même, certaines utilisations de données sur les groupes ethniques peuvent être controversées et impopulaires, mais ces données peuvent également présenter de nombreux avantages. Les médias comptent parmi les plus importants utilisateurs de données du recensement. Les enseignants utilisent les données sur l'origine ethnique pour montrer les tendances de la société canadienne et élaborer des programmes adaptés aux différences culturelles afin d'aider les immigrants à s'adapter à leur nouvelle collectivité. Les professionnels de la santé utilisent également les données sur l'origine ethnique. En effet, dans nos plus grandes villes qui comptent les populations les plus diverses sur le plan culturel, les informations de base sur les soins de santé peuvent être transmises de façon plus efficace aux groupes ethniques lorsque le personnel médical connaît les besoins liés aux caractéristiques culturelles de sa clientèle. En Colombie-Britannique, le «Cancer Control Agency» se sert des données démographiques sur les groupes ethniques dans le cadre de recherches sur le cancer. Les entreprises commerciales de toutes sortes se servent des données sur les groupes ethniques afin de demeurer concurrentielles. En effet, il est essentiel de connaître les goûts des clients éventuels lorsqu'on ouvre un magasin, avant de décider, par exemple, de vendre des pâtes ou de la saucisse bratwurst.

Points à discuter

a. *La collecte de données sur les minorités visibles* - La question sur l'origine ethnique utilisée lors du recensement de 1991 était la même que celle qu'on avait utilisé en 1986, alors qu'on avait ajouté la catégorie «Noir» dans le but d'améliorer les estimations de la population formée de personnes appartenant à une minorité visible. Nous avons ajouté cette catégorie en réponse au rapport présenté par le Comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne et en prévision de l'adoption de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (1986). L'ajout de cette catégorie s'est avéré nécessaire parce que lors des recensements précédents, de nombreux Noirs, surtout les immigrants provenant des Antilles, déclaraient comme origine ethnique «Français» ou «Britannique».

Nous avons mis à l'essai de nombreuses façons de poser la question portant sur l'origine ethnique, y compris des questions sur l'appartenance ethnique et sur la race ou la couleur, en préparation du recensement de 1991. De plus, Statistique Canada a consulté des

représentants de tous les secteurs de la société canadienne, notamment les représentants des minorités visibles de façon directe ou par l'entremise du Conseil ethnoculturel du Canada, ainsi que des membres de la communauté noire. À ce moment, tous s'accordaient pour dire qu'il était préférable de se servir de la question sur l'origine ethnique pour dénombrer les membres de minorités visibles plutôt que de poser une question distincte sur la race. D'autres personnes pensent qu'il faudrait recueillir des données sur les racines culturelles autochtones. Aucune autre question n'a permis d'améliorer les données.

Néanmoins, les porte-parole de la communauté noire ont exprimé deux points de vue différents. Certains ont l'impression d'être pris à partie lorsqu'on leur demande de se définir en fonction de leur race. Par contre, tous s'entendent pour reconnaître le besoin en données fiables sur leur communauté qui viendraient à l'appui des programmes d'équité en matière d'emploi. Les responsables à Statistique Canada reconnaissent qu'il s'agit d'une question fort délicate mais se sont engagés à trouver la meilleure façon de recueillir ces données essentielles auprès d'un segment important de la population canadienne.

b. *Inclusion de Canadien comme choix* - Par le passé, on n'a pas inclus «Canadien» comme choix de réponse à la question sur l'origine ethnique, même si Statistique Canada l'a mis à l'essai, parce que la question ne visait pas à déterminer combien de personnes se considèrent comme étant «Canadiens». De plus, une question distincte permet d'établir la citoyenneté.

   Néanmoins, certains répondants ont assimilé le fait de répondre «Canadien» à une mesure de leur patriotisme ou à un geste en faisant foi et ont demandé que ce choix soit inclus. Mais avons-nous besoin de mesurer l'identité canadienne? L'inclusion de «Canadien» comme choix de réponse aura-t-elle une incidence sur la collecte des données au Québec? Faut-il prendre en considération les répercussions possibles sur les données ayant trait à l'origine ethnique? Doit-on envisager d'ajouter un choix de réponse «Québécois»? Dans l'affirmative, comment les habitants des autres provinces réagiront-ils?

c. *Inclusion de réponses codées plutôt qu'un espace pour une réponse écrite* - Même s'il est rentable et efficace sur le plan de la compilation des données de fournir des réponses codées pour les groupes ethniques comptant le plus de membres au Canada, les représentants des groupes ethniques trop petits pour justifier l'ajout d'une réponse codée indiquaient que cette méthode biaise les données. L'éventualité de l'abandon des réponses codées en faveur d'un espace pour réponse écrite a des implications sur le plan de la comparabilité des données et sur le plan des coûts.

d. *Les données sur l'origine ethnique sont-elles pertinentes ou représentent-elles un facteur de dissension?* - On a recueilli pour la première fois des données sur l'origine ethnique dans le cadre d'un recensement du Canada en 1756, et dans chaque recensement depuis la Confédération, sauf en 1891 alors que la question sur l'origine ethnique a été remplacée par une question sur l'origine canadienne-française. Certains répondants considèrent que la question sur l'ascendance ethnique n'est pas pertinente; d'autres considèrent qu'elles sème la discorde. Le concept d'appartenance ethnique serait-il plus approprié même si la loi n'exige pas qu'on recueille des renseignements de cette nature? Si le recensement de 1996 ne contenait pas de question sur l'ascendance ethnique serions-nous en mesure de répondre aux besoins en données des programmes sur le multiculturalisme, des programmes d'équité en matière d'emploi et d'autres utilisateurs? Nous avons constaté lors des mises à l'essai que la

mesure de l'ethnicité, y compris l'ascendance ethnique, l'appartenance ethnique et la race, est très complexe. Devrait-on mener une enquête postcensitaire sur ce sujet?

e. *Collecte de données sur les autochtones* - Lorsqu'une question distincte sur l'appartenance à la population autochtone a été introduite pour la première fois en 1986, on a constaté des problèmes quant à la qualité des données recueillies. On a remarqué, en 1986, que la population générale ne comprenait pas l'utilisation de la terminologie ayant trait aux autochtones; des termes comme Inuit ou Autochtone étaient peu connus d'un grand nombre de répondants. Toutefois, d'autres mots comme Esquimau ou Indien ont une connotation défavorable ou révèlent un manque de sensibilité face aux demandes des groupes intéressés. En 1991, on a demandé pour la première fois aux gens s'ils étaient des Indiens inscrits tels que définis selon la Loi sur les Indiens du Canada et d'indiquer à quelle bande indienne ou première nation ils appartenaient. Devrait-on ajouter une question ayant trait spécifiquement à la population des Indiens non inscrits et/ou aux personnes qui se considèrent Métis? On s'est servi des réponses aux questions sur l'origine ethnique et sur le statut d'Indien inscrit pour choisir l'échantillon de la population qui participe à l'enquête postcensitaire auprès des peuples autochtones. Faudrait-il de nouveau mener cette enquête en 1996 et la mettre à jour? Y a-t-il de nouveaux besoins en données découlant de l'autonomie gouvernementale des autochtones?

f. *Amélioration de la couverture des résidents non permanents* - Pour la première fois (en temps de paix), les résidents non permanents du Canada ont été inclus dans le cadre du recensement de 1991. Il s'agit des personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié. Il est essentiel de cerner la taille de cette population puisque leur présence dans une collectivité peut avoir une incidence sur la demande de services en matière d'éducation, de logement et de santé. En 1991, la question portant sur le statut d'immigrant figurait dans le questionnaire 2B. La taille estimative de cette population n'a pas été connue avant la diffusion des données sur la population des immigrants. Devrait-on dénombrer les résidents non permanents à l'aide de la formule 2A (questionnaire abrégé) plutôt qu'à l'aide du questionnaire 2B (données-échantillon)? Devrait-on poser une question directe dans le cadre du recensement pour dénombrer les résidents non permanents plutôt que de calculer leur nombre à partir des réponses à la question sur le statut d'immigrant même si les répondants peuvent être réticents à déclarer de quel genre de visa ils sont titulaires?

g. *Évolution des tendances de l'immigration* - L'immigration au Canada a augmenté vers la fin des années 1980 et demeurera probablement élevée durant les années 1990. De plus, on a constaté des changements importants quant aux lieux de naissance des immigrants depuis les années 1960. Les questions posées dans le cadre du recensement, c'est-à-dire les questions sur le lieu de naissance, l'année de l'immigration et la citoyenneté, permettent-elles de répondre aux besoins en données des organismes et groupes qui fournissent des services aux immigrants? Avons-nous besoin de plus d'informations sur les immigrants et leur adaptation au Canada? Devons-nous obtenir des renseignements sur les enfants des immigrants (nés au Canada) en posant une question sur le lieu de naissance des parents, comme nous l'avons fait en 1971 pour la dernière fois? La question sur le statut d'immigrant reçu a été posée pour la première fois en 1991. Devrait-on continuer de recueillir ces données? Le concept d'«immigrant reçu» est-il bien compris et s'applique-t-il à tous les immigrants (les anciens immigrants et les immigrants récents)?

Quant à la question existante portant sur la citoyenneté, permet-elle de répondre aux besoins des responsables des cours d'instruction civique et des programmes de la citoyenneté? Permet-elle d'obtenir suffisamment d'information sur la disposition des immigrants à acquérir la citoyenneté canadienne? A-t-on besoin de recueillir des données sur les citoyens qui ont d'autres citoyennetés (d'autres pays que le Canada)?

Religion

Renseignements généraux

Les données recueillies sur la religion sont utilisées pour retracer les tendances en constante évolution de l'échelle des valeurs des Canadiens. Une fois combinées aux données sur l'âge, les données sur la religion permettent aux planificateurs d'évaluer les besoins en matière d'écoles confessionnelles distinctes dans certaines provinces. Les organismes de défense des droits de la personne fédéraux et provinciaux se servent également de ces renseignements en vue de protéger les Canadiens contre la discrimination fondée sur leurs croyances religieuses. Le profil religieux du Canada a évolué rapidement au cours des deux dernières décennies. Ainsi le nombre de gens déclarant n'avoir «aucune religion» s'est accru considérablement, alors qu'il y a de plus en plus d'adeptes de religions non chrétiennes orientales comme les religions hindoue, islamique, sikh et bouddhiste au Canada.

Points à discuter

a. *La question sur la religion ne figurait pas sur le questionnaire du recensement de 1986* - On a posé une question portant sur la religion dans le questionnaire du recensement de 1991 mais non dans celui du recensement de 1986. Faudrait-il conserver cette pratique de ne poser la question que tous les dix ans?

b. *«Aucune religion» est le seul choix à cocher* - On a décidé que le répondant devrait fournir une réponse écrite à la question sur la religion et qu'on ne proposerait pas de liste de réponses possibles avec des cercles à cocher. Les répondants sont ainsi plus libres d'inscrire leur propre confession religieuse. On a ajouté le choix «aucune religion» pour inciter les gens à répondre à la question plutôt que de la laisser en blanc. Cela nous permet de sauver du temps et de réduire les coûts du dépouillement des données du recensement. Devrait-on employer de nouveau cette disposition pour les prochains recensements?

c. *Détermination des religions énumérées comme exemples de réponses* - On a décidé, dans le cadre de l'élaboration de la question du recensement sur la religion, qu'il était impossible d'énumérer à titre d'exemple toutes les religions. On a décidé de n'énumérer que les confessions religieuses comptant le plus d'adeptes, d'après les données des recensements précédents. Toutefois, tant qu'à dresser une liste des religions en tant qu'exemples de réponses, ne serait-il pas aussi facile d'ajouter des cercles à cocher?

d. *Pertinence d'une question sur la religion dans la société d'aujourd'hui* - Étant donné la tendance actuelle selon laquelle les gens se détachent des religions organisées, est-il opportun de poser une question sur la religion? Il serait peut-être plus utile de poser une question sur l'évolution des tendances relatives à la pratique religieuse dans les familles au cours d'une

génération. Par exemple, les Canadiens d'aujourd'hui sont-ils plus ou moins nombreux à assister aux services religieux que les Canadiens de la génération de leurs parents?

e. *Émergence de nouvelles religions ayant moins d'adeptes* - En même temps qu'on constate le déclin de la popularité des religions chrétiennes conventionnelles, on voit apparaître au Canada certaines nouvelles religions ayant moins de membres. On a, par exemple, dénombré de nombreux adeptes du «Christian Vineyard Fellowship» en 1991. Le recensement de 1996 pourrait permettre d'enregistrer plusieurs nouvelles religions.

Questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles et l'appartenance à la population autochtone du recensement de 1991

LIEU DE NAISSANCE		
11. Où cette personne est-elle née? • *Cochez ou précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.*	**Au Canada** 15 ○ T.-N. 21 ○ Man. 16 ○ Î.-P.-É. 22 ○ Sask. 17 ○ N.-É. 23 ○ Alb. 18 ○ N.-B. 24 ○ C.-B. 19 ○ Qué. 25 ○ Yukon 20 ○ Ont. 26 ○ T. N.-O. **En dehors du Canada** 27 ○ Royaume-Uni 28 ○ Italie 29 ○ États-Unis 30 ○ Allemagne de l'Ouest 31 ○ Allemagne de l'Est 32 ○ Pologne Autre — *Précisez* 33 [ ]	**Au Canada** 15 ○ T.-N. 21 ○ Man. 16 ○ Î.-P.-É. 22 ○ Sask. 17 ○ N.-É. 23 ○ Alb. 18 ○ N.-B. 24 ○ C.-B. 19 ○ Qué. 25 ○ Yukon 20 ○ Ont. 26 ○ T. N.-O. **En dehors du Canada** 27 ○ Royaume-Uni 28 ○ Italie 29 ○ États-Unis 30 ○ Allemagne de l'Ouest 31 ○ Allemagne de l'Est 32 ○ Pologne Autre — *Précisez* 33 [ ]

CITOYENNETÉ	13.	14.
12. De quel pays cette personne est-elle citoyenne? • *Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.*	01 ○ Du Canada, par naissance 02 ○ Du Canada, par naturalisation 03 ○ Du pays de naissance (autre que le Canada) 04 ○ D'un autre pays	01 ○ Du Canada, par naissance 02 ○ Du Canada, par naturalisation 03 ○ Du pays de naissance (autre que le Canada) 04 ○ D'un autre pays
IMMIGRATION **13.** Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, **immigrant(e) reçu(e)**?	05 ○ Non — **Passez à la question 15** 06 ○ Oui — **Continuez avec la question 14**	05 ○ Non — **Passez à la question 15** 06 ○ Oui — **Continuez avec la question 14**
14. En quelle année cette personne est-elle devenue un(e) immigrant(e) reçu(e) au Canada pour la première fois? *Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation.*	Année 07 [1][ ][ ][ ]	Année 07 [1][ ][ ][ ]

QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES ETHNIQUES ET CULTURELLES ET L'APPARTENANCE À LA POPULATION AUTOCHTONE DU RECENSEMENT DE 1991

ORIGINE ETHNIQUE

15. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette
• personne appartenaient-ils?

Cochez ou précisez plus d'un groupe, s'il y a lieu.

Nota:
Bien que la plupart des habitants du Canada se considèrent comme Canadiens, on recueille des renseignements sur leurs origines ancestrales depuis le recensement de 1901 afin de retracer l'évolution de la composition de la population canadienne. Ces renseignements sont nécessaires pour garantir que chacun, quel que soit son milieu ethnique ou culturel, ait une chance égale de participer à part entière à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Cette question porte donc sur les origines ancestrales.

Consultez le Guide.

Exemples d'autres groupes ethniques ou culturels: Portugais, Grec, Indien de l'Inde, Pakistanais, Philippin, Vietnamien, Japonais, Libanais, Haïtien, etc. ▶

08 ○ Français	08 ○ Français
09 ○ Anglais	09 ○ Anglais
10 ○ Allemand	10 ○ Allemand
11 ○ Écossais	11 ○ Écossais
12 ○ Italien	12 ○ Italien
13 ○ Irlandais	13 ○ Irlandais
14 ○ Ukrainien	14 ○ Ukrainien
15 ○ Chinois	15 ○ Chinois
16 ○ Hollandais (Néerlandais)	16 ○ Hollandais (Néerlandais)
17 ○ Juif	17 ○ Juif
18 ○ Polonais	18 ○ Polonais
19 ○ Noir	19 ○ Noir
20 ○ Indien de l'Amérique du Nord	20 ○ Indien de l'Amérique du Nord
21 ○ Métis	21 ○ Métis
22 ○ Inuit / Esquimau	22 ○ Inuit / Esquimau
Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*	Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*
23 ☐	23 ☐
24 ☐	24 ☐

16. Cette personne est-elle un(e) **Indien(ne) inscrit(e)** aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada?

Consultez le Guide.

25 ○ Non	25 ○ Non
26 ○ Oui, Indien(ne) inscrit(e)	26 ○ Oui, Indien(ne) inscrit(e)
Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)	*Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)*
27 ☐	27 ☐

RELIGION

17. Quelle est la religion de cette personne?

Indiquez une confession ou une religion précise, même si cette personne n'est pas pratiquante.

Par exemple, Catholique romaine, Catholique ukrainienne, Église unie, Anglicane, Presbytérienne, Luthérienne, Baptiste, Pentecôtiste, Grecque orthodoxe, Juive, Mennonite, Témoins de Jéhovah, Armée du Salut, Islam, Bouddhiste, Hindoue, Sikh

19.	20.
Précisez une seule confession ou une seule religion	*Précisez une seule confession ou une seule religion*
01 ☐	01 ☐
02 ○ Aucune religion	02 ○ Aucune religion

DÉFINITIONS

RELIGION

Confession religieuse ou appartenance à un groupe ou organisme religieux, à une secte, à un culte ou à toute autre collectivité ayant adopté une religion ou un système de croyances quelconque. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Utilité :

L'information sur la religion permet de suivre les changements fondamentaux que connaît la société canadienne. Une fois combinés avec les données sur l'âge, les renseignements sur la religion servent à évaluer les besoins en matière d'écoles confessionnelles distinctes dans certaines provinces et les possibilités à cet égard. Ils servent également à assurer l'application des lois fédérales et provinciales concernant les droits de la personne et visant à protéger les Canadiens contre la discrimination fondée sur leurs croyances religieuses.

ORIGINE ETHNIQUE

Groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel(auxquels) appartenaient les ancêtres du répondant. L'origine ethnique ou culturelle se rapporte à l'origine des ancêtres, aux «racines» ethniques de la population, et ne doit pas être confondue avec la citoyenneté ou la nationalité. Les Canadiens ont de nombreuses origines ethniques et culturelles, comme les Inuit, les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis, les Irlandais, les Écossais, les Français, les Ukrainiens, les Chinois, les Japonais et les Indiens (de l'Inde). Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Utilité :

Les réponses à la question sur l'origine ethnique fournissent des renseignements dont se servent largement les décideurs des administrations publiques et les administrateurs de programmes, les chercheurs, ainsi que les associations ethniques et culturelles pour étudier la taille, la répartition géographique, les caractéristiques et d'autres aspects de leur population respective.

MINORITÉS VISIBLES

Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi (1986), une personne de minorités visibles est une personne (non autochtone) qui n'est pas de race caucasienne ou de race blanche.

La définition des concepts des minorités visibles a été élaborée conformément aux exigences du Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Les données sur l'origine ethnique, combinées avec d'autres renseignements ethnoculturels tels que le lieu de naissance, la langue maternelle, la langue et la religion, servent à identifier les personnes des minorités visibles.

Il importe que les utilisateurs comprennent les différences entre les données sur les minorités visibles et celles sur l'origine ethnique, car ces deux concepts sont définis différemment.

Utilité :

Les données sur les minorités visibles ont pour objet, entre autres choses, d'éliminer la discrimination et l'inéquité en matière d'emploi dont peuvent être victimes les groupes désignés.

AUTOCHTONES

POPULATION AUTOCHTONE

Désigne toute personne qui, au recensement, a indiqué au moins une origine autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit et/ou être un Indien inscrit en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Lors du recensement de 1986 et des recensements antérieurs, on déterminait la population autochtone au moyen de la question sur l'origine ethnique, fondée essentiellement sur l'appartenance ancestrale. Le recensement de 1991 permet non seulement de connaître l'appartenance ancestrale, mais il permet également, par exemple, à une personne qui est d'origine irlandaise, mais qui a le statut d'Indien inscrit depuis son mariage, d'être incluse dans la population autochtone même si elle a déclaré uniquement «Irlandais» à la question sur l'origine ethnique.

PERSONNE APPARTENANT À UNE BANDE INDIENNE OU À UNE PREMIÈRE NATION
Nouvelle variable en 1991

Personne ayant indiqué appartenir à une bande indienne ou à une première nation du Canada. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

INDIEN(NE) INSCRIT(E)
Nouvelle variable en 1991

Personne ayant déclaré être inscrite en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Utilité :

Ces variables permettent de dénombrer les personnes qui sont inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada ainsi que celles appartenant à une bande ou à une première nation afin de décrire leurs caractéristiques sociales et économiques, de même que la répartition géographique de cette population.

IMMIGRATION ET CITOYENNETÉ

LIEU DE NAISSANCE

Province ou territoire de naissance, pour les personnes nées au Canada, ou pays de naissance, pour les personnes nées à l'extérieur du Canada. Les recensés devaient déclarer leur lieu de naissance selon les frontières qui existaient le jour du

recensement, soit le 4 juin 1991. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

On a modifié la liste des lieux de naissance d'un recensement à l'autre en raison des changements politiques et des modifications de frontières.

Utilité :

Les données sur le lieu de naissance, combinées avec les renseignements tirés d'autres questions du recensement, peuvent servir à l'examen des politiques et des programmes en matière d'emploi et d'immigration, ainsi qu'à la planification des services d'éducation, de santé et d'autres services.

CITOYENNETÉ

Statut légal de citoyenneté du recensé. Les personnes ayant plus d'une citoyenneté devaient en faire état dans leur réponse. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Utilité :

L'information sur la citoyenneté, combinée avec les données sur l'âge, sert à la préparation des élections, car elle permet de déterminer le nombre d'électeurs éventuels. Les personnes chargées de planifier les cours et les programmes sur la citoyenneté l'utilisent également.

VARIABLES SUR L'IMMIGRATION

L'ensemble des variables sur l'immigration font partie du questionnaire 2B, qui couvre 20 % de la population.

IMMIGRANT REÇU
Nouvelle variable en 1991

Personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance, mais à laquelle les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada en permanence. Cette variable a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Il s'agissait d'une nouvelle question en 1991. Combinées avec les données sur la citoyenneté, les données sur les immigrants reçus permettent de déterminer trois populations :

- la population non immigrante (les citoyens canadiens de naissance);
- la population immigrante (les immigrants reçus);
- la population des résidents non permanents.

POPULATION DES RÉSIDENTS NON PERMANENTS
Nouvelle variable en 1991

Personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié.

Au cours du recensement de 1991, on a dénombré les résidents permanents et non permanents. Il s'agissait d'un changement important par rapport aux recensements antérieurs, alors que l'on avait dénombré seulement les résidents permanents du Canada. Les résidents permanents englobent les citoyens canadiens et les immigrants reçus. Cette variable a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

POPULATION DES NON-IMMIGRANTS

Personnes qui sont citoyens canadiens par naissance. Cette variable a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

POPULATION DES IMMIGRANTS

Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance, mais à laquelle les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada en permanence. Cette variable a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

ANNÉE D'IMMIGRATION

Année au cours de laquelle la personne a obtenu le statut d'immigrant reçu au Canada pour la première fois. Cette variable a été recueillie auprès des personnes ayant le statut d'immigrant reçu, ou l'ayant déjà eu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

PÉRIODE D'IMMIGRATION

Tranches d'années établies à partir des réponses à la question sur l'année d'immigration. Cette variable a été recueillie auprès des personnes ayant le statut d'immigrant reçu, ou l'ayant déjà eu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

ÂGE À L'IMMIGRATION

Âge du recensé lorsqu'il a obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu. Cette variable a été recueillie auprès des personnes ayant le statut d'immigrant reçu, ou l'ayant déjà eu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Utilité :

Les données sur l'immigration, une fois combinées avec les données tirées d'autres questions du recensement, peuvent servir à l'étude des caractéristiques de la population immigrante au Canada. L'information sur la période d'immigration est également importante pour l'étude des tendances de l'immigration.

AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS À STATISTIQUE CANADA SUR LES CARACTÉRISTIQUES ETHNIQUES ET CULTURELLES ET L'APPARTENANCE À LA POPULATION AUTOCHTONE

(1) Immigrants - Estimations et projections de la population, ménages et familles selon les caractéristiques démographiques - Division de la démographie.

(2) Origine ethnique, année d'immigration et religion - Enquête sociale générale (Cycles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 - 1985 à 1991) - Division des statistiques sociales, du logement et des familles.

(3) Pays de naissance du père et pays de naissance de la mère, année d'immigration et religion - Enquête sociale générale (Cycle 7 - 1992) - Division des statistiques sociales, du logement et des familles.

(4) Lieu de naissance et religion - Statistique de l'état civil : données administratives annuelles - Centre canadien d'information sur la santé.

(5) Autochtones - Enquête auprès des peuples autochtones - 1991 - Enquête postcensitaire.

F. INVALIDITÉ

VARIABLE DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Invalidité*	x	x			

* Les variables qui sont présentées avec un astérisque sont des variables directes. Toutes les autres variables sont des variables dérivées.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET POINT À DISCUTER

Renseignements généraux

Les questions portant sur l'invalidité servent à la sélection des personnes qui pourraient participer à une enquête postcensitaire beaucoup plus détaillée.

Point à discuter

a. *Enquête postcensitaire sur l'invalidité* - Est-il nécessaire de recueillir des données sur l'invalidité en 1996?

QUESTIONS SUR L'INVALIDITÉ DU RECENSEMENT DE 1991

LIMITATIONS D'ACTIVITÉ 18. Cette personne est-elle limitée dans ses activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique: Consultez le Guide.	À la maison? 03 ○ Non, pas limitée 04 ○ Oui, limitée	À la maison? 03 ○ Non, pas limitée 04 ○ Oui, limitée
	À l'école ou au travail? 05 ○ Non, pas limitée 06 ○ Oui, limitée 07 ○ Sans objet	À l'école ou au travail? 05 ○ Non, pas limitée 06 ○ Oui, limitée 07 ○ Sans objet
	Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs? 08 ○ Non, pas limitée 09 ○ Oui, limitée	Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs? 08 ○ Non, pas limitée 09 ○ Oui, limitée
19. Cette personne a-t-elle des incapacités ou handicaps de longue durée? Consultez le Guide.	10 ○ Non 11 ○ Oui	10 ○ Non 11 ○ Oui

DÉFINITION

INVALIDITÉ

Limitations dans la nature ou l'importance des activités d'une personne à cause d'une incapacité physique de longue durée, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Étant donné que l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) permet de déterminer la population cible mieux que le recensement, les données sur l'invalidité qui paraîtront dans les publications et les autres produits seront principalement tirées de la base de données de l'ESLA.

Utilité :

Les données sur l'invalidité sont de plus en plus en demande. La collecte de telles données a été recommandée par le Comité parlementaire spécial sur les invalides et les handicapés. La question du recensement sur l'invalidité représente une part de l'engagement continu qu'a pris Statistique Canada d'élaborer une base de données nationale sur des dossiers sociaux importants. Par ailleurs, cette question constitue une question filtre servant à identifier des personnes ayant une incapacité aux fins de l'enquête postcensitaire de ce groupe d'intérêt spécial.

AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS À STATISTIQUE CANADA SUR L'INVALIDITÉ

(1) Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) (1991, 1986) - Enquête canadienne sur la santé et l'incapacité (1983-1984).

(2) Enquête sociale générale (Cycle 1 - 1985) - La santé des Canadiens - Division des statistiques sociales, du logement et des familles.

(3) Enquête sur la santé des jeunes Ontariens - 1983, 1987 - Division des enquêtes des ménages.

G. CARACTÉRISTIQUES DE LA LANGUE

VARIABLES DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Langue maternelle*	x	x	x	x	x
Langue parlée à la maison*	x	x	x		x
Connaissance des langues officielles*	x	x	x		x
Première langue officielle parlée	x	x			
Connaissance des langues non officielles*	x				

* Les variables qui sont présentées avec un astérisque sont des variables directes. Toutes les autres variables sont des variables dérivées.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET POINTS À DISCUTER

Renseignements généraux

Les Canadiens sont particulièrement préoccupés par les questions linguistiques en raison de l'effet que celles-ci ont sur des domaines aussi différents que la réforme constitutionnelle, les services publics et gouvernementaux, les programmes éducatifs et les politiques en matière d'immigration.

La vitalité de la langue française au Canada reflète la situation démographique des francophones autant au Québec que dans le reste du pays. On considère incertaine la survie de plusieurs langues autochtones.

Points à discuter

a. *Transfert linguistique* - La vitalité du français au Québec et dans le reste du pays constitue l'une des principales préoccupations des francophones. Quelle est la tendance des transferts linguistiques vers l'anglais? Les immigrants résidant au Québec adoptent-ils le français ou l'anglais? Comment le recensement peut-il mesurer de la meilleure façon qui soit cette caractéristique importante de la vie des Canadiens?

b. *Évolution du bilinguisme* - Afin de mesurer ces tendances, le recensement recueille des données sur la capacité des gens à soutenir une conversation dans les deux langues officielles, ce qui nous permet d'examiner l'évolution du bilinguisme à travers le Canada. Les données sur les transferts et la rétention linguistiques sont également utiles à l'évaluation du succès des efforts déployés afin de promouvoir l'accessibilité des deux langues officielles à travers le pays.

c. *Survie des langues autochtones* - On observe une hausse de la demande pour les données relatives à l'utilisation et à la connaissance des langues de la population autochtone. Pour les autochtones du Canada, de telles données sont essentielles à la compréhension des pressions culturelles qu'ils subissent autant dans les réserves que hors de celles-ci. Le recensement fournit-il suffisamment de renseignements au sujet des langues autochtones?

d. *Mesure de l'adaptation des nouveaux immigrants à l'aide des données sur les langues* - Les données sur les langues sont également utiles à l'évaluation du succès des programmes offerts aux nouveaux immigrants afin de les aider à s'adapter à la vie au Canada. À cette fin, le recensement permet de recueillir des données sur l'existence et sur la force des langues non officielles ainsi que sur la proportion de la population incapable de s'exprimer dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. En combinant ces données aux données socio-économiques recueillies au cours du recensement, il est également possible d'évaluer le besoin de services additionnels (par exemple, les programmes de français/anglais langue seconde) pour aider les immigrants dans leurs efforts en vue de participer plus pleinement à la société canadienne. Les données sur la langue fournissent-elles suffisamment d'information?

e. *Connaissance de langues autres que le français ou l'anglais* - La connaissance de langues autres que le français ou l'anglais correspond aux tendances actuelles de l'immigration. Elle représente également une ressource potentielle qui peut faciliter la capacité des Canadiens à établir des relations commerciales avec d'autres pays, comme le Mexique, le Japon, les Philippines et les pays de l'Europe orientale. Cette question a été posée pour la première fois en 1991. Devrait-elle être répétée en 1996?

f. *Ordre des questions sur les langues* - En 1991, l'ordre de la question sur la langue maternelle dans le questionnaire complet n'était pas le même que dans le questionnaire abrégé. Cette disposition visait à améliorer la qualité des réponses mais a eu pour résultat des estimations différentes pour certaines langues. Devrait-on employer de nouveau cette disposition en 1996?

g. *Langue de travail et langue d'enseignement* - Le recensement du Canada fournit déjà une somme considérable de renseignements sur les capacités linguistiques des Canadiens. Est-il nécessaire d'ajouter des questions portant plus particulièrement sur la langue de travail et sur la langue d'enseignement?

QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE LA LANGUE DU RECENSEMENT DE 1991

LANGUE	07.	08.
7. Cette personne connaît-elle assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation? *Cochez un seul cercle.*	01 ○ Anglais seulement 02 ○ Français seulement 03 ○ Anglais et français 04 ○ Ni anglais ni français	01 ○ Anglais seulement 02 ○ Français seulement 03 ○ Anglais et français 04 ○ Ni anglais ni français
8. Quelle(s) langue(s), autre(s) que l'anglais ou le français, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation?	05 ○ Aucune OU *Précisez laquelle ou lesquelles* 06 ☐ 07 ☐ 08 ☐	05 ○ Aucune OU *Précisez laquelle ou lesquelles* 06 ☐ 07 ☐ 08 ☐
9. Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?	08 ○ Anglais 10 ○ Français Autre — *Précisez* 11 ☐	09 ○ Anglais 10 ○ Français Autre — *Précisez* 11 ☐
10. Quelle est la langue que cette personne a **apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore**? *Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.*	12 ○ Anglais 13 ○ Français Autre — *Précisez* 14 ☐	12 ○ Anglais 13 ○ Français Autre — *Précisez* 14 ☐

DÉFINITIONS

LANGUE MATERNELLE

Première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement. Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès de la population totale. Dans le questionnaire 2B du recensement de 1991, la question portant sur la langue maternelle figurait à la suite des trois autres questions ayant trait à la langue.

En 1991, le terme «à la maison» a été ajouté au libellé de la question sur la langue maternelle afin de préciser le contexte où la personne a appris la langue.

En 1986, les trois langues non officielles les plus répandues lors du recensement précédent figuraient sur le questionnaire. En 1991, on a supprimé les cases correspondant à ces langues non officielles, et seules les deux langues officielles, le français et l'anglais, figuraient sur le questionnaire. Les autres langues pouvaient être inscrites en toutes lettres dans l'espace prévu.

> Utilité :
>
> Les données sur la première langue apprise à la maison servent à l'élaboration des programmes protégeant les droits des Canadiens en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

LANGUE PARLÉE À LA MAISON

Langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison au moment du recensement. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

> Utilité :
>
> Les renseignements obtenus sur la langue que les Canadiens parlent à la maison représentent des données importantes sur l'utilisation des langues et sur les transferts linguistiques.

CONNAISSANCE DES LANGUES OFFICIELLES

Indique si le recensé peut soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais, ou dans aucune des deux langues officielles du Canada. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

> Utilité :
>
> Ces données permettent de savoir combien de Canadiens peuvent communiquer en français, en anglais ou dans ces deux langues et fournissent des renseignements sur le nombre de personnes qui ne parlent ni le français ni l'anglais. Les données servent également à déterminer les besoins en matière de programmes d'enseignement linguistique et de services en français et en anglais.

PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE

Cette variable a été dérivée dans le cadre de l'application de la Loi sur les langues officielles. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. La première langue officielle parlée a été dérivée des données sur la langue officielle, la langue maternelle et la langue parlée à la maison.

Utilité :

L'administration fédérale utilise les données sur la première langue officielle parlée pour déterminer les besoins en matière de services en français et en anglais.

CONNAISSANCE DES LANGUES NON OFFICIELLES
Nouvelle variable en 1991

Indique la ou les langues autres que le français ou l'anglais dans lesquelles le recensé peut soutenir une conversation. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès de la population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Utilité :

Les données permettent de savoir combien de Canadiens peuvent communiquer dans des langues autres que le français et l'anglais. Elles servent à évaluer la diversité et la rétention linguistique.

AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS À STATISTIQUE CANADA SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE LA LANGUE

(1) Enquête sur la population active - août 1982 - Comprend les trois questions du recensement et une quatrième conçue pour mesurer la langue de préférence des personnes qui ont indiqué pouvoir converser dans les deux langues officielles - Division des enquêtes des ménages.

(2) Enquête sociale générale (Cycle 2 - 1986) - Comprend un module de plusieurs questions portant sur l'origine linguistique, les langues connues et utilisées - Division des statistiques sociales, du logement et des familles.

(3) Langue de la minorité et langue seconde dans l'enseignement - niveaux élémentaire et secondaire - N° 81-257 (annuel) au catalogue - Division de l'éducation, de la culture et du tourisme.

(4) Enquête auprès des peuples autochtones - 1991 - Enquête postcensitaire.

H. CARACTÉRISTIQUES DE LA SCOLARITÉ

VARIABLES DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Plus haut niveau atteint	x	x	x	x	x
Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire*	x	x	x	x	x
Plus haut grade, certificat ou diplôme	x	x	x	x	x
Certificat d'études secondaires	x	x	x		
Certificats d'écoles de métiers et autres certificats non universitaires	x	x	x		x
Certificat universitaire supérieur au baccalauréat	x	x	x		
Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie	x	x	x		
Nombre total d'années de scolarité	x	x	x	x	x
Nombre d'années d'études universitaires*	x	x	x	x	x
Nombre d'années d'autres études non universitaires*	x	x	x	x	x
Principal domaine d'études (PDÉ)*	x	x			x
Fréquentation scolaire*	x		x	x	x

* Les variables qui sont présentées avec un astérisque sont des variables directes. Toutes les autres variables sont des variables dérivées.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET POINTS À DISCUTER

Renseignements généraux

Les questions du recensement sur la scolarité sont posées en vue d'obtenir des renseignements sur les titres scolaires des répondants. Elles nous aident à mieux connaître de qui se compose la population active. Nous pouvons également savoir dans quel domaine les gens étudient, ce qui nous renseigne sur le futur. Par exemple, aurons-nous trop de médecins et pas assez d'ingénieurs?

Les données recueillies sont utilisées pour élaborer des programmes éducatifs et de formation et pour déceler les lacunes éventuelles dans notre population active.

Points à discuter

a. *La question sur la fréquentation scolaire ne figurait pas sur le questionnaire du recensement de 1986* - Une question sur la fréquentation scolaire a été posée dans le questionnaire du recensement de 1991 mais pas dans celui du recensement de 1986. Cette question ne devrait-elle revenir qu'à tous les 10 ans?

b. *Prise en considération des variations des normes en matière d'éducation des provinces et des territoires* - Les normes en matière d'éducation des provinces et des territoires varient à travers le pays, mais on ne demande pas aux répondants à quel endroit ils ont étudié. Devrait-on élaborer une question dans laquelle on demanderait aux répondants le nom et l'endroit de l'établissement d'enseignement? Le fardeau de déclaration additionnel serait-il contrebalancé par la valeur des renseignements recueillis? De plus, ces données devraient être codées selon une petite région géographique. Le coût du traitement des données s'en trouverait augmenté. Vaut-il la peine d'engager cette dépense additionnelle pour obtenir ces données?

c. *Renseignements sur l'éducation permanente* - Une question sur les programmes d'éducation des adultes et les cours de l'éducation permanente serait utile pour illustrer une tendance de plus en plus répandue dans notre population. Beaucoup de personnes suivent des cours à des fins de culture personnelle ou uniquement par intérêt. Devrait-on inclure une question dans le questionnaire du recensement qui ne traiterait que de ces genres d'éducation permanente?

d. *Renseignements sur le recyclage dans le lieu de travail* - Compte tenu d'une demande constante pour le recyclage et le perfectionnement professionnel dans le lieu de travail au Canada, ne serait-il pas approprié d'inclure une question portant sur ce type d'éducation? Ou encore, serait-il plus approprié, pour recueillir des renseignements à ce sujet, de mener de nouveau l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes de 1990?

QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE LA SCOLARITÉ DU RECENSEMENT DE 1991

SCOLARITÉ **24. Jusqu'en quelle année (sans l'avoir nécessairement terminée) cette ▪ personne a-t-elle fréquenté l'école secondaire ou primaire?** *Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année), excluant l'école maternelle.*	10 ☐ ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire OU 11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle	10 ☐ ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire OU 11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle
25. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées ▪ **à l'université?**	12 ◯ Aucune 13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés) 14 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université	12 ◯ Aucune 13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés) 14 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université

26. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées ▪ dans un établissement **autre qu'une** université ou une école secondaire ou primaire? *Comptez les années d'études dans les collèges communautaires, instituts techniques, cégeps (enseignement général et professionnel), écoles de métiers et collèges commerciaux privés, écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.*	31. 01 ◯ Aucune 02 ◯ Moins d'une année (de cours terminés) 03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.	32. 01 ◯ Aucune 02 ◯ Moins d'une année (de cours terminés) 03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.
27. Depuis les **neuf derniers mois** (c'est-à-dire depuis septembre dernier), cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège ou une université? *Incluez la fréquentation d'une école primaire ou secondaire, d'une école de commerce ou de métiers, d'un collège communautaire, d'un institut technique, d'un cégep, etc., pour les cours qui peuvent être utilisés comme crédits en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade.* *Cochez un seul cercle.*	04 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois 05 ◯ Oui, à plein temps 06 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir	04 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois 05 ◯ Oui, à plein temps 06 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

Questions sur les caractéristiques de la scolarité du recensement de 1991

28. Quels certificats, diplômes ou grades cette personne détient-elle? *Inscrivez toutes les compétences acquises par la fréquentation d'**écoles secondaires** ou d'écoles de métiers et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.* *Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.*	07 ◯ Aucun **Passez à la question 30** 08 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent 09 ◯ Certificat ou diplôme de métier 10 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.) 11 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat 12 ◯ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.) 13 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat 14 ◯ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.) 15 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., D.D.) 16 ◯ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)	07 ◯ Aucun **Passez à la question 30** 08 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent 09 ◯ Certificat ou diplôme de métier 10 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.) 11 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat 12 ◯ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.) 13 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat 14 ◯ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.) 15 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., D.D.) 16 ◯ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

29. Quel était le principal domaine d'études ou de formation du **plus haut** grade, certificat ou diplôme de cette personne (**sans compter** les certificats d'études secondaires)? *Par exemple, comptabilité, génie civil, histoire, menuiserie, secrétariat juridique, soudure*	37. Principal domaine d'études ou de formation 01 ________ **OU** 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.	38. Principal domaine d'études ou de formation 01 ________ **OU** 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.

DÉFINITIONS

PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT

Dernière année d'études primaires ou secondaires, terminée ou non, ou dernière année universitaire ou non universitaire terminée. Dans la hiérarchie de la scolarité, les études universitaires sont classées au-dessus des autres études non universitaires. En outre, la personne qui a obtenu un grade, certificat ou diplôme se trouve classée à un échelon au-dessus de celle qui a un nombre d'années de scolarité plus élevé, terminées ou non, mais qui n'a pas de titre scolaire. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT À L'ÉCOLE PRIMAIRE OU SECONDAIRE

Dernière année d'études primaires ou secondaires, terminée ou non, selon la province où l'enseignement a été reçu ou, dans le cas des personnes qui ont fait leurs études primaires ou secondaires à l'extérieur du Canada, l'équivalent du niveau de scolarité atteint selon le système scolaire en usage dans leur province de résidence. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

PLUS HAUT GRADE, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Indique le plus haut grade, certificat ou diplôme obtenu. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

CERTIFICAT D'ÉTUDES SECONDAIRES

Détention d'un certificat d'études secondaires ou l'équivalent, peu importe si la personne possède ou non d'autres titres scolaires. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

CERTIFICATS D'ÉCOLES DE MÉTIERS ET AUTRES CERTIFICATS NON UNIVERSITAIRES

Détention d'un certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un certificat ou diplôme d'études non universitaires, ou les deux, peu importe si la personne détient ou non d'autres titres scolaires. Cette variable indique également si la personne a obtenu ou non un certificat d'études secondaires. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus.

CERTIFICAT UNIVERSITAIRE SUPÉRIEUR AU BACCALAURÉAT

Détention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat, peu importe si la personne possède d'autres titres scolaires. Habituellement, ce genre de certificat suit un premier grade obtenu dans le même domaine d'études, ou encore une maîtrise ou un premier grade professionnel. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus.

DIPLÔME EN MÉDECINE, EN ART DENTAIRE, EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE OU EN OPTOMÉTRIE

Détention d'un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, peu importe si la personne possède ou non des titres scolaires plus élevés (c'est-à-dire maîtrise ou doctorat acquis). Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

NOMBRE TOTAL D'ANNÉES DE SCOLARITÉ

Somme des années de scolarité aux niveaux primaire, secondaire, universitaire et non universitaire. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Nombre total d'années d'études (ou moins d'un an de cours terminés) dans un établissement d'enseignement décernant des grades, certificats ou diplômes aux personnes qui ont réussi un programme d'études. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

NOMBRE D'ANNÉES D'AUTRES ÉTUDES NON UNIVERSITAIRES

Nombre total d'années d'études terminées (ou moins d'une année de cours terminés) dans un établissement, autre qu'une école primaire ou secondaire, où des grades ne sont pas décernés. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES

Principale discipline ou principal domaine dans lequel le recensé a fait ses études ou reçu sa formation et obtenu son plus haut grade, certificat ou diplôme postsecondaire. En ce qui a trait au principal domaine d'études, la classification adoptée comporte 10 grandes catégories : enseignement, loisirs et orientation; beaux-arts et arts appliqués; sciences humaines et disciplines connexes; sciences sociales et disciplines connexes; commerce, gestion et administration des affaires; sciences et techniques agricoles et biologiques; génie et sciences appliquées; techniques et métiers du génie et des sciences appliquées; professions, sciences et technologies de la santé; mathématiques et sciences physiques. Ces catégories sont elles-mêmes subdivisées en plus de 100 «sous-catégories» et environ 425 groupes de «base». Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant obtenu un grade, certificat ou diplôme d'études postsecondaires, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Fréquentation à plein temps ou à temps partiel (le jour ou le soir) d'une école, d'un collège ou d'une université au cours de la période de neuf mois allant de septembre 1990 au 4 juin 1991. La fréquentation est comptée seulement pour les cours permettant d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. La variable «fréquentation scolaire» ne tient pas compte des cours suivis comme passe-temps ou par intérêt personnel.

Il est essentiel de disposer de données sur la fréquentation des collèges et des universités par les personnes âgées de 15 ans ou plus afin de pouvoir planifier et financer les programmes d'enseignement postsecondaire et d'éducation des adultes, tant à plein temps qu'à temps partiel.

Utilité :

L'information sur la scolarité est nécessaire, car le fait de connaître le niveau de scolarité des Canadiens aide à mieux comprendre la composition de la population active (à déterminer, par exemple, s'il y a un surplus ou une pénurie de ressources humaines dans un secteur donné). On se sert des résultats pour prévoir la construction d'écoles et planifier des programmes de formation compte tenu de l'évolution des besoins de la main-d'oeuvre en ce qui a trait à la technologie.

AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS À STATISTIQUE CANADA SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE LA SCOLARITÉ

(1) Données annuelles sur les établissements d'enseignement - Division de l'éducation, de la culture et du tourisme.

(2) Enquête sur la population active - mensuelle - Division des enquêtes des ménages.

(3) Enquête sur l'éducation et la formation des adultes - 1990 - Division des enquêtes des ménages.

(4) Enquête sociale générale (Cycle 4 - 1989) - Travail et éducation - Division des statistiques sociales, du logement et des familles.

I. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE ET DU LIEU DE TRAVAIL

VARIABLES DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Activité	x	x	x	x	x
Population active totale	x	x	x	x	x
Personnes occupées	x	x	x	x	x
Chômeurs	x	x	x	x	x
Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler*	x	x	x		
Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise*	x	x	x	x	x
Recherche d'un emploi (à plein temps ou à temps partiel) au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement*	x	x	x	x	x
Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence*	x	x	x	x	
Heures travaillées pendant la semaine de référence*	x	x	x	x	x
Date du dernier travail*	x	x	x		x
Inactifs	x	x	x	x	x
Population active expérimentée	x	x	x		x
Population active inexpérimentée	x	x	x		x
Taux de chômage	x	x	x	x	x
Taux d'activité	x	x	x	x	x
Rapport emploi/population	x	x	x	x	x
Travail en 1990	x	x	x		
Semaines travaillées en 1990*	x	x	x		x
Semaines travaillées, à plein temps ou à temps partiel, en 1990*	x	x	x		x

I. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE ET DU LIEU DE TRAVAIL -fin

VARIABLES DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Profession (selon la Classification des professions de 1971)	x	x	x		x
Profession (selon la Classification type des professions de 1980)	x	x	x		
Profession (selon la Classification nationale des professions de 1990)	x				
Industrie (selon la Classification des activités économiques de 1970)	x	x	x		x
Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)	x	x			
Catégorie de travailleurs (variable dérivée)	x	x	x		x
Catégorie de travailleurs (variable directe)*	x	x	x		x
Forme juridique*	x	x	x		x
Lieu de travail*	x		x		x

* Les variables qui sont présentées avec un astérisque sont des variables directes. Toutes les autres variables sont des variables dérivées.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET POINTS À DISCUTER

Renseignements généraux

On pose des questions ayant trait à l'activité sur le marché du travail afin de déceler les tendances présentes dans le lieu de travail au Canada et d'établir s'il est nécessaire d'élaborer des programmes sociaux, éducatifs et économiques. Les renseignements sur la composition et les caractéristiques de la population active du Canada constituent l'un des ensembles de données du recensement les plus en demande. Ces données sont utilisées autant par le secteur public que par le secteur privé. Par exemple, pour les programmes de garde d'enfants, il est nécessaire de disposer de données sur la population active afin d'être en mesure d'évaluer le besoin des services dans des régions spécifiques. Ces renseignements sont également utilisés pour l'élaboration de programmes éducatifs, de programmes de ressources humaines et de programmes de communications.

Des renseignements additionnels sur le nombre de semaines travaillées sont également importants pour examiner en détail les tendances relatives au travail saisonnier et à temps partiel.

Points à discuter

a. *Temps consacré au travail non rémunéré, notamment le soin des enfants, les travaux ménagers et le travail bénévole* - Comme lors des recensements précédents, les répondants devaient indiquer le nombre d'heures travaillées pendant la semaine ayant précédé le recensement sur le questionnaire du recensement de 1991. On leur demandait de **ne pas** inclure les heures consacrées au travail bénévole, aux travaux ménagers, aux travaux d'entretien et aux réparations effectuées à leur maison.

   Depuis le milieu des années 1970, Statistique Canada est au fait de l'intérêt manifesté par le public pour des données sur le travail non rémunéré. On a effectué des mises à l'essai avant les recensements de 1981 et de 1991, en vue de tenter d'élaborer une question du recensement appropriée sur ce sujet. Les répondants éprouvaient de la difficulté à répondre à ces questions, en raison d'un manque d'uniformité dans la compréhension de ce qui devrait être considéré comme des activités non rémunérées. Ils éprouvaient également de la difficulté à calculer le nombre d'heures consacrées à ces activités.

   Si nous posions des questions sur le travail non rémunéré dans le cadre du recensement, quels aspects devrions-nous aborder? Les utilisateurs veulent-ils des renseignements détaillés sur le genre d'activités non rémunérées effectuées ou sur le temps consacré à ces activités? Par ailleurs, serait-il plus approprié de ne poser qu'une seule question par laquelle on reconnaîtrait l'importance de ce travail, et qui pourrait aussi servir de question de sélection en vue d'une enquête de suivi plus détaillée sur le sujet? Il importe de retenir que comme le recensement doit se pencher sur divers sujets tout en maintenant le fardeau de déclaration au minimum, on ne peut poser que quelques questions formulées simplement et non équivoques sur un sujet particulier dans le questionnaire du recensement lui-même.

b. *Expérience de travail* - Avant le recensement de 1991, Statistique Canada a mis à l'essai des questions sur les années d'expérience sur le marché du travail. Nous croyons que la combinaison de ces données aux données sur la scolarité nous permettrait de mieux comprendre comment les employés acquièrent leurs compétences. Existe-t-il un besoin en matière de données sur l'expérience de travail? Dans l'affirmative, quelles données en particulier sont demandées?

c. *Personnes occupant plus d'un emploi* - L'Enquête sur la population active indique qu'un nombre croissant de personnes occupent plus d'un emploi. Est-il important de les dénombrer? Ces renseignements sont-ils utiles même si on ne connaît pas les catégories d'industrie et de profession des autres emplois? Devrait-on recueillir ces données dans le cadre du recensement?

Lieu de travail

Renseignements généraux

Le recensement permet de recueillir des données sur le lieu de travail d'une personne afin d'obtenir des renseignements au sujet des tendances de l'emploi et du navettage. Les données constituent une source unique de renseignements sur les déplacements diurnes des navetteurs puisqu'elles permettent d'établir un lien entre les données sur le navettage et les autres données du recensement. Comme les données indiquent les déplacements des navetteurs aux niveaux local et régional, elles permettent aux administrations locales et provinciales d'établir s'il est nécessaire de mettre en place des réseaux de transport et si des améliorations devraient être apportées aux systèmes actuels.

Les données recueillies sur le lieu de travail sont également utilisées pour aider à déterminer l'emplacement d'autres services publics comme les écoles, les hôpitaux, les garderies et les lieux d'amusement.

Points à discuter

a. *Précision des renseignements demandés aux répondants* - Les répondants doivent inscrire l'adresse de leur lieu de travail en incluant le code postal. Beaucoup de gens ne possèdent pas ces renseignements ou disposent de renseignements incomplets au moment où ils remplissent leur formulaire du recensement.

   Cependant, il est important d'obtenir des adresses détaillées afin de réduire le coût relatif à l'inscription des renseignements manquants, comme les codes postaux, dans le cadre du traitement des données. L'importance de cette question compense-t-elle le fardeau de déclaration?

b. *Coût relatif au codage des données recueillies* - Selon une consultation antérieure, il semble que, de plus en plus, on manifeste de l'intérêt pour des données sur le lieu de travail codées au niveau inframunicipal, par exemple au niveau du secteur de recensement ou des zones de circulation. Ceci est un processus coûteux. Est-ce que la demande pour ces données est suffisante pour justifier une dépense additionnelle de cette importance?

c. *Mode de transport vers le lieu de travail* - Dans d'autres pays, notamment aux États-Unis, en Australie, au Japon et en Grande-Bretagne, on recueille des données sur le mode de transport que les gens utilisent pour se déplacer entre leur domicile et leur lieu de travail. Aux États-Unis, on recueille également des données sur le temps consacré au transport vers le lieu de travail. Dans certaines provinces, ces questions sont posées dans le cadre d'enquêtes sur le transport. Existe-t-il un besoin pour ce type de renseignements au Canada et est-ce que le recensement représente la meilleure façon de recueillir ces données?

QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE ET DU LIEU DE TRAVAIL DU RECENSEMENT DE 1991

TRAVAIL **30.** La semaine dernière, pendant combien d'heures cette personne a-t-elle travaillé (sans compter le bénévolat, les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de sa propre maison)? *Considérez comme travail:* • *le travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale (par ex., aider à ensemencer, à tenir les comptes);* • *le travail à son propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seule ou en association;* • *le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions).*	03 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** **OU** 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**	03 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** **OU** 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**
31. La semaine dernière, cette personne était-*elle* mise à pied • temporairement ou absente de son emploi ou entreprise? *Cochez un seul cercle.*	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons
32. La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en • vertu desquels cette personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?	08 ◯ Non 09 ◯ Oui	08 ◯ Non 09 ◯ Oui
33. Cette personne a-t-elle cherché un travail au cours des quatre • dernières semaines? *Par exemple, en s'adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en insérant une annonce dans les journaux ou en répondant à une annonce?* *Cochez un seul cercle.*	10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Questions sur les caractéristiques de la population active et du lieu de travail du recensement de 1991

Question	43.	44.
34. ▪ Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler la semaine dernière si un emploi avait été disponible? *Cochez un seul cercle.*	01 ○ Oui, prête à accepter du travail 02 ○ Non, avait déjà un emploi 03 ○ Non, temporairement malade ou invalide 04 ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 05 ○ Non, allait à l'école 06 ○ Non, autres raisons	01 ○ Oui, prête à accepter du travail 02 ○ Non, avait déjà un emploi 03 ○ Non, temporairement malade ou invalide 04 ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 05 ○ Non, allait à l'école 06 ○ Non, autres raisons
35. ▪ Quand cette personne a-t-elle travaillé la dernière fois, ne serait-ce que quelques jours (sans compter le bénévolat, les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de sa propre maison)?	07 ○ En 1991 **Continuez avec la question suivante** 08 ○ En 1990 **Continuez avec la question suivante** 09 ○ Avant 1990 **Passez à la question 45** 10 ○ Jamais travaillé **Passez à la question 45**	07 ○ En 1991 **Continuez avec la question suivante** 08 ○ En 1990 **Continuez avec la question suivante** 09 ○ Avant 1990 **Passez à la question 45** 10 ○ Jamais travaillé **Passez à la question 45**
Nota: *Les questions 36 à 42 portent sur l'emploi ou le travail de cette personne la semaine dernière ou, si elle n'en avait pas, sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Si cette personne a eu plus d'un emploi la semaine dernière, répondez pour l'emploi auquel elle a travaillé le plus grand nombre d'heures.* **36.** Pour qui cette personne a-t-elle travaillé?	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc. ________ Service ou ministère, direction, division, section ou usine ________	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc. ________ Service ou ministère, direction, division, section ou usine ________
37. Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service? *Donnez une description complète. Par exemple, culture du blé, piégeage, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, service de location de personnel de bureau, police municipale.*	Genre d'entreprise, d'industrie ou de service ________ 11	Genre d'entreprise, d'industrie ou de service ________ 11

Questions sur les caractéristiques de la population active et du lieu de travail du recensement de 1991

Question	49.	50.
38. À quelle adresse cette personne travaillait-elle habituellement? *Si l'adresse n'est pas connue, inscrivez en lettres moulées le nom de l'immeuble ou de l'intersection de rues la plus proche. Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, faites la distinction entre la municipalité et la grande ville, par exemple, Anjou et Montréal, Scarborough et Toronto, Burnaby et Vancouver, Saanich et Victoria.*	01 ◯ À domicile (y compris les fermes) 02 ◯ En dehors du Canada 03 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous Numéro et rue Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne Comté (si vous le connaissez) Province ou territoire Code postal 04 05	01 ◯ À domicile (y compris les fermes) 02 ◯ En dehors du Canada 03 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous Numéro et rue Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne Comté (si vous le connaissez) Province ou territoire Code postal 04 05
39. Quel genre de travail cette personne faisait-elle? *Par exemple, technicien de laboratoire médical, commis comptable, directeur du service de génie civil, enseignant au secondaire, surveillant de l'unité d'entrée des données, manoeuvre de l'industrie des aliments, guide d'expéditions de pêche (Si elle était dans les Forces armées, indiquez seulement son grade.)*	Genre de travail	Genre de travail
40. Dans ce travail, quelles étaient les fonctions ou activités les plus importantes de cette personne? *Par exemple, analyse d'échantillons sanguins, vérification des factures, coordination de projets de génie civil, enseignement des mathématiques, organisation des horaires de travail et contrôle des systèmes d'entrée des données, nettoyage de légumes, guide d'expéditions de pêche*	Fonctions ou activités les plus importantes 06	Fonctions ou activités les plus importantes 06

QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE ET DU LIEU DE TRAVAIL DU RECENSEMENT DE 1991

	55.	56.
41. Dans cet emploi, cette personne travaillait-elle principalement:	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43** 02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43** 03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43** 02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43** 03 ◯ à son compte sans person nel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**
42. Si cette personne travaillait à son compte, sa ferme ou son ■ entreprise était-elle constituée en société?	05 ◯ Non 06 ◯ Oui	05 ◯ Non 06 ◯ Oui
43. Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle travaillé ■ en 1990? *Comptez toutes les semaines au cours desquelles:* • *elle était en vacances ou en congé de maladie payé;* • *elle a travaillé à plein temps ou à temps partiel;* • *elle a travaillé pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission;* • *elle a travaillé à son propre compte ou elle a travaillé sans rémunération dans une ferme ou entreprise familiale.*	07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**	07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**
44. Pendant la plupart de ces semaines, cette personne a-t-elle ■ travaillé à plein temps ou à temps partiel? *Cochez un seul cercle.*	09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

DÉFINITIONS

ACTIVITÉ

Activité sur le marché du travail des personnes en âge de travailler qui, au cours de la semaine ayant précédé le 4 juin 1991, étaient occupées ou chômeuses. Les autres personnes en âge de travailler sont classées dans la catégorie des inactifs. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

La situation vis-à-vis de l'activité a été dérivée à partir des données sur la fréquentation scolaire au cours des recensements de 1981 et de 1991, mais ce n'était pas le cas pour celui de 1986, puisqu'il ne contenait pas de question sur la fréquentation scolaire. On se sert des données sur la fréquentation scolaire pour déterminer si les personnes sont prêtes à travailler et, par conséquent, différencier les composantes «chômeur» et «inactif» de la situation vis-à-vis de l'activité.

POPULATION ACTIVE TOTALE (PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE)

Personnes qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine ayant précédé le recensement (le 4 juin 1991). Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

PERSONNES OCCUPÉES

Personnes qui, au cours de la semaine ayant précédé le 4 juin 1991 :

a) avaient fait un travail quelconque, à l'exclusion des travaux ménagers, des travaux d'entretien ou des réparations dans leur propre logement et du travail bénévole;

b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise à cause d'un conflit de travail, d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, de vacances, ou encore pour d'autres raisons.

Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

CHÔMEURS

Personnes qui, au cours de la semaine ayant précédé le recensement (4 juin 1991) :

a) étaient sans travail, mais avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes et étaient prêtes à travailler;

b) avaient été mises à pied, mais prévoyaient reprendre leur emploi;

c) avaient pris des dispositions précises en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

RAISONS DE L'IMPOSSIBILITÉ DE COMMENCER À TRAVAILLER (AU COURS DE LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE)

Variable permettant de déterminer si les personnes qui n'avaient pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le 4 juin 1991, et qui avaient cherché activement du travail au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement, auraient pu commencer à travailler cette semaine-là et, dans la négative, d'en connaître les raisons. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé pendant la semaine ayant précédé le recensement, mais qui ont cherché activement du travail au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement.

MISE À PIED TEMPORAIRE OU ABSENCE DU TRAVAIL OU DE L'ENTREPRISE (PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE)

Variable indiquant les personnes qui ont déclaré être, la semaine avant le 4 juin 1991, (i) temporairement mises à pied et qui s'attendaient à être rappelées à l'emploi qu'elles occupaient, (ii) absentes de leur travail ou de l'entreprise pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : maladie, vacances, grève ou lock-out, congé de maternité, mauvais temps, incendie, raisons personnelles ou familiales, cours de formation (si elles recevaient un salaire ou un traitement de leur employeur) ou (iii) ni l'un ni l'autre de ces cas. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le recensement.

RECHERCHE D'UN EMPLOI (À PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL) AU COURS DES QUATRE SEMAINES AYANT PRÉCÉDÉ LE RECENSEMENT

Variable indiquant si les personnes ont cherché activement un emploi à plein temps ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement. «Chercher activement un emploi» signifie, par exemple, s'adresser à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, faire paraître une demande d'emploi dans les journaux ou répondre à une offre d'emploi. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé durant la semaine ayant précédé le recensement.

DÉBUT D'UN NOUVEL EMPLOI DANS LES QUATRE SEMAINES SUIVANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

Variable indiquant si les personnes avaient ou non des arrangements définis pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le recensement.

HEURES TRAVAILLÉES PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

Nombre réel d'heures travaillées par les personnes pendant la semaine ayant précédé le recensement. Ce nombre inclut les heures de travail effectué contre rémunération, à commission ou pour des pourboires, à son propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession ou encore sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci. Les travaux ménagers, les travaux d'entretien et les réparations effectués à la maison ainsi que le travail bénévole sont exclus du nombre réel d'heures travaillées. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

DATE DU DERNIER TRAVAIL

Année ou période au cours de laquelle les personnes ont travaillé, ne serait-ce que quelques jours. Les travaux ménagers ou autres travaux d'entretien ou les réparations effectués à la maison de même que le bénévolat ne sont pas considérés comme du «travail». Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

INACTIFS

Personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement, ne voulaient pas ou ne pouvaient pas travailler compte tenu des conditions existant sur le marché du travail. Les inactifs incluent les personnes qui avaient cherché du travail au cours des quatre semaines précédentes, mais qui n'étaient pas prêtes à travailler pendant la semaine de référence, de même que les personnes qui n'avaient pas travaillé, n'avaient pas d'emploi auquel elles devaient se présenter au cours des quatre semaines suivant la semaine de référence et n'avaient pas été temporairement mises à pied ni n'avaient cherché de travail pendant cette période.

La catégorie des «inactifs» est un groupe résiduel. Les personnes qui ne sont pas «occupées» ou celles qui sont «chômeuses» sont incluses dans cette catégorie dans la mesure où elles peuvent faire partie de la population active. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

POPULATION ACTIVE EXPÉRIMENTÉE

Personnes qui, au cours de la semaine ayant précédé le 4 juin 1991, étaient occupées ou en chômage et avaient travaillé depuis le 1er janvier 1990. On détermine la population active expérimentée en retranchant de la population active totale les chômeurs âgés de 15 ans ou plus qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé seulement avant le 1er janvier 1990. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990.

La population active expérimentée constitue un sous-univers auquel on fait fréquemment appel pour totaliser les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs. (Seuls les recensés ayant travaillé depuis le 1er janvier 1990 devaient répondre à ces questions.)

La population active expérimentée n'est pas équivalente à la population qui a travaillé depuis le 1er janvier 1990 (ou n'est pas formée de toutes les personnes qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990). La population qui a travaillé depuis le 1er janvier 1990 est formée des personnes actives ou inactives pendant la semaine de référence et qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1990. La population active expérimentée est formée des personnes qui étaient occupées ou en chômage pendant la semaine de référence et qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1990.

L'Enquête sur la population active ne permet pas de totaliser régulièrement des données similaires étant donné que le sous-univers, à partir duquel les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs qui sont recueillies aux fins de cette enquête, comprend toutes les personnes ayant travaillé au cours des cinq dernières années.

POPULATION ACTIVE INEXPÉRIMENTÉE

Personnes en chômage âgées de 15 ans ou plus qui n'avaient jamais travaillé ou qui avaient travaillé seulement avant le 1er janvier 1990. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé depuis le 1er janvier 1990.

La population active inexpérimentée regroupe les personnes, au sein de l'ensemble de la population active, qui n'ont pas travaillé depuis le 1er janvier 1990. On ne recueille pas de données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs pour ces personnes. Ce concept n'est pas comparable à celui qui est utilisé dans le cadre de l'enquête sur la population active.

TAUX DE CHÔMAGE

Pourcentage de la population active en chômage par rapport à la population active totale (pendant la semaine de référence). Le taux de chômage d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population active dans ce groupe. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

TAUX D'ACTIVITÉ

Pourcentage de la population active totale (pendant la semaine de référence) par rapport à la population âgée de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Le taux d'activité d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre d'actifs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population de ce groupe. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

RAPPORT EMPLOI/POPULATION

Pourcentage de la population active occupée par rapport à la population de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Le rapport emploi/population pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population de ce groupe. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

<u>Utilité</u> :

Les données sur la population active servent à l'élaboration de programmes sociaux et économiques. Les données sur la population active, sa composition et ses caractéristiques représentent l'un des ensembles de données du recensement les plus en demande.

Le recensement est reconnu comme étant une source précieuse de données détaillées sur la population active et la seule source de données de ce genre recueillies à l'échelle des petites régions géographiques. Ainsi, les responsables des programmes fédéraux, provinciaux et locaux de garderies ont besoin de données régionales sur l'emploi des personnes au sein des ménages et des familles afin de pouvoir évaluer les besoins en matière de ce service et d'en planifier la prestation.

TRAVAIL EN 1990

Variable indiquant le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé en 1990, à plein temps ou à temps partiel. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

SEMAINES TRAVAILLÉES EN 1990

Nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé, ne serait-ce que quelques heures, en 1990. Sont comprises dans ce nombre de semaines les semaines de vacances payées, de congé de maladie ou d'absences payées pour suivre des cours de formation. Les travaux ménagers, les autres travaux d'entretien ou les réparations effectués à la maison de même que le bénévolat ne sont pas considérés comme du «travail». Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

SEMAINES TRAVAILLÉES, À PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL, EN 1990

Variable s'appliquant aux personnes qui ont travaillé en 1990. Ces personnes devaient préciser si elles avaient travaillé des semaines complètes (30 heures ou plus par semaine) ou non en 1990. Les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie devaient répondre en fonction de l'emploi pour lequel elles avaient travaillé le plus grand nombre de semaines. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé en 1990.

Utilité :

L'information sur le nombre de semaines travaillées est essentielle afin d'évaluer les tendances dans des domaines tels que le travail saisonnier et le travail à temps partiel.

PROFESSION (SELON LA CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1971)

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini selon le type d'emploi qu'occupe le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990.

PROFESSION (SELON LA CLASSIFICATION TYPE DES PROFESSIONS DE 1980)

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini d'après le type d'emploi qu'occupe le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990.

La plupart des produits normalisés du recensement de 1991 présentent les données sur la profession classées selon la CTP de 1980.

Il est possible d'établir des comparaisons entre les données de l'Enquête sur la population active et celles du recensement, au niveau des grands groupes et des sous-groupes, si l'on tient compte des différences entre ces deux enquêtes quant à la couverture et à la méthodologie.

PROFESSION (SELON LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS DE 1990)
Nouvelle variable en 1991

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini selon le type d'emploi qu'occupe le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990.

Les données sur la profession du recensement de 1991 seront classées selon une troisième classification : la Classification nationale des professions (CNP) de 1990. Il s'agit d'une nouvelle classification différente de la Classification type des professions (CTP) de 1980 et de la Classification des professions (CP) de 1971.

Comme il s'agit de critères de classification différents (p. ex., la formation et le travail effectué), les données sur la profession codées selon la CNP ne peuvent être comparées avec les données tirées des recensements antérieurs ou de l'Enquête sur la population active.

INDUSTRIE (SELON LA CLASSIFICATION TYPE DES INDUSTRIES DE 1970)

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille le recensé, déterminée par le nom de l'employeur et par le genre d'entreprise, d'industrie ou de service. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, il devait donner des renseignements sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990.

On peut comparer directement les données sur l'industrie de 1991 (selon la CTI de 1970) avec les données des recensements de 1991, 1986, 1981 et 1971. Il convient de prendre note qu'il existe certaines différences quant à la définition de la population active.

INDUSTRIE (SELON LA CLASSIFICATION TYPE DES INDUSTRIES DE 1980)

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille le recensé, déterminée par le nom de l'employeur et par le genre d'entreprise, d'industrie ou de service. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, il devait donner des renseignements sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990.

Les questions sur l'industrie requièrent une réponse en lettres qui est ensuite codée en fonction de la Classification type des industries (CTI) de 1980. Cette classification consiste en un répertoire systématique et détaillé des industries regroupées en divisions, grands groupes, groupes et classes. Ces classes d'industrie décrivent la nature générale de l'entreprise, de l'industrie ou du service. Pour obtenir des renseignements additionnels sur cette classification, consultez la Classification type des industries, 1980, nº 12-501 au catalogue.

CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS (VARIABLE DÉRIVÉE)

Variable permettant de classer les personnes qui ont déclaré un emploi selon (i) qu'elles ont surtout travaillé contre rémunération, à commission ou contre rémunération en nature, (ii) qu'elles ont travaillé sans rémunération pour un parent du même ménage dans une entreprise ou une ferme familiale ou (iii) qu'elles ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans personnel rémunéré. L'emploi déclaré désigne l'emploi qu'elles occupaient au cours de la semaine ayant précédé le recensement ou, si elles n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence, l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes ayant occupé deux emplois ou plus au cours de cette semaine devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures. Cette variable diffère de la variable **Travail : Catégorie de travailleurs (variable directe)** du fait que les travailleurs autonomes ayant déclaré que leur entreprise était constituée en société ont été inclus dans la catégorie des «travailleurs rémunérés». Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990.

CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS (VARIABLE DIRECTE)

Variable permettant de classer les personnes qui ont déclaré un emploi selon (i) qu'elles ont surtout travaillé contre rémunération, à commission ou contre rémunération en nature, (ii) qu'elles ont travaillé sans rémunération pour un

parent du même ménage dans une entreprise ou une ferme familiale ou (iii) qu'elles ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans personnel rémunéré. L'emploi déclaré désigne l'emploi qu'elles occupaient au cours de la semaine ayant précédé le recensement ou, si elles n'ont pas travaillé au cours de cette semaine, l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes ayant occupé deux emplois ou plus au cours de la semaine de référence devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures. Cette variable diffère de la variable **Travail : Catégorie de travailleurs (variable dérivée)** du fait que les travailleurs autonomes ayant déclaré que leur entreprise était constituée en société n'ont pas été inclus dans la catégorie des «travailleurs rémunérés». Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990.

FORME JURIDIQUE

Forme juridique des entreprises commerciales ou agricoles. Cette variable s'applique aux personnes qui travaillaient surtout à leur compte, avec ou sans personnel rémunéré, dans l'emploi déclaré, c'est-à-dire l'emploi qu'elles avaient pendant la semaine ayant précédé le recensement ou l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Une entreprise constituée en société est une entreprise ou une exploitation agricole ayant une entité juridique constituée en vertu de lois provinciales ou fédérales. Une entreprise ou ferme non constituée en société ne possède pas, sur le plan juridique, une identité propre; il peut toutefois s'agir d'une société en nom collectif, d'une entreprise familiale ou d'une entreprise exploitée par le propriétaire. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à leur compte depuis le 1er janvier 1990.

En 1991, la question sur la forme juridique était distincte de la question sur la catégorie de travailleurs. La question sur la forme juridique est souvent utilisée conjointement avec la variable **Travail : Catégorie de travailleurs**, étant donné que les travailleurs autonomes qui ont déclaré exploiter une entreprise ou une ferme constituée en société peuvent être classés comme travailleurs rémunérés pour certains types d'analyse.

<u>Utilité</u> :

Les renseignements sur la catégorie de travailleurs et la forme juridique est essentielle pour déterminer l'apport des travailleurs rémunérés et des travailleurs autonomes dans divers groupes de professions et d'industries. Les données obtenues permettent également d'évaluer dans quelle mesure certaines industries, comme l'agriculture et le commerce de détail, sont dépendantes des travailleurs familiaux non rémunérés.

LIEU DE TRAVAIL

Lieu de travail habituel des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990. Les variables se rapportent habituellement à l'emploi qu'occupe le recensé au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé au cours de cette semaine, mais qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 1990, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990.

Utilité :

Les données sur le lieu de travail aident à déterminer les besoins en matière de services publics tels que les moyens de transport, les écoles, les hôpitaux, les services de garderie, les installations de loisirs. On se sert aussi de ces données dans l'analyse des tendances relatives à la circulation, des besoins en matière de réseaux de transport en commun et de la consommation d'énergie. Par ailleurs, ces données sont particulièrement importantes à l'analyse des taux de croissance industrielle différentiels au sein des régions et du phénomène de dispersion et de décentralisation des industries à partir des noyaux urbains centraux vers les régions périphériques dans les grandes régions urbaines.

AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS À STATISTIQUE CANADA SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE ET DU LIEU DE TRAVAIL

(1) Enquête sur la population active - mensuelle - Division des enquêtes des ménages.

(2) Enquête sur l'absence du travail - annuelle - Division des enquêtes des ménages.

(3) Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail - mensuelle - Division du travail.

(4) Enquête sur l'activité sur le marché du travail - 1990 est la dernière année pour laquelle les données sont disponibles.

(5) Enquête sur la dynamique du travail et du revenu - débutera en 1993.

(6) «La valeur du travail ménager au Canada, 1986», Série technique, Numéro 19, Tiré à part de l'Observateur économique canadien, juin 1992 (N° 11-010 au catalogue), Division des comptes nationaux et de l'environnement.

(7) Enquête sociale générale (cycle 2 (utilisation du temps) - 1986, cycle 7 (utilisation du temps) - 1992) - Division des statistiques sociales, du logement et des familles.

J. CARACTÉRISTIQUES DU REVENU

VARIABLES DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Revenu total	x	x	x		x
Revenu d'emploi	x	x	x		x
Salaires et traitements*	x	x	x		x
Revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession*	x	x	x		x
Revenu net provenant d'un travail autonome agricole*	x	x	x		x
Transferts gouvernementaux	x	x	x		x
Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti*	x	x	x		x
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada*	x	x	x		x
Prestations d'assurance-chômage*	x	x	x		
Allocations familiales	x	x	x		x
Crédits d'impôt fédéral pour enfants	x	x			
Autre revenu provenant de sources publiques*	x	x	x		x
Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements*	x	x	x		x
Pensions de retraite et rentes*	x	x	x		x
Autre revenu en espèces*	x	x	x		x
Composition du revenu	x	x	x		x
Principale source de revenu	x	x	x		x

* Les variables qui sont présentées avec un astérisque sont des variables directes. Toutes les autres variables sont des variables dérivées.

J. CARACTÉRISTIQUES DU REVENU - fin

VARIABLES DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Revenu en dollars constants	x	x	x		x
Revenu moyen des particuliers	x	x	x		x
Revenu médian des particuliers	x	x	x		x
Erreur type de revenu moyen	x	x	x		x
Revenu total de la famille de recensement	x	x	x		x
Revenu moyen des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans ou plus	x	x	x		x
Revenu médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans ou plus	x	x	x		x
Revenu total de la famille économique	x	x	x		x
Revenu moyen des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans ou plus	x	x	x		x
Revenu médian des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans ou plus	x	x	x		x
Revenu total du ménage	x	x	x		x
Revenu moyen des ménages	x	x	x		x
Revenu médian des ménages	x	x	x		x
Catégorie de revenu	x	x	x		x
Fréquence des unités à faible revenu	x	x	x		x
Seuils de faible revenu (SFR)	x	x	x		x

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET POINTS À DISCUTER

Renseignements généraux

Les données sur le revenu figurent parmi les données du recensement les plus demandées. Les renseignements sur le revenu fournissent un indicateur important du bien-être des Canadiens et sont utilisés pour élaborer des programmes de soutien du revenu, des dispositions en vue du bien-être et des services sociaux. Aucune autre source, pas même les dossiers de l'impôt, ne peut fournir des données aussi détaillées. Cependant, les questions sur le revenu posées dans le cadre du recensement engendre plusieurs doutes de la part des répondants qui considèrent ces questions comme étant quelque peu personnelles et importunes.

Points à discuter

a. *Fardeau de déclaration et dédoublement des demandes de renseignements* - Selon les demandes de renseignements formulées par les répondants à la suite du recensement de 1991, il existe un malentendu très répandu selon lequel Revenu Canada Impôt disposait déjà des renseignements sur le revenu demandés dans le cadre du recensement et que le fait de demander aux répondants de calculer de nouveau leurs sources de revenu leur imposait un fardeau de déclaration injustifié. Si Statistique Canada pouvait relier les dossiers d'impôt aux enregistrements du recensement, les répondants accueilleraient-ils bien ce changement même s'ils devaient indiquer leur numéro d'assurance sociale sur le questionnaire du recensement?

b. *Revenu net* - Il y a une différence importante entre la répartition du revenu brut et celle du revenu net. On peut examiner beaucoup mieux l'impact des programmes gouvernementaux sur la redistribution, la pauvreté et l'inégalité en prenant en considération l'impôt direct sur le revenu. Devrait-on poser une question sur l'impôt sur le revenu des particuliers?

c. *Semaines de chômage au cours de l'année de référence* - Il serait possible d'établir l'impact du chômage si on disposait de données à ce sujet. Devrait-on poser une telle question?

d. *Ajout de questions additionnelles sur le revenu* - Le recensement de 1996 devrait-il inclure une question distincte portant sur le revenu provenant de l'aide sociale et des programmes provinciaux de supplément du revenu?

QUESTION SUR LES CARACTÉRISTIQUES DU REVENU DU RECENSEMENT DE 1991

	61.	62.
REVENU EN 1990 45. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1990, cette personne a-t-elle reçu un revenu quelconque ou subi des pertes des sources énumérées ci-dessous? • *Répondez «Oui» ou «Non» à toutes les sources.* • *Si «Oui», inscrivez également le montant; dans le cas de pertes, cochez également «Perte».* • ***N'incluez pas** les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants.* • *Pour plus de renseignements, consultez le Guide.*		
	Dollars / Cents	Dollars / Cents
a) **Total des salaires et traitements**, *y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions*	01 ◯ Oui ► ☐ 02 ◯ Non	01 ◯ Oui ► ☐ 02 ◯ Non
b) **Revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société, dans l'exercice d'une profession**, *etc., à son compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)*	03 ◯ Oui ► ☐ 05 ◯ Non 04 ◯ Perte	03 ◯ Oui ► ☐ 05 ◯ Non 04 ◯ Perte
c) **Revenu net d'un travail autonome agricole** *dans une exploitation agricole, à son compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)*	06 ◯ Oui ► ☐ 08 ◯ Non 07 ◯ Perte	06 ◯ Oui ► ☐ 08 ◯ Non 07 ◯ Perte
d) **Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti** *provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))*	09 ◯ Oui ► ☐ 10 ◯ Non	09 ◯ Oui ► ☐ 10 ◯ Non
e) **Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec**	11 ◯ Oui ► ☐ 12 ◯ Non	11 ◯ Oui ► ☐ 12 ◯ Non
f) **Prestations d'assurance-chômage** *(prestations totales avant la déduction d'impôt)*	13 ◯ Oui ► ☐ 14 ◯ Non	13 ◯ Oui ► ☐ 14 ◯ Non
g) **Autre revenu provenant de sources publiques**, *y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, par exemple, pensions des anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être (n'incluez **pas** les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants)*	15 ◯ Oui ► ☐ 16 ◯ Non	15 ◯ Oui ► ☐ 16 ◯ Non
h) **Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements**, *par exemple, loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques*	17 ◯ Oui ► ☐ 19 ◯ Non 18 ◯ Perte	17 ◯ Oui ► ☐ 19 ◯ Non 18 ◯ Perte
i) **Pensions de retraite et rentes**	20 ◯ Oui ► ☐ 21 ◯ Non	20 ◯ Oui ► ☐ 21 ◯ Non
j) **Autre revenu en espèces**, *par exemple, pension alimentaire, bourses d'études*	22 ◯ Oui ► ☐ 23 ◯ Non	22 ◯ Oui ► ☐ 23 ◯ Non
k) **REVENU TOTAL** *provenant de toutes les sources précédentes*	24 ◯ Oui ► ☐ 26 ◯ Non 25 ◯ Perte	24 ◯ Oui ► ☐ 26 ◯ Non 25 ◯ Perte

DÉFINITIONS

REVENU TOTAL

Revenu total, en espèces, reçu par les personnes âgées de 15 ans ou plus durant l'année civile 1990, provenant des sources suivantes :

- Total des salaires et traitements
- Revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession
- Revenu net provenant d'un travail autonome agricole
- Allocations familiales
- Crédits d'impôt fédéral pour enfants
- Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti
- Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada
- Prestations d'assurance-chômage
- Autres revenus provenant de sources publiques
- Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autres revenus de placements
- Pensions de retraite et rentes
- Autres revenus en espèces

Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

À tous les recensements, le revenu perçu par les immigrants avant leur arrivée au Canada n'était pas inclus dans le «Revenu total».

À tous les recensements, le concept du revenu excluait les gains et les pertes au jeu, les prix gagnés à la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains ou les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les paiements de prêts reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les dégrèvements d'impôt foncier, les remboursements de cotisations à un régime de pensions ainsi que les revenus «en nature» tels que les repas et l'hébergement gratuits ou les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme.

REVENU D'EMPLOI

Revenu total reçu en 1990 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de salaires et traitements, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

SALAIRES ET TRAITEMENTS

Salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les pensions, l'assurance-chômage, etc. Sont compris dans cette source de revenu les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications et les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel occupé au cours de l'année civile 1990. Y est exclue la valeur des allocations et avantages imposables fournis gratuitement par l'employeur tels que le logement ou l'utilisation d'un véhicule automobile. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

REVENU NET DANS UNE ENTREPRISE NON AGRICOLE NON CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ ET/OU DANS L'EXERCICE D'UNE PROFESSION

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation, telles que les salaires, les loyers et l'amortissement) provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou dans l'exercice d'une profession pour son propre compte, durant l'année civile 1990. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont aussi inclus le revenu net des personnes qui gardent des enfants à leur propre domicile,

celui des exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple pour la vente et la livraison de produits de beauté, ainsi que le revenu que les artistes, les écrivains, les professeurs de musique, les coiffeurs et coiffeuses, les couturiers et couturières tirent de leurs activités autonomes. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

REVENU NET PROVENANT D'UN TRAVAIL AUTONOME AGRICOLE

Revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles moins l'amortissement et les frais d'exploitation) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, durant l'année civile 1990. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus dans le revenu net les subventions, les paiements supplémentaires ou les paiements anticipés versés aux agriculteurs par les administrations fédérale et provinciales. Par contre, la valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, n'est pas incluse. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Revenu total provenant de tous les transferts gouvernementaux versés par les administrations fédérale, provinciales et municipales au cours de l'année civile 1990. Cette variable est dérivée en additionnant les montants provenant des sources suivantes :

Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada
Prestations d'assurance-chômage
Allocations familiales
Crédits d'impôt fédéral pour enfants
Autres revenus provenant de sources publiques

Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE ET SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

Pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti versés, par l'administration fédérale seulement, aux personnes âgées de 65 ans ou plus et aux conjoints de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse, durant l'année civile 1990. Sont incluses dans cette source de revenu les allocations au conjoint survivant versées aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Les suppléments de revenu versés par l'administration provinciale, les pensions des fonctionnaires et des membres de la GRC et des Forces armées ne sont pas inclus.

PRESTATIONS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC OU DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Prestations reçues au cours de l'année civile 1990 en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, par exemple les pensions de retraite, les prestations de survivant et les pensions d'invalidité. Sont exclues dans cette source de revenu les prestations de décès versées sous forme forfaitaire. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Total des prestations d'assurance-chômage reçues au cours de l'année civile 1990, avant les retenues d'impôt sur le revenu. Sont incluses dans cette source de revenu les prestations de maladie, de maternité, de pêcheurs, de travail partagé, de recyclage et de retraite reçues en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage. Il s'agit d'une

variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Allocations versées durant l'année civile 1990 par les administrations fédérale et provinciales pour les enfants à charge de moins de 18 ans. Pour les résidents du Québec, les «allocations pour les enfants de moins de 6 ans» et les «allocations à la naissance» sont comprises dans cette source de revenu. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Aucun renseignement sur les allocations familiales n'a été recueilli auprès des recensés. Celles-ci ont été calculées au moment du traitement des données et attribuées, s'il y avait lieu, à un des parents de la famille de recensement, selon les renseignements sur les enfants de chaque famille fournis dans le questionnaire et les taux en usage dans les diverses provinces en 1990.

CRÉDITS D'IMPÔT FÉDÉRAL POUR ENFANTS

Crédits d'impôt pour enfants accordés par l'administration fédérale pendant l'année civile 1990 pour les enfants à charge âgés de moins de 18 ans. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Aucun renseignement sur les crédits d'impôt pour enfants n'a été recueilli auprès des recensés. Ils ont été calculés au moment du traitement des données et attribués, s'il y avait lieu, à un des parents de la famille de recensement, selon les renseignements sur les enfants de chaque famille fournis dans le questionnaire et le revenu de la famille.

AUTRE REVENU PROVENANT DE SOURCES PUBLIQUES

Tous les transferts, à l'exclusion de ceux qui sont compris dans une source de revenu distincte (allocations familiales, crédits d'impôt fédéral pour enfants, pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti, prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada et prestations d'assurance-chômage), reçus des administrations fédérale, provinciales et municipales durant l'année civile 1990. Cette source comprend les paiements d'aide sociale versés aux personnes nécessiteuses comme les mères ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les personnes ayant une incapacité. Y sont également inclus les suppléments de revenu versés par les administrations provinciales aux personnes âgées, qui s'ajoutent à la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti, ainsi que les subventions versées aux personnes âgées par l'administration provinciale pour compenser les frais de logement. Y sont aussi inclus d'autres paiements de transfert, par exemple les prestations reçues en vertu du Programme de la planification d'emploi, les pensions et allocations aux anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants et les indemnités d'accidents du travail. Enfin, sont aussi inclus dans cette source tous les montants reçus en 1990 pour les crédits d'impôt remboursables par les provinces, le crédit pour la taxe fédérale sur les ventes et le crédit pour la taxe fédérale sur les produits et services. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

DIVIDENDES ET INTÉRÊTS D'OBLIGATIONS, DE DÉPÔTS ET DE CERTIFICATS D'ÉPARGNE ET AUTRE REVENU DE PLACEMENTS

Intérêts perçus durant l'année civile 1990 au chapitre des dépôts dans des caisses populaires, des banques, des sociétés fiduciaires, des coopératives, des caisses d'épargne et de crédit, etc., de même que les intérêts des certificats d'épargne, les obligations garanties et non garanties ainsi que tous les dividendes de sources canadiennes et étrangères. Cette source de revenu comprend également les autres revenus de placements provenant de sources canadiennes ou étrangères tels que les revenus nets provenant d'une propriété, les intérêts sur les prêts et hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les intérêts sur les polices d'assurance. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Les réponses peuvent être soit des valeurs positives ou négatives en dollars ou «aucun revenu».

PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES

Tout revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1990 à la suite d'une participation à un régime de retraite d'un ou de plusieurs employeurs. Sont inclus dans cette source de revenu les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance et perçus sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veuves ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires et des membres des Forces armées ou d'officiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Y sont exclus les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pensions ou d'un REÉR ou les remboursements de cotisations payées en trop. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

AUTRE REVENU EN ESPÈCES

Revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1990 qui n'a pas été déclaré dans l'une des neuf autres sources indiquées sur le questionnaire, par exemple, les pensions alimentaires, le soutien d'un enfant, le soutien périodique reçu de personnes non membres du ménage, le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, le revenu reçu de l'étranger (sauf les dividendes et intérêts), les bourses d'études non remboursables, les indemnités de cessation d'emploi, les redevances, les indemnités de grève. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

COMPOSITION DU REVENU

La composition du revenu total d'un groupe au sein d'une population ou d'une région géographique correspond à la part relative que représente chaque source de revenu ou groupe de sources de revenu, exprimée en pourcentage du revenu agrégé de ce groupe ou de cette région. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU

Composante représentant la part la plus importante du revenu total d'une personne. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Plusieurs combinaisons des sources de revenu peuvent servir à établir cette classification. Ainsi, au niveau le plus détaillé des données publiées, on a réparti les sources de revenu dans cinq catégories : salaires et traitements, travail autonome (agricole et non agricole), transferts gouvernementaux, revenus de placements et autres revenus. On compare les chiffres absolus obtenus dans chacune de ces catégories, et la principale source de revenu est déterminée d'après le chiffre le plus élevé.

REVENU EN DOLLARS CONSTANTS

Présentation de données statistiques sur le revenu de deux recensements ou plus exprimées selon la valeur du dollar d'un des recensements. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Pour convertir les revenus de 1985 en dollars de 1990, on a majoré les valeurs de 1985 de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de 1985 à 1990.

REVENU MOYEN DES PARTICULIERS

Revenu total moyen pondéré des personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont déclaré un revenu en 1990. Pour établir le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de particuliers donné (par exemple, les hommes de 45 à 54 ans) par le nombre de personnes qui ont déclaré un revenu dans ce groupe. Il s'agit

d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Les revenus moyen et médian des particuliers, ainsi que les erreurs types de revenu moyen correspondantes, sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans et qui ont un revenu (positif ou négatif). En ce qui concerne tous les autres univers, ces données statistiques sont calculées pour toutes les autres unités, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

REVENU MÉDIAN DES PARTICULIERS

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition, suivant la taille du revenu, d'un groupe donné de bénéficiaires d'un revenu; la première partie regroupe les personnes ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les personnes ayant un revenu supérieur à la médiane. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

ERREUR TYPE DE REVENU MOYEN

Estimation de l'erreur type de revenu moyen pour une répartition par classe de revenus donnée. Elle sert d'indicateur brut de la précision avec laquelle le revenu moyen a été estimé, si elle est interprétée de la façon décrite ci-dessous. Pour environ 68 % des échantillons qui peuvent être tirés de la base de sondage, la différence entre l'estimation du revenu moyen calculée pour un échantillon et le chiffre correspondant obtenu par un dénombrement exhaustif est inférieure à une erreur type. Pour près de 95 % des échantillons possibles, la différence est de moins de deux erreurs types et dans environ 99 % des échantillons, elle est inférieure à environ deux fois et demie l'erreur type. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

REVENU TOTAL DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille de recensement donnée. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des familles de recensement dans les ménages privés.

REVENU MOYEN DES FAMILLES DE RECENSEMENT ET DES PERSONNES HORS FAMILLE DE RECENSEMENT DE 15 ANS OU PLUS

Revenu total moyen pondéré des familles de recensement en 1990. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des familles de recensement et personnes hors famille de recensement de 15 ans ou plus.

REVENU MÉDIAN DES FAMILLES DE RECENSEMENT ET DES PERSONNES HORS FAMILLE DE RECENSEMENT DE 15 ANS OU PLUS

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition, suivant la taille du revenu, d'un groupe donné de familles de recensement ou de personnes hors famille de recensement de 15 ans ou plus; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des familles de recensement et personnes hors famille de recensement de 15 ans ou plus.

REVENU TOTAL DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille économique donnée. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des familles économiques dans les ménages privés.

REVENU MOYEN DES FAMILLES ÉCONOMIQUES ET DES PERSONNES HORS FAMILLE ÉCONOMIQUE DE 15 ANS OU PLUS

Revenu total moyen pondéré des familles économiques en 1990. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans ou plus.

REVENU MÉDIAN DES FAMILLES ÉCONOMIQUES ET DES PERSONNES HORS FAMILLE ÉCONOMIQUE DE 15 ANS OU PLUS

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition, suivant la taille du revenu, d'un groupe donné de familles économiques ou de personnes hors famille économique de 15 ans ou plus; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans ou plus.

REVENU TOTAL DU MÉNAGE

Somme des revenus totaux de tous les membres du ménage. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés.

REVENU MOYEN DES MÉNAGES

Revenu total moyen pondéré des ménages en 1990. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages.

Le revenu moyen et le revenu médian des ménages et l'erreur type du revenu moyen sont normalement calculés pour chacunes des unités d'un groupe donné, qu'elles aient ou non indiqué un revenu.

REVENU MÉDIAN DES MÉNAGES

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition, suivant la taille du revenu, d'un groupe donné de ménages; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages.

Le revenu moyen et le revenu médian des ménages et l'erreur type du revenu moyen sont normalement calculés pour chacunes des unités d'un groupe donné, qu'elles aient ou non indiqué un revenu.

CATÉGORIE DE REVENU

Situation de la famille économique ou de la personne hors famille économique âgée de 15 ans ou plus par rapport aux seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans ou plus dans les ménages privés.

FRÉQUENCE DES UNITÉS À FAIBLE REVENU

Proportion ou pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique dans une catégorie donnée dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu. On calcule ces taux de fréquence à partir des estimations non arrondies des familles économiques et des personnes hors famille économique âgées de 15 ans ou plus. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans ou plus dans les ménages privés.

SEUILS DE FAIBLE REVENU (SFR)

On a établi les mesures du faible revenu appelées seuils de faible revenu (SFR) pour le première fois au Canada en 1968, à partir des données sur le revenu du recensement de 1961 et les régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, les régimes de dépenses indiquaient que les familles canadiennes consacraient environ 50 % de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement. On a arbitrairement estimé que les familles consacrant 70 % ou plus de leur revenu à ces biens de première nécessité sont «dans le besoin». À partir de cette hypothèse, on a établi des seuils de faible revenu pour cinq différentes tailles de famille.

Par la suite, on a révisé les seuils de faible revenu selon les données nationales sur les dépenses des familles pour 1969, 1978 et 1986. Selon ces données, les familles canadiennes consacraient en moyenne 42 % de leur revenu aux biens de première nécessité en 1969, contre 38,5 % en 1978 et 36,2 % en 1986. En ajoutant la différence initiale de 20 points au niveau de base des dépenses au chapitre des biens de première nécessité, on a fixé de nouveaux seuils de faible revenu selon la taille de la famille et le degré d'urbanisation. Depuis, on a mis à jour ces seuils de faible revenu chaque année en fonction des changements qu'a subis l'indice des prix à la consommation.

On recueille ces renseignements auprès des familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans ou plus dans les ménages privés.

Utilité :

L'information sur le revenu fournit le plus important indicateur du bien-être des Canadiens : hommes et femmes, jeunes et personnes âgées, travailleurs de métiers et de bureau, artistes et scientifiques, familles et ménages. Aucune autre source, pas même les dossiers de l'impôt, ne peut fournir des données aussi détaillées.

Les administrations publiques utilisent les analyses détaillées qu'a rendues possibles le recensement afin d'élaborer des programmes de soutien du revenu et d'assistance sociale, ainsi que des services sociaux.

Les entreprises se servent aussi des données du recensement sur le revenu en vue de commercialiser leurs produits, de situer les points de vente au détail et en gros près des groupes de consommateurs cibles et de mettre au point de nouveaux produits et services.

AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS À STATISTIQUE CANADA SUR LES CARACTÉRISTIQUES DU REVENU

(1) Enquête sur les dépenses des familles - biennale - Division des enquêtes des ménages.

(2) Enquête sur les finances des consommateurs - annuelle - Division des enquêtes des ménages.

(3) Bénéficiaires d'assurance-chômage - Division du travail.

(4) Revenu Canada - Impôt et autres sources de données administratives - Division des données régionales et administratives.

K. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET DES LOGEMENTS

VARIABLES DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Principales dépenses de propriété	x	x	x		
Paiement hypothécaire mensuel*	x	x	x		
Loyer brut	x	x	x		x
Loyer mensuel en argent*	x	x	x		x
Principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme de pourcentage du revenu du ménage	x	x	x		
Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires*	x	x	x		
Montant annuel de l'impôt foncier*	x	x	x		
Frais de condominium*	x				
Paiement annuel au titre de l'électricité*	x	x	x		x
Paiement annuel au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible*	x	x	x		x
Paiement annuel au titre de l'eau et des autres services municipaux*	x	x	x		x
Mode d'occupation*	x	x	x	x	x
Mode d'occupation - copropriété divise (condominium)*	x	x	x		
Soutien(s) du ménage	x	x	x		
Principal soutien du ménage	x				
Nombre de soutiens dans le ménage	x				
Taille du ménage	x	x	x	x	x
Genre de ménage	x	x	x	x	x
Nombre de personnes par pièce	x	x	x		x

* Les variables qui sont présentées avec un astérisque sont des variables directes. Toutes les autres variables sont des variables dérivées.

K. CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET DES LOGEMENTS - fin

VARIABLES DE 1991 DÉMONTRANT LA DISPONIBILITÉ HISTORIQUE	Années du recensement				
	1991	1986	1981	1976	1971
Type de construction résidentielle*	x	x	x	x	x
Période de construction*	x	x	x		x
État du logement*	x		x		
Valeur du logement*	x	x	x		x
Pièces*	x	x	x		x
Chambres à coucher*	x				x

VARIABLES NON DISPONIBLES EN 1991 MAIS DISPONIBLES POUR DES ANNÉES ANTÉRIEURES	Années du recensement			
	1986	1981	1976	1971
Nombre de salles de bains		x		
Système de chauffage	x	x		x
Combustible servant à la cuisson				x
Combustible servant au chauffage	x	x		x
Combustible servant au réchauffement de l'eau		x		x
Raison pour laquelle le logement est inoccupé	x		x	

* Les variables qui sont présentées avec un astérisque sont des variables directes. Toutes les autres variables sont des variables dérivées.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET POINTS À DISCUTER

Renseignements généraux

Le recensement permet de recueillir des renseignements non seulement sur la population, mais également sur le parc de logements et la composition des ménages du pays.

Points à discuter

a. *Questions sur les dépenses du ménage* - Au cours de consultations antérieures, il a été recommandé d'apporter une modification à la question relative à la personne responsable des paiements du ménage afin qu'on puisse indiquer les partages (égaux et inégaux) des dépenses. Si une telle question nécessitait l'ajout d'une nouvelle case à cocher, les renseignements obtenus justifieraient-ils le coût additionnel?

b. *Le changement du mode de vie se traduit par un choix différent en matière de logement* - Au moment où les enfants d'un certain âge deviennent responsables des soins à donner à leurs parents vieillissants, est-il nécessaire de recueillir des données plus détaillées sur les appartements accessoires, les appartements en sous-sol ou les appartements autonomes pour les membres à charge de la famille? Est-il nécessaire d'effectuer la collecte de renseignements sur les choix en matière de logement des aînés qui partagent leur temps entre un lieu de résidence permanent au Canada et une résidence d'hiver (ou une habitation mobile) dans un climat plus chaud?

c. *Détails plus exhaustifs au sujet de la copropriété divise (condominium) en tant que choix en matière de logement* - En 1991, on a recueilli pour la première fois des renseignements sur les frais de copropriété divise (condominium). Devrions-nous les recueillir de nouveau? Est-il nécessaire de distinguer le type de construction du logement si celui-ci est indiqué?

d. *Système de refroidissement et de chauffage* - En raison d'un manque d'intérêt exprimé au cours des consultations en 1986, on a laissé tomber les questions spécifiques sur le combustible utilisé pour le chauffage, bien que les ministères provinciaux de l'environnement aient indiqué plus tard qu'il était possible que cette décision ait été hâtive. Existe-t-il une autre façon de recueillir des renseignements sur le combustible utilisé pour le chauffage? Cette question devrait-elle être réintégrée dans le recensement de 1996? Est-il nécessaire d'effectuer une collecte de renseignements au sujet des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur?

e. *Nombre de pièces et état du logement* - Les questions posées aux répondants au sujet du nombre de pièces spécifiques (chambres à coucher ou salles de bains) sont souvent considérées comme personnelles. Le recensement constitue-t-il le moyen le plus efficace de recueillir de telles données? Des questions au sujet de l'état du logement ont été posées en 1981 et en 1991; devrait-on les poser de nouveau en 1996?

f. *Reconnaissance des besoins spéciaux en matière de logement* - Est-il utile d'ajouter des questions au recensement afin d'établir l'existence de logements déjà modifiés ou nécessitant des modifications pour des groupes de personnes ayant des besoins spéciaux (personnes âgées, personnes ayant une incapacité)?

g. *Renseignements sur les rénovations* - Serait-il utile, pour les entreprises de construction ou de construction résidentielle, d'inclure une question au sujet des rénovations effectuées dans un logement au cours de l'année précédente?

QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET DES LOGEMENTS DU RECENSEMENT DE 1991

2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1

Pour chaque membre du ménage, indiquez le lien avec la Personne 1.

Cochez un seul cercle.

Si vous cochez le cercle «Autre», utilisez la case fournie pour indiquer le lien de cette personne avec la Personne 1.

Exemples d'«autres» personnes apparentées à la Personne 1:
- *cousin/cousine*
- *grand-père/grand-mère*
- *partenaire en union libre du fils*
- *neveu/nièce*

Exemples d'«autres» personnes non apparentées à la Personne 1:
- *époux/épouse ou partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse*
- *fils/fille du chambreur ou de la chambreuse*
- *fils/fille du compagnon ou de la compagne d'appartement*
- *employé(e)*

01.

01 ⊗ PERSONNE 1

14 PI

15 EI 16 A

02.

02 ○ Époux/épouse de la Personne 1
03 ○ Partenaire en union libre de la Personne 1
04 ○ Fils/fille de la Personne 1
05 ○ Gendre/bru de la Personne 1
06 ○ Petit-enfant de la Personne 1
07 ○ Père/mère de la Personne 1
08 ○ Beau-père/belle-mère de la Personne 1
09 ○ Frère/soeur de la Personne 1
10 ○ Beau-frère/belle-soeur de la Personne 1
11 ○ Chambreur/chambreuse
12 ○ Compagnon/compagne d'appartement
○ Autre — *Précisez*

13 16 A

ÉTAPE 11

Répondez aux questions H1 à H8 portant sur le logement.

87.

H1. Inscrivez en lettres moulées le nom de la (ou des) personne(s) qui paie(nt) le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement.

Un logement est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

	Nom de famille	Prénom
01		
02		
03		
04		
05		
06		

Nota: Une de ces personnes devra répondre aux questions H2 à H8. Si aucune personne vivant ici n'effectue de tels paiements, **cochez ici** .... 07 ○ et répondez à ces questions vous-même.

QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET DES LOGEMENTS DU RECENSEMENT DE 1991

H2.	**Êtes-vous** (ou un membre du ménage est-il): *Cochez un seul cercle.*	08 ○ propriétaire de ce logement ou en train de le payer? 09 ○ locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?
H3.	a) **Combien y a-t-il de pièces dans ce logement?** *Comptez la cuisine, les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc. Ne comptez pas les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.*	10 ☐ ◄ Nombre de pièces
	b) **De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?**	11 ☐ ◄ Nombre de chambres à coucher
H4.	**Quand ce logement a-t-il été originellement construit?** *Indiquez la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations. Si vous ne connaissez pas l'année, donnez votre meilleure estimation.*	12 ○ 1920 ou avant 13 ○ 1921-1945 14 ○ 1946-1960 15 ○ 1961-1970 16 ○ 1971-1980 17 ○ 1981-1985 18 ○ 1986-1990 19 ○ 1991
H5.	**Ce logement nécessite-t-il des réparations?** *(Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.)*	20 ○ Non, seulement un **entretien régulier** (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.) 21 ○ Oui, des **réparations mineures** (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.) 22 ○ Oui, des **réparations majeures** (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)

QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET DES LOGEMENTS DU RECENSEMENT DE 1991

68. Vos réponses aux questions **H6** à **H8** s'appliquent uniquement au logement que vous occupez maintenant, même si vous louez ou possédez plus d'un logement. Si vous ne connaissez pas le montant exact, donnez votre meilleure estimation.

Nota: *Si vous êtes un exploitant agricole et demeurez dans la ferme que vous exploitez,* **cochez ici** .... 01 ○ *et passez à l'étape 12.*

H6. **Pour ce logement, combien payez-vous PAR ANNÉE (12 derniers mois) pour:**

a) l'électricité?
02 ○ Rien
03 ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 04 [Dollars | Cents] par année

b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible?
05 ○ Rien
06 ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 07 [Dollars | Cents] par année

c) l'eau et les autres services municipaux?
08 ○ Rien
09 ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 10 [Dollars | Cents] par année

H7. **Pour les LOCATAIRES seulement:**
Quel est le loyer mensuel en argent payé pour ce logement?
11 ○ Aucun loyer en argent **OU** 12 [Dollars | Cents] par mois

H8. **Pour les PROPRIÉTAIRES seulement, répondez aux parties a) à f):**

a) Quel est le total **mensuel** courant des paiements hypothécaires (ou remboursements similaires) pour ce logement?
13 ○ Aucun **Passez à la partie c)** **OU** 14 [Dollars | Cents] par mois

b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie a)?
15 ○ Oui — **Passez à la partie d)**
16 ○ Non

c) Quel est le montant **annuel** approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement?
17 ○ Aucun **OU** 18 [Dollars | Cents] par année

d) Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer?
19 [Dollars]

e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré?
20 ○ Oui — **Continuez avec la partie f)**
21 ○ Non — **Passez à l'étape 12**

f) Quels sont les frais **mensuels** de condominium?
22 ○ Aucuns **OU** 23 [Dollars | Cents] par mois

DÉFINITIONS

PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ

Total des paiements mensuels moyens versés par les ménages propriétaires au titre de l'habitation.

Les principales dépenses de propriété comprennent les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible, de l'eau et des autres services municipaux, les paiements hypothécaires mensuels ainsi que l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) et, pour 1991 seulement, les frais de condominium. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

Les données sur les principales dépenses de propriété ne sont pas exactement comparables à celles des recensements antérieurs, car, pour la première fois, on a inclus les frais de condominium. L'effet de cette inclusion devrait être faible (5 % des propriétaires), mais il pourrait être constaté à l'échelle des petites régions géographiques dans les grandes régions urbaines.

Aucune donnée n'est disponible sur les composantes individuelles de cette variable : ce n'est que le total des principales dépenses de propriété qui est publié.

En outre, les données publiées ne portent que sur les logements hors des réserves.

PAIEMENT HYPOTHÉCAIRE MENSUEL

Paiements hypothécaires mensuels réguliers ou remboursements similaires effectués pour le logement. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

LOYER BRUT

Total des montants mensuels moyens versés par les ménages locataires au titre de l'habitation. Le loyer brut comprend les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible, de l'eau et des autres services municipaux, ainsi que le loyer mensuel en argent. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire.

Aucune donnée n'est disponible sur les composantes individuelles de cette variable (sauf sur le loyer mensuel en argent). Seules les données sur le total des principales dépenses des locataires (loyer brut) sont publiées.

En outre, les données publiées ne portent que sur les logements hors des réserves.

LOYER MENSUEL EN ARGENT

Loyer en argent versé tous les mois par les ménages locataires. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire.

PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ OU LOYER BRUT, SOUS FORME DE POURCENTAGE DU REVENU DU MÉNAGE

Proportion du revenu mensuel total moyen du ménage en 1990 consacrée aux principales dépenses de propriété (dans le cas des logements occupés par leur propriétaire) ou au loyer brut (dans le cas des logements occupés par un locataire). Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire ou par un locataire.

En outre, les données publiées ne portent que sur les logements hors des réserves.

IMPÔT FONCIER COMPRIS DANS LES PAIEMENTS HYPOTHÉCAIRES

Indique si l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est inclus dans les paiements hypothécaires mensuels réguliers ou autres remboursements similaires pour un logement. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

MONTANT ANNUEL DE L'IMPÔT FONCIER

Montant annuel de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) d'un logement occupé par son propriétaire. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

FRAIS DE CONDOMINIUM
Nouvelle variable en 1991

Frais versés tous les mois aux fins de l'entretien et des divers services d'un immeuble en copropriété divise (condominium). Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire et faisant partie d'une copropriété divise enregistrée.

PAIEMENT ANNUEL AU TITRE DE L'ÉLECTRICITÉ

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'électricité. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés dans les logements non agricoles.

PAIEMENT ANNUEL AU TITRE DE L'HUILE (MAZOUT), DU GAZ, DU CHARBON, DU BOIS OU DE TOUT AUTRE COMBUSTIBLE

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés dans les logements non agricoles.

PAIEMENT ANNUEL AU TITRE DE L'EAU ET DES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'eau et des autres services municipaux. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés dans les logements non agricoles.

MODE D'OCCUPATION

Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage, ou s'il s'agit d'un logement de bande (dans une réserve ou un établissement indien). Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès des ménages privés.

Le concept de mode d'occupation a été considérablement modifié depuis 1986. À cause de l'inclusion d'une troisième catégorie de mode d'occupation, «logement de bande», les données sur les réserves indiennes ne seront pas comparables. Par contre, hors des réserves, les données sont comparables. Grâce à cette nouvelle catégorie, la variable permettra une meilleure compréhension du logement dans les réserves qu'auparavant.

MODE D'OCCUPATION - COPROPRIÉTÉ DIVISE (CONDOMINIUM)

Indique si le logement fait partie d'une copropriété divise (condominium) enregistrée. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés dans les logements privés non agricoles occupés par leur propriétaire.

Le nombre total de copropriétés divises (condominium) n'inclut pas un grand nombre de copropriétés divises (condominium) occupées par des locataires. L'univers ne comprend que les copropriétés divises (condominium) occupées par leur propriétaire.

En outre, les données publiées ne portent que sur les copropriétés divises (condominium) hors des réserves.

SOUTIEN(S) DU MÉNAGE

La ou les personnes dans le ménage qui paient le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité, etc. pour le logement. Si personne dans le ménage n'est responsable de ces paiements, la Personne 1 est considérée comme le seul soutien du ménage. Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès des ménages privés.

PRINCIPAL SOUTIEN DU MÉNAGE
Nouvelle variable en 1991

Première personne dans le ménage identifiée comme soutien du ménage. Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès des ménages privés.

Le concept de principal soutien du ménage est parfaitement équivalent à celui de soutien du ménage. Ce qui constitue la nouveauté et la différence en 1991, c'est que les répondants pouvaient déclarer plus d'un soutien du ménage (nombre de soutiens) et qu'il est possible d'obtenir des données sur les caractéristiques de ces soutiens.

NOMBRE DE SOUTIENS DANS LE MÉNAGE
Nouvelle variable en 1991

Nombre de personnes d'un même ménage ayant été identifiées comme soutien du ménage. Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès des ménages privés.

> Utilité :
>
> Se loger est un des besoins fondamentaux de l'être humain. On pose ces questions afin de pouvoir évaluer les conditions de logement actuelles et les besoins éventuels. Les urbanistes, les ministères provinciaux qui s'occupent du logement, les promoteurs, les industries de la construction et les sociétés immobilières sont de ceux qui utilisent les données établies à partir des réponses aux questions sur le logement.

TAILLE DU MÉNAGE

Nombre de personnes dans un ménage privé. Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès des ménages privés.

GENRE DE MÉNAGE

Répartition fondamentale des ménages privés en ménages familiaux et en ménages non familiaux. Un ménage familial est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un couple vivant en union libre avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un parent seul avec un ou plusieurs fils ou filles jamais mariés (famille monoparentale). Un ménage unifamilial se compose d'une seule famille de recensement (avec ou sans autres personnes hors famille) qui occupe un logement privé. Un ménage multifamilial se compose de deux familles de recensement ou plus (avec ou sans autres personnes hors famille) qui occupent le même logement privé.

Un ménage non familial est constitué soit d'une personne vivant seule dans un logement privé, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un logement privé, mais qui ne forment pas de famille de recensement. Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès des ménages privés.

Cette variable englobe plus de catégories, mais qui ne paraîtront pas habituellement dans les données publiées. Plus particulièrement, les données sont plus détaillées en raison de la distinction entre les ménages familiaux comptant un couple époux-épouse et ceux comptant un couple en union libre (il était possible de faire cette distinction en 1986, mais les données n'étaient pas fiables) et de la distinction faite entre les ménages de «famille secondaire d'un soutien» et les ménages de «famille secondaire sans soutien».

NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE

Nombre de personnes par pièce du logement. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des ménages privés.

TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Type de construction et/ou caractéristiques du logement (maison individuelle non attenante, appartement dans une tour d'habitation, maison en rangée, habitation mobile, etc.). Il s'agit d'une variable 2A, qui a été recueillie auprès des logements privés occupés.

PÉRIODE DE CONSTRUCTION

Période au cours de laquelle l'immeuble ou le logement a été construit. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des logements privés occupés.

ÉTAT DU LOGEMENT

Variable indiquant si, selon le répondant, le logement nécessite des réparations (à l'exception des rénovations ou ajouts souhaités). Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des logements privés occupés.

> Utilité :
>
> On se sert de l'information sur la période de construction et l'état des réparations pour être en mesure d'évaluer la qualité du parc immobilier du Canada et de déterminer les besoins en matière de programmes d'amélioration de quartier. Les variables sur le type de construction, la période de construction, l'état du logement, la valeur du logement, le nombre de pièces aident à identifier les quartiers et les communautés ainsi qu'à les caractériser.

VALEUR DU LOGEMENT

Montant en dollars que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait son logement. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

PIÈCES

Nombre de pièces dans un logement. Une pièce est un espace fermé à l'intérieur d'un logement, fini et habitable toute l'année. Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des logements privés occupés.

CHAMBRES À COUCHER

Pièces conçues et meublées pour servir de chambres à coucher et utilisées principalement pour y dormir, même si ce n'est qu'à l'occasion (une chambre d'ami par exemple). Il s'agit d'une variable 2B, qui a été recueillie auprès des logements privés occupés.

Utilité :

En combinant l'information sur le nombre de pièces et de chambres à coucher dans les logements au Canada avec les données relatives au nombre de personnes par ménage ainsi qu'aux coûts reliés au logement, on donne une nouvelle dimension à l'évaluation de la situation économique des familles canadiennes et, plus particulièrement, à l'évaluation du surpeuplement des logements et de la qualité de vie.

Autres sources de renseignements à Statistique Canada sur les caractéristiques des ménages et des logements

(1) Enquête sur l'équipement ménager - annuelle - Division des enquêtes des ménages.

(2) Enquête sur les dépenses des familles - biennale - Division des enquêtes des ménages.

(3) Enquête sur les finances des consommateurs - annuelle - Division des enquêtes des ménages.

(4) Enquête sur le revenu des ménages et l'équipement ménager (RMEM) : Système de base de données couplées - annuelle - Division des enquêtes des ménages.

(5) Enquête sur la population active - mensuelle - Division des enquêtes des ménages.

(6) Enquête sur les coûts d'habitation - triennale - Division des enquêtes des ménages.

(7) Enquête sociale générale - (Cycle 5 - 1990) - Changements au sein de la structure familiale canadienne - Division des statistiques sociales, du logement et des familles.

(8) Enquête des permis de construction - mensuelle - Division de l'investissement et du stock de capital.

L. CONTRÔLE ET IMPUTATION DES DONNÉES POUR RÉSOUDRE LES ERREURS ET LES CAS DE NON-RÉPONSE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET POINTS À DISCUTER

Renseignements généraux

Statistique Canada souhaite, dans le cadre du recensement de 1996, pouvoir faire paraître les renseignements du recensement de façon plus ponctuelle, tout en gardant les frais de collecte, de traitement et de diffusion au minimum.

Les activités reliées au traitement sont perçues comme étant celles où l'on peut le plus réduire les besoins en matière de temps et de coûts. En tenant compte de cet objectif, d'autres stratégies sont examinées, y compris un plus grand codage automatisé des réponses en toutes lettres et un début avancé du contrôle des données.

Dans le passé, la plupart des variables du recensement ont été contrôlées afin que l'on puisse y déceler tous les cas de réponses illogiques et inconsistantes, ainsi que les cas de non-réponse. On a alors corrigé toutes les erreurs identifiées par l'entremise de l'imputation, celle-ci étant un processus automatisé visant à attribuer des valeurs appropriées afin de remplacer les valeurs fautives ou manquantes.

D'autres lacunes ayant trait au contrôle peuvent faire surface lors de l'imputation. Le fait d'anticiper toutes les permutations possibles des réponses engendre certaines difficultés et la conception de mesures correctives nous expose à une certaine subjectivité. Entre la collecte des données et la parution, les coûts et les délais augmentent en fonction de l'étendue du contrôle et de l'imputation.

Les utilisateurs des données du recensement du Canada se sont habitués au fait qu'ils doivent attendre jusqu'à deux ans suite à la collecte des données pour que celles-ci soient connues. Toutefois, ils ont pu s'attendre à ce que les données du recensement ne contiennent pas de réponses en blanc ou de réponses non valables.

Options qui s'offrent lors du contrôle et de l'imputation afin de réduire la pér de d'attente précédant la parution

Afin de minimiser la durée du traitement, Statistique Canada étudie présentement la possibilité de réduire la portée du contrôle et de l'imputation afin de satisfaire aux exigences minimales qu'ont les utilisateurs en ce qui a trait au niveau de la qualité des données et à la commodité de ces dernières. On trouve les options suivantes parmi celles que l'on envisage :

a. Une catégorie «non énoncé» serait créée par Statistique Canada afin que les réponses manquantes ou non valables puissent y être attribuées; on ne tenterait pas de résoudre les réponses inconsistantes qui sont néanmoins valables.

b. Tout comme au point a., sauf qu'on imputerait ou corrigerait les variables qui sont nécessaires à l'identification des populations cibles.

c. Résoudre les erreurs, comme pour le recensement de 1991, sauf que l'on ferait un plus grand usage de l'imputation par probabilité pour la résolution des erreurs, plutôt que du processus déterministe complexe utilisé auparavant.

Points à discuter

a. Est-ce qu'il serait acceptable d'attribuer des réponses en blanc ou des réponses non valables à une catégorie «non énoncé» pour toutes les variables?

b. Sinon, cette approche serait-elle acceptable pour certaines variables?

c. Est-ce que l'inclusion de combinaisons de réponses logiquement incorrectes serait acceptable dans les tableaux croisés?

d. En ayant recours à une imputation par probabilité plutôt qu'à une imputation déterministe, en résulterait-il une certaine perte de qualité des données qui soit acceptable?

e. Y aurait-il une perturbation inacceptable aux séries de temps suite à de tels changements dans le contrôle et l'imputation?

Centres régionaux de consultation

Les centres régionaux de consultation de Statistique Canada offrent une gamme complète des produits et services du recensement. On y trouve une bibliothèque et un comptoir de vente où les utilisateurs peuvent consulter ou acheter les différents produits, dont les publications, disquettes de micro-ordinateurs, microfiches et cartes.

Le personnel des centres régionaux de consultation fournit des services de consultation et de recherche en plus des services et des soutiens d'après-vente, y compris des séminaires et des ateliers sur l'utilisation des données de Statistique Canada.

Chaque centre vous offre la possibilité d'extraire de l'information des systèmes de retrait de données informatisées CANSIM et TELICHART de Statistique Canada. Un service de renseignements téléphonique est également disponible; ce service est gratuit pour les utilisateurs se trouvant à l'extérieur des secteurs d'appels locaux. Téléphonez, écrivez, télécopiez ou visitez le centre régional de consultation le plus près pour de plus amples renseignements.

Provinces de l'Atlantique
Statistique Canada
Services consultatifs
Centre North American Life
3e étage
1770, rue Market
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M3
Appel local: 902-426-5331
Sans frais: 1-800-565-7192
Télécopieur: 1-902-426-9538

Québec
Statistique Canada
Services consultatifs
4e étage, Tour Est
Complexe Guy-Favreau
200 ouest, boul. René-Lévesque
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Appel local: 514-283-5725
Sans frais: 1-800-361-2831
Télécopieur: 1-514-283-9350

Région de la Capitale nationale
Statistique Canada
Centre de consultation statistique
Hall d'entrée
Immeuble R.H. Coats
Parc Tunney
Avenue Holland
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Appel local: 613-951-8116
Si vous devez faire des appels interurbains, composez le numéro sans frais de votre province.
Télécopieur: 1-613-951-0581

Ontario
Statistique Canada
Services consultatifs
10e étage
Immeuble Arthur Meighen
25, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M4
Appel local: 416-973-6586
Sans frais: 1-800-263-1136
Télécopieur: 1-416-973-7475

Manitoba
Statistique Canada
Services consultatifs
Pièce 300
Édifice MacDonald
344, rue Edmonton
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3L9
Appel local: 204-983-4020
Sans frais: 1-800-542-3404
Télécopieur: 1-204-983-7543

Saskatchewan
Statistique Canada
Services consultatifs
9e étage
Tour Avord
2002, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R7
Appel local: 306-780-5405
Sans frais: 1-800-667-7164
Télécopieur: 1-306-780-5403

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Statistique Canada
Services consultatifs
8e étage
Park Square
10001, Bellamy Hill
Edmonton (Alberta)
T5J 3B6
Appel local: 403-495-3027
Sans frais: 1-800-282-3907
T. N.-O.: appelez à frais virés au 1-403-495-3028
Télécopieur: 1-403-495-3026

Sud de l'Alberta
Statistique Canada
Services consultatifs
Pièce 401
First Street Plaza
138, 4e avenue sud-est
Calgary (Alberta)
T2G 4Z6
Appel local: 403-292-6717
Sans frais: 1-800-472-9708
Télécopieur: 1-403-292-4958

Colombie-Britannique et Yukon
Statistique Canada
Services consultatifs
Pièce 440F
Édifice Federal
3e étage
Centre Sinclair
757, rue Hastings ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3C9
Appel local: 604-666-3691
Sans frais: 1-800-663-1551
[sauf Atlin (C.-B.)]
Yukon et Atlin (C.-B.)
Zenith 08913
Télécopieur: 1-604-666-4863

Appareils de télécommunications pour malentendants 1-800-363-7629

Bibliothèques de dépôt

La bibliothèque de Statistique Canada, située à Ottawa, tient à jour les enregistrements complets de nature courante ou historique de l'ensemble des publications de Statistique Canada, qu'elles figurent au catalogue ou non. Les employés de la bibliothèque sont à la disposition des utilisateurs pour aider ces derniers à trouver les informations dont ils ont besoin.

Bibliothèque de Statistique Canada
Immeuble R.H. Coats, 2e étage
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Appel local: 613-951-8219/20
Télécopieur: 1-613-951-0939

La liste qui suit comprend les bibliothèques de dépôt complet qui reçoivent toutes les publications de Statistique Canada et de toute l'administration fédérale.

Canada

Terre-Neuve

St. John's

Memorial University of Newfoundland
Queen Elizabeth II Library
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3Y1

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown

Bibliothèque des services gouvernementaux
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 3T2

Nouvelle-Écosse

Halifax

Dalhousie University
Killam Memorial Library
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 4H8

Wolfville

Acadia University
Vaughan Memorial Library
Wolfville (Nouvelle-Écosse)
B0P 1X0

Nouveau-Brunswick

Fredericton

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

University of New Brunswick
Harriet Irving Library
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H5

Moncton

Université de Moncton
Bibliothèque Champlain
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9

Sackville

Mount Allison University
Ralph Pickard Bell Library
Sackville (Nouveau-Brunswick)
E0A 3C0

Québec

Montréal

Bibliothèque municipale de Montréal
Montréal (Québec)
H2L 1L9

Services documentaires multimédia
Montréal (Québec)
H2C 1T1

Concordia University
Library
Montréal (Québec)
H3G 1M8

McGill University
McLennan Library
Montréal (Québec)
H3A 1Y1

Université de Montréal
Bibliothèque des sciences humaines et sociales
Montréal (Québec)
H3C 3T2

Université du Québec à Montréal
Bibliothèque
Montréal (Québec)
H2L 4S6

Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec (Québec)
G1A 1A5

Sherbrooke

Université de Sherbrooke
Bibliothèque générale
Cité universitaire
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

Sainte-Foy

Université Laval
Bibliothèque générale
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7P4

Ontario

Downsview

York University
Scott Library
Downsview (Ontario)
M3J 2R6

Guelph

University of Guelph
Library
Guelph (Ontario)
N1G 2W1

Hamilton

Bibliothèque publique d'Hamilton
Hamilton (Ontario)
L8R 3K1

McMaster University
Mills Memorial Library
Hamilton (Ontario)
L8S 4L6

Kingston

Queen's University at Kingston
Douglas Library
Kingston (Ontario)
K7L 3N6

London

The University of Western Ontario
D.B. Weldon Library
London (Ontario)
N6A 3K7

Ottawa

Bibliothèque du Parlement
Section de l'information gouvernementale canadienne
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Université d'Ottawa
Bibliothèque Morisset
Ottawa (Ontario)
K1N 9A5

Sudbury

Université Laurentienne de Sudbury
Bibliothèque
Sudbury (Ontario)
P3C 2C6

Thunder Bay

Lakehead University
Chancellor Paterson Library
Thunder Bay (Ontario)
P7B 5E1

Bibliothèque publique de Thunder Bay
Thunder Bay (Ontario)
P7E 1C2

Toronto

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Toronto (Ontario)
M5S 1A5

Metropolitan Toronto Reference Library
Toronto (Ontario)
M4W 2G8

University of Toronto
Robarts Library
Toronto (Ontario)
M5S 1A5

Waterloo

University of Waterloo
Dana Porter Arts Library
Waterloo (Ontario)
N2L 3G1

Windsor

Bibliothèque publique de Windsor
Windsor (Ontario)
N9A 4M9

Manitoba

Winnipeg

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

The University of Manitoba
Elizabeth Dafoe Library
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N2

Saskatchewan

Regina

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Regina (Saskatchewan)
S4S 0B3

Saskatoon

University of Saskatchewan
The Main Library
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 0W0

Alberta

Calgary

The University of Calgary
MacKimmie Library
Calgary (Alberta)
T2N 1N4

Edmonton

Bibliothèque publique d'Edmonton
Edmonton (Alberta)
T5J 2V4

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Edmonton (Alberta)
T5K 2B6

The University of Alberta
Library
Edmonton (Alberta)
T6G 2J8

Colombie-Britannique

Burnaby

Simon Fraser University
Library
Burnaby (Colombie-Britannique)
V5A 1S6

Vancouver

The University of British Columbia
Library
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6T 1Y3

Bibliothèque publique de Vancouver
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 1X5

Victoria

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Victoria (Colombie-Britannique)
V8V 1X4

University of Victoria
McPherson Library
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 3H5

Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife

Bibliothèque gouvernementale des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 1H0

Autres pays

République fédérale d'Allemagne

Preussischer Kulturbesitz
Staatsbibliothek
Abt. Amtsdruckchriften U. Tausch
Postfach 1407
1000 Berlin 30
Allemagne

Royaume-Uni

The British Library
Londres, WC1B 3DG
Angleterre, Royaume-Uni

Japon

National Diet Library
Tokyo, Japon

États-Unis d'Amérique

Library of Congress
Washington, D.C. 20540
États-Unis d'Amérique

Autres références et services

Vous pouvez vous procurer les publications de Statistique Canada dans les centres régionaux de consultation et dans les bibliothèques de dépôt, ou vous pouvez également les commander par l'entremise de votre **librairie** ou de votre **agent d'abonnement**. Pour obtenir une liste des points de vente au Canada, communiquez avec le centre régional de consultation le plus près, ou consultez le Catalogue du recensement de 1991 (n° 92-302F au catalogue).

Les distributeurs secondaires présentent à leurs clients des possibilités d'accès aux données et un soutien aux analyses grâce à une diversité de services de consultation et de services informatisés que n'offre pas Statistique Canada. Vous pouvez obtenir les noms et adresses des distributeurs autorisés dans un centre régional de consultation.

Statistique Canada offre des **produits géographiques numériques** qui permettent la manipulation informatique des données géographiques. Un service d'extraction des données personnalisé permet aux utilisateurs de délimiter eux-mêmes, s'ils le désirent, la région géographique qu'ils veulent étudier. La gamme de fichiers d'extraction des données et de services offre une grande flexibilité dans la sélection d'une base géographique.

Vous trouverez dans le Catalogue du recensement de 1991 (n° 92-302F au catalogue), la description complète des fichiers numériques et des services.

On peut obtenir des renseignements sur **les produits et services du recensement de l'agriculture** en consultant la publication Produits et services du recensement de l'agriculture de 1991, n° 92-303 au catalogue, ou en téléphonant sans frais au 1-800-465-1991.

Les utilisateurs qui ont besoin de données spéciales peuvent demander les **services des enquêtes postcensitaires.** Les données sont présentées sur disquettes pour micro-ordinateur pouvant être utilisées avec un programme de calcul de tableaux financiers ou sur support papier. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le centre régional de consultation le plus près.

La Division de la diffusion informatique des données (DDID) est responsable du CANSIM qui consiste en un réseau de bases de données informatisées et un service d'extraction des données de Statistique Canada. Les utilisateurs ont accès aux statistiques actuelles et historiques de diverses façons, notamment grâce aux progiciels spécialisés de manipulation et d'analyse des données, aux ressources graphiques et au service de recherche bibliographique. Pour de plus amples renseignements sur le CANSIM, communiquez avec un centre régional de consultation.



BON DE COMMANDE

Publications de Statistique Canada

POSTEZ À :
Vente des publications
Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

TÉLÉCOPIEZ À : (613) 951-1584
Le bon télécopié tient lieu de commande originale. Veuillez ne pas envoyer de confirmation.

(En caractères d'imprimerie s.v.p.)

Entreprise ____________________
Service ____________________
À l'attention de ____________________
Adresse ____________________
Ville ____________ Province ____________
Code postal ____________ Tél. ____________

MODALITÉS DE PAIEMENT

☐ Numéro d'ordre d'achat *(inclure s.v.p.)* ____________
☐ Paiement inclus ____________ $
☐ Envoyez-moi la facture plus tard (max. 500 $)

Portez à mon compte : ☐ MasterCard ☐ VISA

Nº de compte ____________
Date d'expiration ____________

Signature ____________________
Numéro de référence du client ____________________

Numéro au catalogue	Titre	Édition demandée	Abonnement annuel ou prix de la publication			Qté	Total $
			Canada $	États-Unis $ US	Autres pays $ US		
92-301F	Dictionnaire du recensement de 1991		40	48	56		
92-302F	Catalogue du recensement de 1991		15	18	21		
92-305F	Le recensement de 1991 en bref		25	30	35		
11-204F	Catalogue de Statistique Canada de 1991	92000	13.95	17	20		

	TOTAL	
Les clients canadiens ajoutent la taxe de 7 % sur les produits et services.	**TPS (7 %)**	
Veuillez noter que les réductions s'appliquent au prix des publications et non au total général; ce dernier pouvant inclure des frais de port et de manutention particuliers et la TPS.	**TOTAL GÉNÉRAL**	

Le chèque ou mandat-poste doit être fait à l'ordre du Receveur général du Canada – Publications. Les clients canadiens paient en dollars canadiens; les clients à l'étranger paient le montant total en dollars US tirés sur une banque américaine.

Pour un service plus rapide, composez **1-800-267-6677** **Comptes VISA et MasterCard**

PF 03681 1991-01

This order coupon is available in English upon request



Statistique Canada Statistics Canada

Canada

